

Mémoires sur l'inoculation de la petite vérole : lûs aux assemblées publiques de l'Académie royale des sciences les 24 avril 1754 & 15 novembre 1758 / Par M. de la Condamine.

Contributors

La Condamine, Charles-Marie de, 1701-1774.
Académie royale des sciences (France)

Publication/Creation

[Paris], [1763]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/d4xpubev>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.




Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

4

M É M O I R E S
SUR L'INOCULATION
DE LA
PETITE VÉROLE,


Lûs aux Assemblées publiques de l'Académie
Royale des Sciences les 24 Avril 1754
& 15 Novembre 1758.

Par M. DE LA CONDAMINE.



Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

<https://archive.org/details/b30786873>



M É M O I R E

S U R

L'INOCULATION DE LA PETITE VÉROLE.

UNE maladie affreuse & cruelle, dont nous portons le germe* dans notre sang, détruit, mutilé ou défigure un quart du genre humain. Fléau de l'ancien monde, elle a plus dévasté le nouveau que le fer de ses conquérans : c'est un instrument de mort qui frappe sans distinction d'âge, de sexe, de rang, ni de climat. Peu de familles échappent au tribut fatal qu'elle exige. C'est sur-tout dans les villes & dans les cours les plus brillantes, qu'on la voit exercer ses ravages. Plus les têtes qu'elle menace sont élevées ou précieuses, plus il semble que les armes qu'elle emploie sont redoutables : on voit assez que je parle de la petite vérole. *L'Inoculation*, préservatif sûr, avoué par la raison, confirmé par l'expérience, permis, autorisé même par la religion, s'offre à nous pour arrêter le cours de tant de maux, & semble demander à la politique d'être mis à la tête des moyens propres à conserver & à multiplier l'espèce humaine. Qui peut nous empêcher de recueillir les fruits de ce bienfait de la providence ? Tel est l'objet des recherches qui font la matière de ce mémoire.

Je le divise en trois parties : je rapporte dans la première les principaux faits historiques concernant l'Inoculation : dans la seconde, j'examine les objections que l'on peut faire contre son usage : dans la troisième, je tire des conséquences des faits établis dans les deux premières, & j'expose les avantages de l'Inoculation.

* Les médecins sont partagés sur la réalité de ce germe ; je n'entends, comme plusieurs d'entre eux, par ce mot, qu'une disposition qui rend la plupart des hommes susceptibles de la petite vérole.

SUR L'INOCULATION

PREMIÈRE PARTIE.

Histoire de l'Inoculation.

LA communication artificielle de la petite vérole, opération plus généralement connue aujourd'hui sous le nom d'Inoculation, s'est pratiquée de temps immémorial en Circassie, en Géorgie, & dans les pays voisins de la mer Caspienne (a). Ignorée dans la plus grande partie de l'Europe, elle étoit en usage fort près de nous, dans la province de Galles en Angleterre (b). Connue autrefois, & depuis négligée en Grèce & en Turquie, elle fut rapportée à Constantinople vers la fin du dernier siècle par une femme de Thessalie, qui la pratiquoit avec un grand succès; mais seulement parmi le peuple (c). Cet usage est très-ancien & généralement reçu dans l'isle de Céphalonie (d), tant des Grecs, des Catholiques, que des Schismatiques, sujets les uns & les autres de la république de Venise. Il est commun en Morée & dans l'isle de Candie. Si nous sortons de l'Europe, nous le trouverons à Bengale, & depuis si long-temps établi sur la côte & dans l'intérieur de l'Afrique, à Alger, à Tunis, à Tripoli, qu'on ignore son origine, qui, vrai-semblablement remonte au temps des Arabes. Dès le commencement de l'autre siècle (e), on communiquoit la petite vérole à la Chine, sans incision & par le nez, en faisant respirer la matière des boutons desséchés réduite en poudre. Tous ces faits étoient ensevelis dans l'oubli, lorsque

(a) Extrait de la lettre d'Emanuel Timone, insérée dans les *Transactions Philosophiques*, n.º 339, en latin. Elle se trouve aussi sans date, mais plus courte & en d'autres termes, dans l'appendix du voyage de la *Motraye*, qui dit l'avoir reçue de l'Auteur son ami, au mois de mai 1712. Voyage de la *Motraye*, t. II, p. 98 & 115, édit. de la Haie, in-fol. Dans les *acta eruditorum* de Leipfick, du mois d'août 1714, il y a un extrait de l'*hist. de l'Inoculation*, par le même Timone, qu'on suppose

récemment imprimée à Constantinople. Voyez aussi *Ephem. Naturæ curios.* Norimbergæ, 1717. Cent. V. *Obs. II.* communiquée par le premier Médecin du roi de Suède.

(b) Extrait des Lettres rapportées par M. Jurin à la suite de sa Lettre à M. Caleb Cotsworth, &c.

(c) Voyez l'ouvrage de Pilarini, ci-après cité.

(d) Voy. suppl. au présent Mém.

(e) Lett. du P. Dentrecolles, Tome XX des *Lettres édifiantes & curieuses*,

Émanuel Timone, Médecin Grec, membre de l'Université de *Padoue* & d'*Oxford* ayant entrepris d'étendre & d'accréditer l'Inoculation, en donna une description détaillée dans une lettre au docteur *Woodward*, écrite de *Constantinople* au mois de décembre 1713. Pendant sept à huit ans qu'il avoit suivi de près cette opération dans cette capitale, il n'avoit été témoin que de deux événemens fâcheux, dont les causes étoient étrangères à l'Inoculation (a).

1713.

Jacques Pilarini, autre médecin Grec, témoin des succès de la nouvelle méthode, depuis l'année 1701, avoit longtemps refusé de l'approuver. Enfin, subjugué par l'évidence, il fit l'apologie de la petite vérole artificielle dans un petit ouvrage latin, imprimé à *Venise* (b) en 1715, & muni de l'approbation de l'Inquisiteur. La *Thessalienne* assuroit avoir inoculé six mille personnes dans la seule année 1713. De ce nombre furent sans doute la pluspart des enfans des négocians Anglois, Hollandois, François, établis à *Constantinople*, ou plutôt à *Péra* (c), que j'ai vûs en 1732 s'applaudir d'avoir été soumis par leurs parens à cette opération, la pratiquer sur leurs enfans, & les préserver par ce moyen des dangers de la petite vérole, de ses suites funestes, & des cicatrices qu'elle a coûtume de laisser. De ce nombre fut encore *Antoine*

1715.

(a) Deux enfans de trois ans, l'un & l'autre sujets au mal caduc & aux écrouelles, à qui leurs parens avoient voulu faire inoculer la petite vérole, parurent guéris de cette maladie, & moururent, l'un de la dissenterie le trente-deuxième jour, l'autre de marasme quarante jours après l'opération. L'Auteur ajoûte, qu'on soupçonna même que les parens avoient voulu se défaire de ces deux sujets infirmes & incommodés. V. not. (a) p. préc.

(b) *Nova & tuta variolas excitandi per transplantationem methodus. Venetiis, 1715*; réimprimé avec le précédent à Nuremberg, 1717, & à Leyde, 1721, sous le titre de *Tractatus bini de novâ variolas per transplantationem excitandi methodo.*

(c) Fauxbourg de Constantinople où résident les Ambassadeurs.

On a trop légèrement avancé que les Turcs avoient adopté cette méthode, & qu'il n'y avoit point de *Bacha* à Constantinople qui ne donnât la petite vérole à ses enfans en les faisant sevrer. La *Thessalienne* n'inoculoit que des Grecs, des Arméniens & autres Chrétiens, ou sujets du Grand Seigneur, ou nés en Turquie. *Pilarini*, dans son ouvrage sur l'Inoculation, assure positivement que les Turcs attachés à leur dogme de la fatalité, n'avoient point encore embrassé cette pratique en 1715. *Soli Turcæ, utpote fati decretis addicti, minusque dociles, hanc neglexerunt luc usque.*

le Duc, autre Grec, qui, recevant en 1722 le bonnet de docteur en médecine à *Leyde*, y sou tint publiquement l'Inoculation suivant la pratique de Turquie (a).

1717.

Le premier écrivain du siècle nous a depuis long temps appris que *Lady Wortley Montagu*, ambassadrice d'Angleterre à la Porte Ottomane, en 1717, femme célèbre par son esprit, eut le courage de faire inoculer à *Constantinople*, par son chirurgien, son fils unique âgé de six ans, & depuis sa fille, à son retour en Angleterre, où cet exemple fut suivi par plusieurs personnes de distinction. Ce fut à la

1721.

réquisition du collège des médecins de Londres que l'expérience en fut faite (b) sur six criminels. Cette épreuve, en laquelle la peine de mort fut commuée, leur sauva la vie qu'ils avoient mérité de perdre. La feue Reine d'Angleterre, alors princesse de Galles, ayant tremblé pour les jours de la

1722.

princesse royale, sa fille aînée, fit inoculer en 1722 (c) les deux cadettes, la feue reine de Danemarck & la princesse de *Hesse-Cassel*. Cette opération, qui se fit sous la direction du docteur *Sloane*, augmenta beaucoup la célébrité du nouveau préservatif; mais cet exemple, qui par-tout ailleurs eût irrévocablement fondé l'usage d'une pratique utile au genre humain, en retarda peut-être le progrès, dans un pays de factions, où la raison armée de l'évidence, quand elle est adoptée par un parti, perd infailliblement ses droits aux yeux du parti contraire. Tandis que les plus fameux médecins de la Grande-Bretagne, les docteurs *Sloane* (d), *Fuller*, *Arbuthnot*, *Jurin*, *Mead*, *Lobb*, &c. favorisoient la nouvelle méthode, ou qu'ils écrivoient en sa faveur, que le docteur *Shadwel*, &c. la faisoient pratiquer sur leurs enfans, deux (e) médecins peu

(a) *Dissert. de Byzantinâ variol. insitione. Lugd. Bat. 1722*, imprimée avec deux autres dissertations de médecins de *Londres*.

(b) Relation du docteur *Jurin*, déjà citée.

(c) Le feu prince de Galles le fut depuis à *Hanovre*, par *M. Maitland*.

(d) Un Mémoire du docteur *Sloane*, déterminâ la P.^{ie} de Galles.

(e) Les docteurs *Blakmore*, *Wagstaffe*, & l'apothicaire *Massey*. Le docteur *Arbuthnot*, sous le nom de docteur *Maitland*, réfuta *Wagstaffe* en 1722.

connus & un apothicaire sembloient chercher à se faire un nom en la proscrivant. Tandis que l'évêque de *Salisbury* & plusieurs casuistes (a) soumettoient leurs enfans à l'Inoculation, d'autres théologiens prétendoient qu'elle attiroit la colère céleste. Quelques-uns portèrent l'absurdité jusqu'à citer pour le prouver, le grand nombre de ceux qu'emportoit la petite vérole naturelle (b), & l'un d'eux eut le front de prêcher dans un sermon, à *Londres*, que le *diable avoit donné lui-même la petite vérole à Job, par ce moyen infernal* (c).

Cependant, outre les expériences de *Constantinople*, où dans une seule année jusqu'à dix mille personnes avoient passé très-heureusement par cette épreuve (d), on comptoit un grand nombre de sujets inoculés en Angleterre sans accident. Le docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société royale, en 1723 & 1724 publia divers écrits (e), dont plusieurs sont inférés dans les *Transactions philosophiques*: il y détaille les succès des expériences faites dans la Grande-Bretagne & dans la Nouvelle-Angleterre, avec plusieurs lettres servant de supplément & de preuves. On y trouve des listes de malades & de morts de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, avec des comparaisons de leurs effets. Quoique depuis ce temps les expériences se soient fort multipliées, plusieurs questions ne peuvent encore être éclaircies que par les résultats de *M. Jurin*; c'est lui qui, sans contredit, a répandu le plus de jour sur cette matière. Je marche sur ses traces, & souvent je ne serai que son commentateur. Il résulte de ses calculs, que d'autres beaucoup plus récents ont confirmés, qu'à *Londres*, & même dans les provinces, où le mal passe pour être moins dangereux, il mouroit communé-

(a) Lettre de *M. Amyand*, rapportée par *M. de la Coste*. Lettre à *M. Dodard*, Paris, 1723, page 69.

(b) Ils prétendoient que l'Inoculation avoit répandu la contagion, & par conséquent multiplié le nombre des morts. *M. Jurin* répondit dans le temps, que la grande mortalité de l'année 1723, qu'on appela l'année

de l'Inoculation, fut en Janvier & Février, & qu'on ne commença d'inoculer que le 27 Mars, &c.

(c) Lettre à *M. Dodard*, page 51.

(d) *Ibid.* page 68.

(e) *A letter to Caleb Cotesworth, an account of Inoculation.* Lond. 1723, & traduction françoise de *M. Noguez* en 1725.

1723.

ment un septième, un fixième, & quelquefois un cinquième de ceux que la petite vérole naturelle attaquoit, tandis qu'à peine il en étoit mort un sur quatre-vingt-onze (a) de ceux qui l'avoient reçûe par insertion, quoiqu'il ne fût nullement prouvé que cette mort en eût été l'effet, & bien que la méthode ne fût pas encore perfectionnée. Dans ces commencemens, on avoit hazardé beaucoup d'expériences sur des sujets infirmes ou mal préparés. C'est dans de pareilles circonstances qu'à *Boston* dans la Nouvelle-Angleterre, de trois cens sujets, jeunes, vieux, femmes enceintes, inoculés indistinctement, depuis l'âge d'un an jusqu'à soixante-dix, avec peu de précautions, dans un temps d'épidémie & de grandes chaleurs, il en étoit mort cinq, c'est-à-dire, un sur soixante; encore (b) est-il plus que douteux qu'ils fussent morts des suites de l'opération. Cependant on prétendit qu'il en étoit mort un de quarante-neuf, & ce malheur étant tombé sur quelques sujets de distinction (c), donna du poids aux clameurs des gens prévenus. Le magistrat intervint, l'esprit de parti s'en mêla, l'opération ne fut permise qu'avec des restrictions qui ressembloient à une prohibition. On publia qu'elle ne mettoit point à l'abri de la petite vérole naturelle, quoiqu'on ne pût produire aucun exemple pour le prouver. Les plus sages, les plus modérés, conclurent qu'il étoit de la prudence d'attendre que le temps & les expériences multipliées eussent donné plus de lumières.

Les premiers succès de la nouvelle méthode avoient été rendus publics en France, par une lettre de M. de la Coste, docteur en médecine, adressée à M. Dodard, premier médecin de Sa Majesté, & publiée à Paris en 1723, avec privilège, sous l'approbation de M. Burette, docteur de la Faculté de Paris. Dans cette lettre, suivie de quelques autres de M. Sloane, de M. Amyand, &c. les avantages de l'Ino-

(a) Voy. Lettre de M. Amyand, premier Chirurgien de Sa Majesté Britannique, à M. de la Coste, rapportée par celui-ci dans sa lettre à M. Dodard.

(b) Lettre de M. Jurin à M. Caleb Cotterworth.

(c) Voy. Analyse de l'Inoculation du docteur Kirkpatrick. Lond. 1754, page 109.

culatation sont très-bien exposés, les listes & les calculs de M. *Jurin* sont rappelés; on y trouve des faits nouveaux, des raisonnemens judicieux, des réponses aux objections. Il y est fait mention d'une consultation de neuf des plus fameux docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la satisfaction de voir enfin conclurre: *qu'il étoit licite, dans la vûe d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique.* La même lettre suppose que M. *Dodard* & plusieurs de nos plus célèbres médecins, tels que feu M. *Chirac*, successeur de M. *Dodard* dans la place de premier médecin du Roi, & M. *Helvetius* (a) depuis premier médecin de la Reine, l'un & l'autre de cette académie, approuvoient la nouvelle méthode. Le même ouvrage cite une lettre de M. *Astruc*, alors professeur de *Montpellier*, aujourd'hui du collège royal, & médecin consultant du roi: *Il ne jugeoit point que cette opération pût avoir aucun danger, & il paroissoit fort aise qu'on voulût la pratiquer à Paris.*

Ce petit ouvrage, très-bon en lui-même & le premier en notre langue qui traite de l'Inoculation, est devenu très-rare. M. *Andri*, médecin de *Paris*, alors chargé des extraits des livres de médecine, n'en parla dans le journal des savans, (janvier 1725) qu'en passant, & avec mépris, comme d'une compilation de gazettes. Le journal de *Trévoux* en donna seul un bon extrait sans prendre aucun parti.

Les bruits faussement répandus des mauvais succès de l'Inoculation à *Boston*, pendant l'été de 1723, le nombre des morts que l'épidémie emporta cette même année à *Londres*, & que l'on mit faussement (b) sur le compte de l'opération, quelques malheurs causés par l'imprudenc

(a) M. *Helvetius* (dit M. de la *Coste* dans sa lettre à M. *Dodard*, page 54) m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il croit cette méthode très-utile & très-avantageuse pour l'État, & que je lui ferois plaisir de le nommer, comme quelqu'un qui souhaite très-vivement qu'on en fasse des expériences, persuadé qu'il est qu'elles

réussiront. J'ajoute à ce témoignage de M. de la *Coste*, que je connois plusieurs illustres Membres de la Faculté qui pensent de même: les noms de M.^{rs} *Falconet* & *Vernage* me dispensent d'en citer d'autres.

(b) *An Account*, &c. par *Jurin*, pag. 30. *London*, 1724, & traduction de M. *Noguez*, page 63.

1723.

jeunes gens, récemment inoculés, qui commirent des excès, avoient diminué la confiance publique. Ces bruits s'étoient répandus à *Paris*, dans le temps où l'on songeoit à faire des expériences de l'Inoculation. Après le succès des épreuves faites en Angleterre, & particulièrement sur la famille royale, il étoit temps, au moins, qu'on en fît des essais en France, ne fût-ce que dans les hôpitaux. Ils eussent été favorisés par un prince (a), protecteur des sciences, des lettres & des arts, qu'il chérissoit & cultivoit. Mais à peine eut-il les yeux fermés, qu'on soutint dans les écoles de médecine une thèse (b) qui sonna le tocsin contre les inoculateurs : on y traite leur opération de criminelle, ceux qui la pratiquent d'imposteurs & de bourreaux, & les patients de dupes.

Cette thèse porte les caractères les plus marqués d'un ouvrage de passion : c'est une déclamation violente, chargée d'invectives & tout-à-fait dénuée de preuves, par laquelle on prétend intéresser la morale & la religion contre la nouvelle méthode. Aucun médecin de la Faculté de Paris, dont M. de la Coste n'étoit point membre, n'avoit écrit en faveur de l'Inoculation, aucun d'eux par conséquent n'étoit intéressé personnellement à la soutenir : peut-être manquoit-on de faits & d'informations exactes pour répondre aux nouvelles objections ; les écrits de M. Jurin n'étoient pas encore traduits : l'Inoculation effraie la multitude ; la crainte de se rendre responsable de quelque fâcheux événement, empêcha sans doute nos plus grands médecins de s'opposer au torrent. Neuf docteurs de Sorbonne, après un mûr examen, avoient décidé, comme je l'ai dit plus haut, en faveur des expériences à faire de l'Inoculation. L'approbation qu'un Inquisiteur avoit donnée à l'ouvrage de *Pilarini*, pouvoit suffire pour rassurer les plus scrupuleux ; mais il est des gens, au jugement desquels un remède venu de Turquie, accueilli dans un pays protestant, ne mérite pas d'être examiné.

(a) Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, mort le 3 Décembre 1723.

(b) *An Variolas inoculare nefas ?* Questio medica. In Scholis Medicorum, 30 Decembris 1723, Paris.

Quoi qu'il en soit, on peut juger, par une des réponses imprimée de M. *Amyand* à M. *de la Coste*, que celui-ci s'étoit blâmé d'être traversé dans ses projets.

Bien-tôt après, le célèbre M. *Hecquet*, ennemi juré de toutes les nouveautés en médecine, fit imprimer une dissertation anonyme, dont le titre seul (a) est modéré. On sait jusqu'à quel point ce docteur portoit la prévention & l'opiniâtreté. Je n'ai pas eu le courage, je l'avoue, d'achever la lecture de son ouvrage: avant que de me condamner, il faudroit l'avoir entrepris comme moi. L'Inoculation d'une maladie sur un corps humain, pouvoit-elle n'être pas criminelle aux yeux de celui qui semble ne pas trouver entièrement innocente l'Inoculation qui se pratique sur les arbres? Voici le précis de ses griefs contre la nouvelle méthode; je me sers de ses propres termes. *Son antiquité est mal établie... l'opération est fausse dans les faits, injuste, sans art, sans loix... elle n'évacue pas la matière de la petite vérole... elle a un double caractère de réprobation... elle est contraire aux vûes du Créateur... elle ne préserve point de la petite vérole naturelle... elle est contraire aux loix... elle ne ressemble à rien en médecine, mais bien plutôt à la magie* (a). Tel est l'extrait du livre & des raisonnemens du plus savant & du plus célèbre ennemi de l'Inoculation. L'approbation du docteur *Burette*, censeur royal, est digne de remarque. Il certifie que cet ouvrage & les observations qu'il contient, *sont toutes conformes à l'ancienne pratique de la médecine*. La traduction des premiers écrits de M. *Jurin* par M. *Noguez*, médecin de *Paris*, précédée d'une apologie de l'Inoculation, quoiqu'approuvée par le censeur dès le mois de juillet 1724, ne parut qu'en 1725: le journal des savans, au mois d'octobre de la même année, n'en donna qu'un extrait fort court, dans lequel les preuves de M. *Jurin* sont affoiblies, & les accidens qu'il avoue sont étalés avec complaisance. Le même journal avoit donné un extrait long & favorable de la lettre de *Wagstaffe* contre l'Inoculation (b).

Tant de coups portés à la fois à la nouvelle méthode la jetèrent

(a) *Raisons de doutes contre l'Inoculation*. | (b) Février 1723.

1725.

dans une sorte d'oubli jusqu'en 1738 (a). Dans cet intervalle on inocula peu, même en Angleterre, & depuis ce temps l'histoire de cette pratique est presque inconnue en France. Les papiers publics, tous nos journaux littéraires, semblent depuis près de trente ans s'être condamnés au silence sur cet article, & je vois tous les jours avec surprise des gens fort instruits d'ailleurs, pour qui les bruits défavorables à l'Inoculation répandus en 1724 & en 1725, sont les nouvelles les plus récentes qui leur soient parvenues. On les entend dire froidement & avec ingénuité qu'aujourd'hui cette méthode est abandonnée en Angleterre, tandis qu'elle n'y fut jamais plus accréditée. Ce n'est pas le seul exemple qui prouve combien le Public est mal instruit en France des nouveautés utiles au progrès des sciences & des arts, & même au bien de l'humanité, quand elles prennent naissance hors du royaume. Ce qui me reste à dire sur l'histoire de l'Inoculation, ne peut donc manquer de paroître nouveau parmi nous (b).

Tandis qu'elle sembloit perdre du terrain en Europe, elle faisoit de nouvelles conquêtes en Asie. L'épidémie de 1723, qui fut le fléau de l'Europe & de l'Amérique, fit apparemment le tour du monde, & ce n'est pas l'unique exemple (c). Les Tartares, chez qui la petite vérole n'est pas commune, en furent infectés; la plupart des adultes en moururent. Le P. *Dentrecolles*, missionnaire jésuite, dans sa lettre très-curieuse du 11 mai 1726 à *Pekin*, rapporte (d) qu'en 1724 l'empereur de la Chine envoya des médecins de son palais en Tartarie, pour y semer la petite vérole artificielle; c'est le nom que les Chinois donnent à leur méthode d'insertion, dont nous dirons un mot en son lieu. Sans doute le succès des médecins Chinois fut heureux, puisqu'ils rapportèrent beaucoup de chevaux & de pelleteries, qui sont les richesses & la monnoie des Tartares.

(a) *Analyse de l'Inoculation du docteur Kirkpatrick*

(b) Ceci étoit exactement vrai lorsque ce mémoire fut lu en Avril 1754.

(c) *Voy. Journ. hist. du voyage à l'Équ.* Paris, 1751, p. 103 & 104.

(d) *Lettres édifiantes & curieuses*, tome XX.

D'un autre côté, la pratique de l'Inoculation à la manière d'Europe se perfectionnoit dans le silence pendant le temps de sa disgrâce: les progrès étoient moins divulgués, mais elle n'avoit pas laissé de se répandre en divers endroits de l'ancien & du nouveau monde (a).

1726.

1727.

1728, &c.

J'ai dit ailleurs (b) comment dans ce même temps à peu près, un missionnaire carme des environs de la colonie portugaise du *Grand-Parà*, dans l'Amérique méridionale, voyant tous les Indiens de sa mission emportés l'un après l'autre par une petite vérole épidémique, sans qu'un seul en réchappât, avoit sauvé tous ceux qui lui restoient, en hasardant sur eux la méthode de l'Inoculation, dont il n'avoit qu'une connoissance très-superficielle par une gazette d'Europe. J'ai dit que son exemple avoit été suivi, non moins heureusement, par un de ses confrères, missionnaire sur les bords de *Rio-Negro*, & par quelques Portugais du *Parà*. J'ai depuis appris, par une lettre de cette ville, que dans une nouvelle épidémie qui désoloit la province en 1750, le même préservatif avoit produit le même effet.

Mais il avoit déjà repris le dessus dans la Nouvelle-Angleterre depuis dix à douze ans. Une épidémie terrible ravageoit la Caroline en 1738; tous les malades succomboient sous la violence du mal: alors on se ressouvint de l'efficacité du remède négligé depuis 1724: on eut de nouveau recours à l'Inoculation, qui réussit mieux que jamais, puisque dans les chaleurs ardentes des mois de juin, juillet & août, temps le plus contraire aux maladies inflammatoires, & dans un pays où cette méthode avoit moins bien réussi qu'en Europe, de mille personnes inoculées, il n'en mourut que huit, ce qui n'est qu'un sur cent vingt-cinq (c). Il y a beaucoup d'apparence que dans les expériences faites en Amérique sur une

1738.

(a) J'ai déjà remarqué que le Prince de Galles fut inoculé à Hanovre quelques années après les P.^{tes} ses sœurs: il se fit plusieurs autres inoculations dans cet électorat, ainsi qu'en diverses villes d'Allemagne,

mais cela n'eut point alors de suite.

(b) *Relation du Voyage de la rivière des Amazones: Mémoires de l'Académie des Sciences, 1745.*

(c) *The analysis of Inoculation, by J. Kirkpatrick, pag. 110, 111, &c.*

1738.

multitude de nègres esclaves, on avoit moins apporté de précautions dans la préparation des sujets que dans les opérations faites en Europe sur des hommes libres, dont la vie étoit plus précieuse : d'ailleurs la plupart des nègres sont infectés originairement d'un virus vénérien qu'ils apportent de leur pays, ce qui rend beaucoup plus difficile le choix des sujets propres à l'Inoculation.

Les nouveaux succès de cette pratique dans la Caroline en 1738, n'approchent pas de ceux qu'elle eut la même année en Angleterre, lorsqu'on recommença de la pratiquer. De près de deux mille personnes inoculées depuis douze ans à *Winchester* & aux environs dans les comtés de *Suffex* & de *Hampton*, &c. il n'est mort, suivant le rapport du docteur *Langrish*, que deux femmes enceintes, que leurs médecins dissuadoient de s'exposer à l'Inoculation (a).

1746.

L'année 1746 fut à *Londres* l'époque de la fondation d'une maison de charité, tant pour inoculer la petite vérole aux pauvres, & diminuer par ce moyen la dévastation qu'elle fait de l'espèce humaine, que pour secourir ceux que cette maladie attaque naturellement. C'est dans l'église de cet hôpital; c'est dans la même chaire où trente ans auparavant l'Inoculation avoit été traitée d'ouvrage du démon, que le docteur *Madox*, Évêque de *Worcester*, a prêché depuis deux ans ce sermon célèbre, & plusieurs fois réimprimé, par lequel il excite la charité de ses concitoyens en faveur de cette pratique, dont il démontre les avantages. Les notes jointes à ce sermon, & l'ouvrage que M. *Kirkpatrick* vient de publier, nous apprennent que de trois cens neuf sujets, la plupart adultes, soumis à cette épreuve dans le nouvel hôpital, & que de quinze cens personnes inoculées par trois différens praticiens, c'est-à-dire de dix-huit cens neuf, il n'en est mort que six, ce qui ne fait pas un sur trois cens; que M. *Winchester*, chirurgien de l'hôpital des *Enfants-trouvés*, n'a perdu qu'un enfant sur cent quatre-vingt-six; & que de trois cens soixante-dix autres expériences qu'il a faites ailleurs, une seule avoit été malheureuse. M. *Frévin* assure que

(a) *Analysis Kirkpatrick's*, ibid.

sur plus de trois cens Inoculations faites à *Rye*, une seule avoit mal réüssi. Il est vrai qu'à *Salisbury*, quatre personnes étoient mortes sur quatre cens vingt-deux, & trois à *Blandfort* sur trois cens neuf.

Au mois de novembre 1747, M. *Ranby*, premier chirurgien de S. M. B. avoit inoculé huit cens vingt-sept sujets (a); ses expériences, toutes heureuses, montoient à la fin de 1752 à plus de mille (b). La différence des succès peut être attribuée en partie, au plus ou moins de malignité de l'épidémie, en partie au plus ou moins de précautions prises pour préparer & pour gouverner les malades, enfin aux différens degrés d'expérience & d'habileté des inoculateurs, mais surtout à la maxime de ne pas hasarder l'Inoculation sur des sujets mal constitués, mal sains, ou soupçonnés d'autres maladies; attention que la Grecque de *Constantinople* portoit jusqu'au scrupule, & à laquelle elle attribuoit la constance de ses succès.

En résumant les faits précédens, & plusieurs autres dont j'ometts le détail, je trouve qu'à tout prendre sur trois cens seize inoculés (c), il n'en est mort qu'un.

En 1748, le docteur *Tronchin*, Génevois, inspecteur du collège des médecins d'*Amsterdam*, ayant été sur le point de perdre un de ses fils de la petite vérole naturelle, prit le parti d'inoculer son aîné; ce fut la première inoculation faite en Hollande. Elle fut suivie de neuf autres, que M. *Tronchin* dirigea: deux ans après il en recommanda l'usage à Genève, sa patrie.

(a) Lettre particulière de M. *Trembley* à l'auteur de ce Mémoire.

(b) Sermon de M. l'Évêque de *Worcester*. En 1754, suivant M. *Kirkpatrick*, M. *Ranby* en avoit inoculé douze cens avec succès, & M. *Middleton*, sur huit cens, n'avoit perdu qu'un malade.

(c) M. *Maty*, à qui je suis redevable d'un grand nombre d'observations judicieuses, m'a fait apercevoir que dans le nombre des quinze cens inoculés par trois différens praticiens, une partie des mille inoculés que j'attribue à M. *Ranby* est comprise, &

qu'ainsi j'ai fait un double emploi; mais comme M. *Ranby* & plusieurs autres célèbres praticiens ont continué d'inoculer depuis avec un égal succès, que je n'ai point fait mention des trois cens esclaves qu'un ami du docteur *Mead* lui écrivit avoir inoculés lui-même, en l'isle de *S.-Christophe*, sans en avoir perdu un seul; & qu'enfin les expériences heureuses se multiplient de jour en jour, je puis ne rien changer au résultat de mon calcul, que je pourrois même rendre plus avantageux à l'Inoculation.

 1747.

 1748.

1750.

Ce fut en 1750 que cette république où fleurissent les arts, & où le zèle du bien public est une vertu commune à tous les citoyens, adopta la pratique de l'Inoculation. *M. Calendrini*, mathématicien célèbre, & l'un de ses premiers magistrats, en donna l'exemple sur son fils. Nul événement funeste n'a depuis causé de regrets : c'est de quoi l'on peut se convaincre par la lecture d'un traité court & précis de la petite vérole inoculée, dont je remarque qu'aucun de nos journaux n'a donné d'extrait : il est de *M. Butini*, jeune docteur en médecine de la Faculté de *Montpellier*, agrégé à *Genève* (a). J'en ai tiré beaucoup d'éclaircissémens & de faits, ainsi que du mémoire de *M. Guyot*, inséré dans le Tome II des Mémoires de l'académie royale de chirurgie, & d'une lettre du même, dont j'ai eu communication. La même année, l'Inoculation fut introduite en Italie par le docteur *Peverini*, alors médecin de *Citerna*, dans l'État ecclésiastique, avec des circonstances si heureuses & si singulières, qu'il faut les lire dans la relation originale (b) : plusieurs de ses Confrères l'imitèrent, & il y eut plus de quatre cens personnes de tout âge inoculées heureusement dans ces cantons.

1753.

L'année dernière 1753, les Inoculations recommencèrent à *Amsterdam* avec l'épidémie, & les familles les plus illustres de la *Haye* furent les premières à suivre l'exemple de *M. Tronchin*. Le suffrage de *M. Swenke*, professeur d'anatomie, & médecin distingué dans sa profession, & la continuité des succès, répandirent la méthode dans plusieurs villes de Hollande. La Suisse, ainsi que l'Angleterre, en est redevable à l'exemple d'une mère tendre : une dame de *Lauzane*, voyant que son fils ne prenoit pas la petite vérole de ses deux sœurs qui l'avoient, la lui communiqua par la voie de l'insertion.

1754.

J'ai reçu, pendant que je travaillois à ce mémoire, la nouvelle *Analyse ou Traité complet de l'Inoculation*, dédié à *S. M. B.* que le docteur *Kirkpatrick* venoit de publier à *Londres* (1754) & dans lequel il résume ce qui s'est écrit pour &

(a) Imprimé à *Paris* chez *Hérissant*, 1752.

(b) Voy. le Supplément au présent mémoire, inséré à la suite de celui-ci.

contre sur ce sujet en Angleterre, y joint les propres réflexions, & répond à toutes les objections: j'ai profité de plusieurs de ses remarques. J'espère que cet ouvrage ne tardera pas à paroître en notre langue.

Telles ont été depuis trente ans les vicissitudes de fortune de la fameuse méthode de l'Inoculation. L'émétique & le quinquina n'ont pas moins éprouvé de contradictions avant que leur efficacité fût généralement reconnue.

Mais avant que de passer outre, donnons une idée distincte de l'Inoculation & des différentes manières de la pratiquer à ceux qui ne la connoissent qu'imparfaitement: c'est une partie essentielle de son histoire.

La petite vérole artificielle est vrai-semblablement plus ancienne à la Chine qu'ailleurs. Le P. *Dentrecolles* remarque dans sa lettre déjà citée, que si cette coûtume fût venue de Circassie ou des environs, à la Chine, elle se seroit vrai-semblablement étendue d'abord dans ses provinces occidentales, & les plus voisines de la mer Caspienne, au lieu que c'est à l'autre extrémité de cet empire, du côté de l'orient, & dans la province de Kiangnan, sur la mer du Japon, que la méthode de *Tchang-teou*, c'est-à-dire, de *semer la petite vérole*, est plus anciennement connue. Les Chinois insèrent dans le nez des enfans une tente de coton imprégnée de la matière des pustules desséchées de la petite vérole, réduites en poudre. On fit cette épreuve en Angleterre en 1721, sur une fille condamnée à mort (a); elle fut plus malade que tous les inoculés par la voie ordinaire, & la pratique chinoise, dont le P. *Dentrecolles* rapporte trois recettes différentes, fut jugée dangereuse.

En Grèce, ainsi qu'en Turquie, on introduisoit la matière liquide encore chaude, tirée quelques momens auparavant des boutons d'une petite vérole naturelle & bien conditionnée, dans sept ou huit piqûres faites en différentes parties du corps, avec plusieurs précautions superstitieuses, accompagnées d'offrandes de cierges, par le moyen desquelles *Timone* soup-

(a) *Butini*, Traité de l'Inoculation, page 89.

comme que la Grecque inoculatrice se concilioit les prêtres grecs, qui lui fournissoient une multitude prodigieuse de sujets à inoculer (a).

Le même *Timone* décrit la différente manière d'opérer, de deux vieilles grecques, l'une de *Philippopolis* un peu plus simple dans son procédé, l'autre de *Theſſalonique* qui joignoit la charlatanerie à la superstition, mais qui, plus habile que ses compagnes, avoit remarqué, comme les Chinois, qu'il étoit indifférent de se servir, pour inoculer, de la matière prise d'une petite vérole naturelle ou artificielle. *La Motraye* rapporte la manière dont il a vû faire l'opération en Circassie, par une vieille femme, à peu près comme à *Constantinople*. Elle ne faisoit que de simples piqûres sur différentes parties du corps avec trois épingles liées ensemble. On portoit le patient, comme on le pratique encore en Barbarie (b), chez un malade de la petite vérole naturelle: cet usage est dangereux, en ce que l'Inoculé s'expose à recevoir la maladie par contagion, avant que l'insertion ait produit son effet; mais cette conformité de pratique entre les Circasses & les Barbaresques, peut faire présumer que parmi le grand nombre d'esclaves de Circassie qui composoient les milices du *Caire*, sous le nom de *Mamelus*, quelques-uns auront porté cette coutume de leur pays en Égypte, d'où elle a pû se répandre à *Tripoli*, à *Tunis*, à *Alger*, & dans l'intérieur de l'Afrique.

Dans la province de Galles, on procédoit avec beaucoup moins d'appareil; les écoliers se donnoient la petite vérole les uns aux autres, en se piquant avec une aiguille, ou seulement en se frottant le bras ou la main jusqu'au sang sur des boutons d'une petite vérole qui commençoit à sécher (c): l'acquéreur donnoit deux ou trois sols à celui dont il empruntoit

(a) *Quin & fortè tributo cereorum clerum sibi conciliat; innumeros enim quos inoculet, eosque commendatos ab ipsis sacerdotibus Græcis, quotidie habet, ita ut vix possit multitudini sufficere.* Dissert. hist. du docteur *Timone*. *Voy.* Appendix des voyages

de la *Motraye*, Tome II.

(b) *Voy.* le certificat de *Cassim-Aga*, envoyé de *Tripoli*, rapporté par M. *Scheutzer*.

(c) *Voy.* Lettres rapportées par M. *Jurin*.

la matière, & cet usage n'avoit pas d'autre nom dans le pays que celui *d'acheter la petite vérole*. Une longue expérience a fait donner en Angleterre la préférence à la méthode suivante, long-temps pratiquée par *M. Ranby*, & depuis suivie à Genève avec le plus grand succès, tant sur les enfans que sur les adultes jusqu'à l'âge de trente ans (a).

(b) Après avoir préparé le sujet pendant quelques jours par un régime & des remèdes convenables, tels qu'une diète modérée, un ou deux légers purgatifs, une saignée si le cas le requiert, & quelquefois des bains; on fait aux deux bras, dans la partie externe & moyenne au dessous du tendon du muscle deltoïde, pour ne point gêner la liberté des mouvemens, une incision longue d'un pouce tout au plus, en sorte qu'elle entame à peine la peau (c). On insère dans l'incision un fil de la même longueur, impregné de la matière d'un bouton mûr & sans rougeur à sa base, d'une petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, prise d'un enfant sain. On a reconnu que cette matière conserve son efficacité pendant plusieurs mois, & de l'automne au printemps: les Chinois avoient fait la même remarque. On lève cet appareil après quarante heures (d), & l'on pansé les plaies une fois par jour. Quoique les premiers jours après l'opération le malade soit en état de sortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime; on le met au lit le six ou le septième jour quand la fièvre survient; elle est rarement accompagnée d'accidens graves, mais tous les symptomes cessent par l'éruption le sept ou le huitième

(a) *Mém. de M. Guyot, tome II. des Recueils de l'Acad. de Chirurgie.*

(b) *Lettre latine manuscrite de M. Ranby. Traité de l'Inoculation de M. Butini.*

(c) Le docteur *Timone* avoit déjà substitué l'incision faite aux deux bras, aux piqûres que la Grecque faisoit en divers endroits du visage & du corps. Voy. *Lettre de Timone; Appendix des voyages de la Motraye.*

(d) Ce long délai n'est qu'un excès de précaution: cinq ou six heures

suffisoient aux Inoculatrices Grecques, qui ne faisoient que de simples piqûres, mais en quatre ou cinq endroits; elles avoient seulement le soin de bien mêler le sang & la matière varioleuse avec leur aiguille, & de couvrir les piqûres avec une coquille de noix. Le docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune personne qui ôta quelques momens après l'opération le fil impregné de pus, ne laissa pas de prendre la petite vérole.

jour, & n'ont aucune suite. Alors l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matière, & la plus grande partie du venin s'échappe par cette voie. Le dixième jour après l'éruption, elles commencent à se remplir, le quinzième à se cicatrifier, & le vingtième elles se ferment d'elles-mêmes pour l'ordinaire: si l'on s'aperçoit qu'elles continuent à fluer, il ne faut pas se hâter de les fermer. On a reconnu qu'une incision suffisoit; & si l'on en fait deux, ce n'est pas seulement pour avoir une plus grande certitude que l'insertion a bien pris (a), mais encore pour faciliter, par un double canal, l'épanchement de la matière varioleuse, pour rendre par-là celle qui forme les boutons moins abondante, moins âcre, moins corrosive, & la nature de la petite vérole plus bénigne. La théorie s'accorde merveilleusement en ce point avec l'expérience.

Quelquefois le venin s'échappe tout, ou presque tout, par les deux incisions, & le malade n'a qu'une ou deux pustules, quelquefois même pas une seule (b). Il n'en est pas moins à l'abri de contracter de nouveau la petite vérole, quand on l'inocule de nouveau. Plus la matière sort abondamment des plaies des bras, plus le nombre des boutons est petit & distinct; au lieu que chaque parcelle de la matière du foyer fait son bouton particulier dans la petite vérole naturelle, ce qui la rend souvent confluyente, & par-là d'autant plus dangereuse. Parmi les petites véroles inoculées à Genève, à peine en a-t-on vû de cette espèce; & de ceux qui l'ont reçue par insertion, aucun n'est resté marqué: c'est aussi ce qu'on avoit observé, non seulement en Angleterre, mais en Grèce & en Circassie (c), dont les habitans n'ont adopté cet usage que dans la vûe de conserver la beauté de leurs filles: à peine cette observation souffre-t-elle quelque exception, dans des cas

(a) Quelquefois le virus dont le fil est impregné, ne se communique pas; ce risque est diminué de moitié par une double incision. Sans doute l'usage de multiplier les piqûres dans l'Inoculation grecque, s'étoit introduit par la même raison.

(b) *Dissert. de Timone, Appendix de la Motraye. Lettre du D.^r Nole, rapportée par M. de la Coste. Kirkpatrick's, analys. &c.*

(c) *La Motraye, voyage de Circassie. Dernière lettre de M. Amyand à M. de la Coste.*

lorsque les malades s'écorchent, ou qu'ils n'ont pas été suffisamment préparés.

Ce qui fait le plus grand danger de la petite vérole naturelle, c'est la fièvre secondaire qui survient quand la supuration commence; mais dans la petite vérole artificielle, cette fièvre est fort rare (a), sur-tout chez les enfans; ils sont à peine malades. De vingt personnes inoculées à Genève par M. Guyot, une seule eut cette seconde fièvre; c'étoit une femme adulte, & mère de plusieurs enfans (b).

Cette méthode d'inoculer par incision, adoptée depuis plus de trente années par tous les chirurgiens anglois, & communément pratiquée à Genève, fut apportée de Constantinople en Angleterre par M. Maitland, chirurgien de Mylady Wortley Montagu. Maitland l'avoit reçue de Timone, qui l'avoit substituée aux piquûres que les Inoculatrices grecques faisoient, suivant leur ancien usage, en diverses parties du corps. Dans les premiers essais, faits en Italie, on a tantôt employé la lancette, & tantôt une seule piquûre d'épingle, en renchérissant sur la simplicité de l'opération grecque, sur-tout dans les campagnes, où les mères, souvent à l'insû de leurs maris, inoculoient leurs enfans pendant leur sommeil, & toujours avec succès. M. Tronchin a, le premier que je sache, employé les vésicatoires, comme moins douloureux & moins effrayans pour les enfans. Il les applique aux jambes par préférence aux bras, dans la vûe de procurer au malade alité plus de liberté dans ses mouvemens; mais l'essence de l'inoculation consistant uniquement dans le mélange de la matière varioleuse avec le sang de l'inoculé, pourvû que ce mélange s'opère, peu importe que la plaie d'où le sang est tiré soit faite sur une ou sur plusieurs parties du corps; avec une lancette, comme en Angleterre; avec deux ou trois aiguilles, comme en Grèce & en Circassie; avec une seule, comme en Italie; en faisant passer dans la peau un fil imbu de la matière, comme en Barbarie; en frottant sa main grattée jusqu'au sang contre celle

(a) Traité de l'Inoculation de M. Butini.

(b) Mém. de M. Guyot, tome II des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.

d'un malade, comme dans la principauté de Galles, ou enfin en rompant le tissu de l'épiderme avec un emplâtre vésicatoire, comme le pratique M. *Tronchin*. Toutes ces routes conduisent au même but, laissons-en le choix aux parties intéressées.

Je me suis étendu sur la partie historique de l'Inoculation, parce que l'exposition des faits suffit pour faire disparaître le plus grand nombre des objections que nous allons examiner plus en détail.

S E C O N D E P A R T I E.

Réponses aux objections.

PEUT-ON demander sérieusement si c'est un crime de sauver la vie à des millions d'hommes, parce qu'il est possible que sur mille que l'on conserve, il y en ait un ou deux qu'on ne puisse arracher à la mort? Voilà bien précisément à quoi se réduit la question qui fait le sujet de la thèse de 1723. *An Variolas inoculare NEFAS!* thèse où le docteur en médecine devenu casuiste, prononçoit que l'Inoculation est criminelle, du même droit sans doute qu'un théologien décideroit qu'elle n'est pas salubre.

Mais ne dédaignons point de répondre à des objections faciles à détruire; ce n'est qu'en les réfutant solidement qu'on acquiert le droit de les mépriser. Commençons par les objections physiques.

O B J E C T I O N S P H Y S I Q U E S.

PREMIÈRE
OBJECTION.

Est-ce bien la petite vérole que l'on communique par l'Inoculation! & la maladie communiquée n'est-elle pas plus dangereuse que celle qu'on veut prévenir!

RÉPONSE.

Si quelqu'un a jamais douté que la maladie inflammatoire qui suit l'Inoculation, fût une vraie petite vérole, personne n'en doute plus aujourd'hui. Ce seroit donc prendre une peine inutile que de répondre à la première partie de l'objection. D'ailleurs, ceux qui faisoient cette question l'ont eux-mêmes résolue, en même temps qu'ils ont donné des preuves de leur

peu de bonne foi : ils infistoient sur le danger de la contagion de la petite vérole inoculée, & feignoient de douter que ce fût une vraie petite vérole ; ils étoient prêts à la reconnoître pour telle, pourvû qu'on avouât qu'elle étoit plus maligne & plus contagieuse que la naturelle (a).

Quant à la seconde partie de l'objection, où l'on demande si la petite vérole inoculée n'est pas plus dangereuse que la petite vérole naturelle ? s'il y a des personnes qui fassent cette question sérieusement, il est juste d'y répondre de même.

La petite vérole simple n'est pas dangereuse : elle ne le devient que par la complication des maux qui s'y joignent, ou par la malignité de l'épidémie. Cette personne enlevée à la fleur de son âge, vivroit encore, si la petite vérole ne l'eût pas attaquée dans des circonstances critiques : cette jeune femme n'eût pas succombé, si les accidens d'une grossesse laborieuse n'eussent épuisé ses forces : ce jeune homme étoit hors d'affaire, s'il n'eût pas eu le sang enflammé par des excès de toute espèce : ce malade eût échappé, si la fièvre maligne & le pourpre n'eussent aggravé le mal. Voilà ce qu'on entend dire tous les jours des circonstances qui rendent cette maladie mortelle. L'Inoculation les préviendra toutes. Le plus grand art de la préparation consiste à prévenir les accidens étrangers, la complication de maux & l'épidémie : on a le choix de la saison, du moment, du lieu, des dispositions du corps & de l'esprit du sujet. La petite vérole ainsi prévûe est portée lentement de la circonférence au centre, dans un corps sain & préparé pour la recevoir. La fermentation commence par les parties externes ; les plaies artificielles facilitent l'éruption, en offrant au virus une issue facile : aussi la petite vérole inoculée est-elle toujours simple ; & lorsqu'elle est simple, elle est sans aucun danger. Voilà le mystère de l'Inoculation, & la cause de ses heureux succès.

Quelle comparaison peut-on faire entre une maladie préméditée, & celle qui se contracte au hazard ; en voyage, à l'armée, dans des circonstances critiques, & sur-tout pour les femmes, dans un temps d'épidémie, qui multiplie les accidens, qui

(a) Rép. du D.^r Arbuthnot, sous le nom de Maitland, à la Lett. de Wagst.

transporte le siège de l'inflammation dans les parties internes d'un corps, peut-êre épuisé de veilles ou de fatigues? Quelle différence entre une maladie à laquelle on s'attend & celle qui surprend, qui consterne, que la seule frayeur peut rendre mortelle, ou qui se produisant avec des symptômes équivoques, peut induire en erreur le médecin le plus habile, & faire aggraver le mal par celui de qui l'on attend le remède? Voilà ce que dictent le bon sens & le raisonnement le plus simple; mais l'expérience est encore plus décisive. Elle prouve que la matière de l'Inoculation, quoique prise d'une petite vérole compliquée, confluente, mortelle même, ne laisse pas de communiquer une petite vérole simple, discrète, bénigne, exempte de la fièvre de supuration, si souvent funeste; une petite vérole enfin qui ne laisse point de cicatrices. Le reproche le plus grave qu'aient fait à l'Inoculation ses adversaires les plus passionnés, c'est que pratiquée indistinctement sur des sujets de tout âge, mal choisis & mal préparés, elle a, selon eux, été fatale dans les premiers essais à un malade sur quarante-neuf; mais il est prouvé que sur un pareil nombre il en meurt au moins sept d'une petite vérole ordinaire. Peut-on demander après cela si la petite vérole inoculée n'est pas plus dangereuse que la naturelle!

SECONDE
OBJECTION.

La petite vérole inoculée met-elle à l'abri de la petite vérole naturelle!

RÉPONSE.

L'histoire des faits est la meilleure réponse à cette objection. Depuis qu'on a les yeux ouverts sur les suites de l'Inoculation, & que tous les faits ont été discutés contradictoirement, il n'a jamais été prouvé qu'une personne inoculée ait contracté la petite vérole une seconde fois (a). C'est une vérité que les ennemis de cette méthode ont tâché d'é luder par toutes sortes de voies, même par celle de l'imposture (b). Le docteur Neettleton fut obligé de démentir publiquement un bruit qu'on avoit répandu, qu'un de ses inoculés avoit depuis repris

(a) *Tinone, Pilavini, Jurin. Lettre de Perrot Williams, Scheuchzer, Kirkpatrick.*

(b) *Analysis of Inoculation by J. Kirkpatrick, pag. 121.*

la petite vérole, & qu'il en avoit été fort mal. On en citoit un autre avec une lettre d'un certain *Jones*, qui souûtenoit la même chose de son fils. *M. Jurin* s'informa soigneusement du fait. Le père refusa de faire voir les cicatrices de l'enfant: il offrit ensuite de dire la vérité, pourvû qu'on le payât bien; il finit par écrire à *M. Jurin*, & par lui avouer qu'il ne savoit ce que c'étoit que l'Inoculation. Le docteur *Kirkpatrick* rapporte la lettre dans son ouvrage.

Page 123.

Qu'importe, après cela, de savoir si l'on peut avoir deux fois naturellement une petite vérole complète? Quand ce fait, que plusieurs médecins nient, & que le docteur *Mead*, dans le cours d'une longue vie, dit n'avoir jamais vû, seroit bien avéré, comme je le suppose, il ne s'ensuivroit pas nécessairement qu'après l'Inoculation l'on fût sujet à reprendre cette maladie. En accordant qu'il est possible d'avoir deux fois naturellement la petite vérole, ne pourroit-on pas souûtenir avec vrai-semblance, que les causes naturelles de la contagion ne développent peut-être qu'imparfaitement dans un corps le germe de la maladie (*a*), en sorte qu'il en reste quelquefois assez pour une nouvelle fermentation; au lieu que le ferment de la petite vérole, mis en action par un virus de même nature introduit directement dans le sang au moyen de plusieurs incisions, se développe d'une manière si complète, qu'il ne reste plus de matière pour un second développement. Une cause plus puissante doit produire un plus grand effet: le lait se tourne & se coagule plus sûrement & plus efficacement par le mélange direct d'un acide, que par l'action naturelle de l'air & de la chaleur. La petite vérole artificielle pourroit donc épuiser le levain que la petite vérole naturelle n'épuiseroit pas. Mais laissant-là tous les raisonnemens théoriques auxquels on peut en opposer d'autres, ne suffit-il pas, pour rassurer sur la crainte d'une seconde petite vérole après l'Inoculation, que depuis trente ans qu'elle est devenue fréquente

(*a*) Je parle ici du germe de la petite vérole, d'après l'idée reçûe d'un grand nombre de médecins, & niée par d'autres, parce que toute théorie en médecine est problématique.

en Angleterre, on ne puisse citer aucun exemple d'un inoculé que cette maladie ait infecté de nouveau, soit naturellement, soit artificiellement? C'est improprement qu'on met au nombre des inoculés celui sur qui l'Inoculation auroit été tentée sans effet. L'opération bien ou mal faite, quand elle ne produit ni pustule ni supuration, laisse le sujet dans le même état où il étoit. Si donc il est attaqué dans la suite de la petite vérole naturelle, on ne peut dire qu'il l'a reprise, puisqu'il l'a pour la première fois. Tels sont les exemples qu'on cite de prétendus inoculés, qui, depuis cette opération, ont eu la petite vérole: tous les autres faits allégués n'ont pû soutenir la vérification.

On a fait habiter & coucher des enfans (a) inoculés avec d'autres atteints de la petite vérole spontanée, sans qu'aucun l'ait prise une seconde fois.

Élisabeth *Harris* (b), qui étoit du nombre des six criminels inoculés dans les premiers essais, après sa guérison rendit ses soins à plus de vingt malades de la petite vérole, & la contagion n'eut aucune prise sur elle.

On voulut éprouver dans la même occasion, s'il étoit possible qu'une personne marquée de la petite vérole la reprit par Inoculation, & l'on ne put y réussir, quoiqu'on eût introduit dans les plaies une plus grande quantité de virus qu'à l'ordinaire (c).

On a répété l'Inoculation plusieurs fois sur divers sujets: passé la première, les incisions, malgré le fil imbu du virus, se sont guéries comme de légères coupures.

Un des fils du lord *Hardwicke*, alors grand chancelier d'Angleterre, s'étant fait inoculer, eut tous les symptômes de la petite vérole; la plaie s'enflamma, la supuration s'ensuivit, mais sans la moindre éruption. Le malade peu satisfait des assurances qu'on lui donnoit qu'il n'avoit plus rien à craindre

(a) *Analysis, &c. by Kirkpatrick*, pag. 120.

(b) *Ibid.*

(c) *Kirkpatrick*, pag. 119. Cette circonstance est absolument indifférente: on a reconnu que la moindre

parcelle de virus, comme celle que porte la pointe d'une épingle qui a seulement percé une pustule varioleuse, suffit pour communiquer la petite vérole, & quelquefois abondamment.

de cette maladie, se soumit derechef à la même épreuve, qui ne produisit aucun effet (a).

Le docteur *Kirkpatrick* rapporte qu'une jeune personne de douze ans, inoculée & bien rétablie, entreprit, par une fantaisie singulière, d'éprouver s'il ne lui seroit pas possible de reprendre la petite vérole. Elle se fit secrètement elle-même une nouvelle incision, elle y mit à trois diverses reprises, en trois différens jours, de la matière varioleuse que lui fournit une de ses amies, qui vrai-semblablement n'apporta pas de grandes précautions sur le choix. Au bout de huit jours elle sentit un peu de mal de tête qui l'effraya d'abord, & lui fit avouer ce qu'elle avoit fait: elle se mit au lit, le mal de tête disparut, il n'y eut ni fièvre ni éruption, enfin elle se leva en disant qu'elle s'ennuyoit d'être malade. Il est donc prouvé que le virus variolique, quoique mêlé directement avec le sang, est incapable de renouveler la petite vérole. N'est-on pas en droit d'en conclurre qu'à plus forte raison la contagion naturelle, portée par l'air, n'aura pas de prise sur le corps déjà purgé de ce levain par l'Inoculation? Si l'on veut encore en douter, au moins doit-on convenir qu'il ne faut pas moins qu'un fait contraire pleinement constaté pour détruire une présomption si bien fondée; & ce fait, sur lequel tant de gens sont attentifs, ne s'est pas rencontré depuis quarante ans. Après tout, un tel exemple, fût-il bien réel, seroit plus rare qu'un monstre; il ne feroit que confirmer la règle, & ne diminueroit pas, d'un sur vingt ou trente mille, l'avantage de l'Inoculation. La situation du cœur & celle du foie cessent-elles de passer pour fixes & pour constantes, parce qu'une ou

Pag. 120.

(a) Je rectifie, d'après l'éclaircissement publié par M. *Maty* dans son journal britannique des mois de janvier & février 1755, page 170, les circonstances du fait que j'avois rapporté dans une édition précédente, tel que je le tenois de feu M. le comte de *Saint-Séverin-d'Arragon*, ministre d'État, ci-devant plénipotentiaire à la paix d'*Aix-la-Chapelle*, à qui

je l'ai ouï raconter à *Versailles* en présence de plusieurs personnes, & qui m'assura l'avoir appris de la bouche de M. le colonel *York*, Envoyé d'Angleterre à la cour de France, il y a quelques années. Peut-être les quatre incisions, savoir, deux à chaque inoculation, avoient-elles été comptées pour quatre opérations différentes.

deux fois il est arrivé que ces viscères se sont trouvés occuper un ordre renversé dans le corps d'un individu (a).

TROISIÈME
OBJECTION.

La petite parcelle de venin transmise dans le sang par la voie de l'Inoculation, peut être l'enveloppe ou la semence d'autres maux, que l'on communiqueroit par la même voie, tels que le scorbut, les écrouelles, &c.

RÉPONSE.

Le risque de prendre ces maladies en même temps que la petite vérole ne seroit pas moins grand lorsqu'on gagne celle-ci naturellement, que lorsqu'on la reçoit par l'Inoculation: cependant on n'a vû aucun exemple de scorbut, d'écrouelles, &c. contractés de cette manière par la contagion de la petite vérole naturelle: pourquoi le danger seroit-il plus grand à cet égard par la voie de l'Inoculation? Ce n'est pas tout: on a la preuve positive que ce danger est chimérique, & l'on fait aujourd'hui, par expérience, que la matière variolique, quoique prise d'un corps infecté du virus vénérien, n'a communiqué qu'une petite vérole simple & bénigne; preuve de fait décisive & sans réplique (b). Cependant, puisqu'on est le maître de choisir la matière de l'Inoculation, rien n'empêche de la prendre d'un sujet, & sur-tout d'un enfant bien sain, qui n'ait aucun autre mal que la petite vérole même.

QUATRIÈME
OBJECTION.

L'Inoculation laisse, dit-on, quelquefois de fâcheux restes, comme des plaies, des tumeurs, &c.

RÉPONSE.

Rien n'est plus injuste que cette objection. Ces accidens ne sont que trop fréquens après la petite vérole naturelle, & sont infiniment rares à la suite de l'Inoculation: on les prévient par les purgatifs. M. Ranby atteste que sur cent personnes inoculées, à peine s'en trouve-t-il une à laquelle il survienne le moindre clou. Une simple saignée occasionne quelquefois de plus grands & de plus dangereux accidens. Il faut donc commencer par proscrire ce remède, avant que de faire le procès à l'Inoculation.

Venons aux objections morales, dont l'ignorance ou la passion abusent pour alarmer des consciences plus délicates qu'éclairées.

(a) Anciens Mém. de l'Acad. des Sc. 1689, tome X, p. 731.

(b) Journal britannique du D.^r Maty, Avril 1754, page 403.

C'est usurper les droits de la divinité, que de donner une maladie à celui qui ne l'a pas, ou d'entreprendre d'y soustraire celui qui dans l'ordre de la providence y étoit naturellement destiné.

CINQUIÈME
OBJECTION.

Cette objection, si c'en est une, est celle des *fatalistes* & des *prédestinatiens* rigides. On pourroit leur répondre, que celui qu'on inocule étoit prédestiné pour l'Inoculation, & qu'en l'inoculant, on ne fait qu'accomplir les decrets de la providence: mais sans rétorquer contre eux ce singulier argument, je leur demande si la confiance en la providence nous dispense de prévenir les maux que nous prévoyons, & dont nous pouvons nous garantir par de sages attentions. Ceux qui sont dans ce principe, s'ils agissent conséquemment, doivent proscrire l'usage de tous les remèdes de précaution & de tous les préservatifs. S'ils sont menacés de pulmonie, ils doivent bien se garder d'observer aucun régime, ce seroit s'opposer à la volonté divine: ils doivent suivre l'exemple des Turcs, qui de peur de contrarier les vûes de la providence, périssent par milliers dans ces temps de peste si fréquens à *Constantinople*, tandis qu'ils voient les *Francois*, établis au milieu d'eux, se garantir des funestes effets de la contagion à la campagne & à la ville, en se renfermant soigneusement dans leurs maisons, pour éviter toute communication extérieure. Je demande donc à ceux qui réclament ici les droits de la providence divine, si, lorsqu'elle permet qu'on découvre une méthode sûre pour se préserver des ravages de la petite vérole, elle nous défend d'en faire usage. C'est elle qui nous offre le remède; n'est-ce pas l'offenser que de rejeter ses présens avec mépris? Je renvoie ceux sur qui l'autorité paroît avoir plus de poids que l'évidence, à la décision, dont j'ai parlé plus haut, des neuf docteurs de *Sorbonne* en faveur de l'Inoculation; à celle de l'évêque de *Worcester*, auteur du sermon déjà cité; au traité des docteurs *Some* & *Doddrige*, en observant que l'autorité d'un évêque anglican & d'un docteur protestant doit ne rien perdre ici de son poids auprès des théologiens catholiques, &

RÉPONSE.

d'autant moins que la doctrine de la prédestination absolue, qui, bien que peu suivie, subsiste encore dans la confession anglicane, est plus propre que le dogme catholique, à fournir des argumens spécieux contre l'usage de l'Inoculation (a). Venons à l'objection la plus rebatue & la plus propre à faire illusion.

SIXIÈME
OBJECTION.

Il n'est pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuse à quelqu'un qui ne l'auroit peut-être jamais eue.

RÉPONSE.

Commençons par dépouiller cette objection de ce qu'elle a de faux & d'exagéré.

Premièrement, on ne peut pas dire avec vérité que la petite vérole inoculée soit cruelle ni dangereuse. Une incision qui ne fait qu'effleurer la peau, une simple piquûre ou l'application d'un emplâtre vésicatoire, une fièvre légère, suivie de quelques symptômes qui durent à peine vingt-quatre heures, tout cela ne fait pas une maladie cruelle; & une maladie dont il ne meurt pas un sur trois cens, comme on l'a prouvé, peut-être pas un sur mille, comme nous le ferons voir, ne peut se nommer dangereuse (b).

Si dans les premiers essais de l'Inoculation en Angleterre & en Amérique, avant que la méthode fût perfectionnée, il est

(a) La même considération donne le plus grand poids aux raisons exposées avec autant de force que de douceur dans l'*Essai apologétique* de M. Chais, imprimé à la Haye en 1754, à peu près dans le même temps où ce Mémoire a paru pour la première fois. L'*Essai* se vend à Paris, chez Briasson.

(b) Ce qu'avoient avancé les médecins grecs, Timone, Pylarini & le Duc, sur les prodigieux succès de l'Inoculation en Turquie, avoit pû paroître suspect, mais devient croyable aujourd'hui, par tout ce qu'on a éprouvé depuis en Angleterre, où la petite vérole est souvent dangereuse, & dont le climat semble moins favorable à l'Inoculation que celui de Constantinople. Ces trois médecins grecs, contemporains, mais d'âge

& d'intérêts différens, & qui ne se font point cités dans leurs ouvrages, ont assuré qu'après plusieurs années de recherches & d'expériences dont ils ont été témoins oculaires, ils n'avoient pas connoissance que cette opération eût jamais eu des suites fâcheuses. Ils avoient d'ailleurs tout ce qu'il falloit pour être crus. Pylarini, né à Céphalonie, d'une famille noble, a été premier médecin d'un empereur de Russie; il s'est distingué par ses lumières & ses écrits; il avoit répugné long-temps à cette pratique, il ne s'étoit rendu qu'à l'évidence, & l'on voit par sa dissertation, qu'il n'étoit ni crédule, ni mauvais physicien. Il avoit été reçu fort jeune en l'Université de Padoue. Voyez *Hom. ill. du P. Nicéron*. Timone avoit

mort quelquefois un malade sur soixante-quatre, comme à *Boston*, dans une saison peu favorable, & par la négligence dans les préparations nécessaires, comme l'assure le docteur *Jurin*; quand même il seroit vrai qu'il en fût mort un de cinquante, je ne m'arrêterai pas à prouver par l'examen des circonstances (a), qu'il est plus que douteux qu'ils soient morts de l'Inoculation: j'accorderai tout, & je dirai que la preuve la plus évidente que la petite vérole inoculée n'est point dangereuse, c'est le petit nombre d'accidens que ses adversaires reprochent aux premiers essais. Qu'est-ce encore une fois qu'une expérience malheureuse sur quarante-neuf qui réussissent, quand ils ne peuvent nier que sur un pareil nombre de malades de la petite vérole naturelle il n'en fût mort au moins sept? Avoir rendu cette maladie sept fois moins meurtrière qu'elle n'étoit, voilà ce qu'ils appellent une opération diabolique.

Au reste, il est de la plus grande injustice de mettre sur le compte de l'Inoculation, comme il paroît qu'on l'a fait jusqu'à présent, toutes les morts qui arrivent dans les trente ou quarante jours qui la suivent. Est-il un homme si sain & si robuste, de la vie duquel on puisse répondre pour quarante jours? De huit cens mille habitans que l'on compte dans *Paris*, il en meurt tous les ans plus de vingt mille, donc deux mille cinq cens en six semaines; c'est la trois cent vingtième partie du total. Donc de trois cens vingt personnes prises au hazard, il est probable qu'en quarante jours il en mourra du moins une.

Donc de trois cens vingt inoculés de tout âge, il en doit mourir un dans le même terme, à moins qu'on n'exige que

reçû le même grade à *Padoue* & à *Oxford*; il étoit de la Société royale, il avoit refusé d'être médecin du Grand-Seigneur; il avoit suivi dix ans les progrès de cette opération. *Acta erudit. Lipsiæ, febru. 1722.* Antoine le Duc, que son nom peut faire croire fils d'un françois, étoit né à *Constantinople*, où il y avoit été inoculé. Il reçut le bonnet de docteur, &

soûtint à *Leyde* une thèse en faveur de l'Inoculation. M. *Jurin* l'a connu, & parle de lui avec éloge; sa dissertation fut imprimée en 1722, à la suite de celles de *Jacques de Castro* & de *Gualter Harris*, l'un & l'autre du collège des médecins de *Londres*.

(a) Lettre écrite de *Boston*, rapportée dans celle de M. *Jurin* à M. *Caleb Cotsworth*.

cette opération diminue le degré de probabilité d'une mort naturelle: j'avoue que cette prérogative manque à l'Inoculation, & certes c'est grand dommage; car si ce moyen affuroit la vie d'un homme pour quarante jours, une égratignure répétée toutes les six semaines nous répondroit de l'immortalité.

Mais si de trois cens vingt personnes prises au hazard, il en meurt communément une en six semaines, comment se peut-il que M. *Ranby* n'ait pas perdu un malade sur douze cens inoculés? C'est que M. *Ranby* n'a pas pris ses sujets au hazard, mais qu'il les a choisis jeunes, sains & bien constitués. Quand on inocule sans choix ni précaution des gens de tout âge, comme on faisoit à *Boston* dans les premiers essais, la plupart suspects d'avoir le sang corrompu, & dans un temps d'épidémie, où plusieurs, avant de subir l'opération, avoient déjà probablement recû le mal par la contagion naturelle, ne doit-on pas s'étonner qu'il n'en soit mort qu'un sur quarante-neuf ou cinquante, plustôt que de trouver ce nombre excessif?

Convenons donc premièrement, que la petite vérole inoculée n'est ni dangereuse ni cruelle, comme l'objection le suppose. *Mais, dira-t-on, l'on ne peut nier que ce ne soit une maladie; pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais eue!* Voilà le plus spécieux de tous les raisonnemens qu'on puisse faire contre cette pratique, & le plus aisé de tous à réfuter.

Je réponds premièrement, qu'on ne donne point cette maladie à celui qui ne l'auroit jamais eue naturellement. Car, ou tous les hommes, sans exception, sont sujets à la petite vérole, ou quelques-uns en sont exempts: dans le premier cas, on ne peut dire qu'on donne la maladie à quelqu'un qui ne l'auroit jamais eue: dans le second, on ne peut pas le dire non plus, puisque l'expérience a prouvé qu'il y a des sujets qui n'ont pû prendre la petite vérole par inoculation, quoique l'opération ait été répétée plusieurs fois (a), & que sans doute ce sont ceux qui n'ont aucune disposition à recevoir

(a) Ce fait est très-commun en Angleterre. J'ai connoissance d'un enfant sur qui l'opération a été répétée trois fois inutilement.

cette maladie. Celui qui n'en a pas le principe dans le sang, en sera quitte pour une opération moins douloureuse qu'une saignée; les incisions se sécheront comme une simple coupure. A ce prix, il se verra délivré pour toujours des inquiétudes & des tranes continuelles où vivent ceux qui n'ont pas encore payé ce tribut; cette épreuve lui sera garant qu'il est pour jamais à l'abri de la contagion: c'est même l'unique moyen de rassurer ceux qui n'ayant pas eu la petite vérole d'une manière bien décidée, ou qui ne sachant s'ils l'ont eue dans leur enfance, passent leurs jours dans une inquiétude continue qui leur fait de la vie un supplice. On ne donne donc point, comme l'objection le suppose, une maladie à celui qui ne l'auroit jamais eue.

Je réponds en second lieu, avec le savant prélat, auteur du sermon en faveur de l'Inoculation, que la petite vérole est une maladie qu'on peut dire générale, à laquelle la providence veut assujétir l'espèce humaine; que le nombre de ceux qui parviennent à la vieillesse sans l'avoir est si petit, qu'il forme à peine des exceptions à la loi commune (a). Que fait-on en inoculant la petite vérole? la même chose que lorsqu'on excite l'accès de goutte, quand les particules de cette douloureuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang (b). Dans l'un & l'autre cas, on donne moins une maladie à un

(a) Le Prélat anglois suppose d'après divers calculs, que de plusieurs centaines d'hommes, à peine un seul est-il exempt de la petite vérole. Cette opinion, examinée de près, cesse d'être un paradoxe. On entrera dans un plus grand détail à ce sujet dans la réponse à la huitième objection.

(b) Je ne saurois, dit le docteur *Maty*, auteur du journal britannique, tome IV, page 427, choisir d'expressions plus précises & plus nettes, que celles de notre théologien philosophe (l'évêque de *Worcester*). On se propose, dit-il, après avoir bien préparé le corps, de faire naître d'une manière connue & visible, dans le sang, ce

mouvement qui fait sortir à la surface les principes cachés d'un mal si dangereux, lorsqu'à l'ordinaire il est produit par des particules contagieuses & imperceptibles. Il semble donc que de même que dans l'accès de goutte qu'on excite, lorsque les particules de cette dangereuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang, on donne moins une maladie à un corps qui en soit entièrement exempt, qu'on ne choisit le temps & le moyen le plus sûr de le délivrer d'un mal dont l'origine est dans lui-même, qu'il ne peut presque jamais éviter, & dont l'issue est sans cela infiniment plus dangereuse.

corps exempt de la contracter, qu'on ne choisit le temps le plus favorable pour développer le ferment qui l'occasionne, & que nous portons tous dans notre sang; développement presque inévitable à l'égard de la petite vérole, & beaucoup plus dangereux quand il se fait au hazard, & sur-tout dans un temps d'épidémie (a).

Il est donc évident d'une part, que l'Inoculation n'est ni cruelle ni dangereuse: de l'autre, il est de fait qu'elle ne donne point la petite vérole à celui qui ne l'auroit jamais eue. Que reste-t-il maintenant de l'objection qui portoit sur ces deux fausses suppositions? En voici les débris réduits à leur juste valeur: *Est-il permis d'exposer quelqu'un à un très-petit danger, pour lui faire éviter un danger beaucoup plus grand? Y a-t-il deux manières de répondre à cette question?*

SEPTIÈME
OBJECTION.

Il n'est pas permis de faire un petit mal, pour procurer le plus grand bien.

RÉPONSE.

Cette objection n'est fondée que sur une équivoque. Nous supposons que ce principe est rigoureusement & généralement vrai, & qu'il n'admet nulle exception, nulle restriction, quant au mal moral; mais il est très-faux dans l'application qu'on en veut faire au mal physique. Certainement il est permis d'abattre une maison, pour préserver une ville d'un incendie, au risque de réduire le propriétaire & sa famille à l'aumône: on submerge une province, on la ruine pour plusieurs années, dans la vûe de prévenir le dégât passager qu'y pourroit faire l'ennemi: on refuse d'admettre dans un port un vaisseau prêt à périr, s'il est suspect de contagion: dans un temps de peste on établit des barrières; & quoique l'humanité s'en révolte, on tire impitoyablement & sans scrupule sur ceux qui les osent franchir. Le petit mal physique de l'Inoculation est-il comparable à ces maux de toute espèce tolérés, permis, autorisés par toutes les loix?

HUITIÈME
OBJECTION.

L'Inoculation est un mal moral: en voici la preuve. On ne peut nier qu'il ne soit mort quelques inoculés: le succès de cette méthode n'est donc pas infallible: on ne peut donc s'y soumettre.

(a) Voy. réponse à la première objection, page 21.

sans exposer sa vie, dont il n'est pas permis de disposer: l'Inoculation blesse donc les principes de la morale.

RÉPONSE.

Premièrement, je pourrois couper court à l'objection, en soutenant qu'on ne meurt point de la petite vérole inoculée, & que les accidens attribués à l'Inoculation n'ont d'autre cause que l'imprudence des malades ou celle du médecin. J'ai vû plus d'un docteur en médecine de cet avis. *M. Tronchin* en est si persuadé, qu'il dit hautement que s'il perdoit un seul malade de la petite vérole artificielle, il n'inoculeroit de sa vie.

Secondement, je pourrois rétorquer contre la saignée du bras l'argument qu'on emploie ici contre l'Inoculation. En ne comptant que les piquûres d'artères, on peut citer un assez grand nombre de morts, qui sont visiblement & incontestablement l'effet de cette saignée. Il est donc certain qu'en se faisant saigner du bras, on expose sa vie; ce qu'on ne peut assurer avec la même évidence de l'Inoculation: cependant jamais casuiste n'a porté le scrupule jusqu'à défendre la saignée du bras, même celle de précaution.

Troisièmement, je pourrois, d'après *M. Jurin* & plusieurs autres médecins, remarquer que ce qu'on s'obstine à regarder comme une singularité dans l'Inoculation, c'est-à-dire de donner un mal que l'on n'a pas, est commun à ce préservatif & à tous les autres remèdes de la médecine, puisqu'on ne guérit aucune maladie naturelle que par des maux artificiels, qui ne sont pas même exempts de danger, tels que les saignées, les purgatifs, les cautères, les vésicatoires, les vomitifs, &c.

Les trois réponses précédentes sont solides & satisfaisantes; mais la première suppose que l'Inoculation est sans aucun danger pour la vie, ce que je n'entreprends pas ici de prouver: les deux autres semblent plutôt éluder qu'anéantir l'objection. Je vais donc y répondre directement, sans rétorquer l'argument contre la saignée ni contre les autres remèdes, & même en accordant qu'on meurt quelquefois de l'Inoculation, comme si le fait étoit bien prouvé.

Il n'est pas permis, dit-on, en bonne morale, d'exposer la vie de quelqu'un sans nécessité. Je n'ai pas besoin de dire

que ce principe doit être restreint pour être vrai. La morale défend-elle à l'homme charitable de visiter des malades en temps de contagion? défend-elle de séparer des gens qui se battent? de sauver du feu ses meubles ou ceux de son voisin? de monter sur un toit pour raccommoder une tuile? Dans tous ces cas, & dans mille autres, on expose sa vie sans une nécessité proprement dite. Tout ce qu'on est donc en droit de prétendre, c'est qu'il n'est pas permis d'exposer sa vie ou celle d'un autre gratuitement, inutilement ou témérairement: encore, pour peu qu'on y fasse réflexion, verra-t-on combien on est peu scrupuleux sur l'observation de cette maxime; mais je ne me prévaudrai point de cette négligence; & loin de restreindre ce principe, je consens qu'on lui donne toute l'étendue qu'on peut raisonnablement lui donner.

Plus on jugera qu'il est criminel d'exposer sa vie sans nécessité, plus on doit convenir que nous devons veiller à la conserver, & par conséquent qu'il est de notre devoir d'éviter les dangers dont notre vie est menacée.

Ici l'on m'arrête & l'on s'oppose à la conséquence qu'on prévoit. *Si vous aviez prouvé, me dit-on, que l'Inoculation n'est jamais funeste, vous pourriez prétendre qu'elle est un moyen sûr d'éviter le danger de la petite vérole; mais vous êtes convenu qu'il étoit possible d'en mourir: ce n'est donc plus éviter le péril, mais courir au devant, que de s'exposer à l'Inoculation.*

Il est vrai qu'en accordant qu'il est possible de mourir de l'Inoculation, j'ai rendu l'objection plus spécieuse; mais elle n'en est pas devenue plus forte: je reprends mon raisonnement.

On m'accorde (& comment ceux qui regardent comme un crime d'exposer leur vie, pourroient-ils le nier?) qu'il est du devoir de chacun d'éviter les dangers dont sa vie est menacée: mais que devient cette obligation quand le danger est inévitable? elle se convertit évidemment en une autre, en celle de diminuer le péril autant qu'il est possible. Or, le risque d'avoir un jour la petite vérole, & peut-être d'en mourir est inévitable pour celui qui ne l'a jamais eue, & l'Inoculation est un moyen sûr de diminuer beaucoup ce danger.

Donnons

Donnons à l'objection toute la force dont elle est susceptible, par une nouvelle instance. *Pourra-t-on jamais persuader à un père tendre de faire une blessure à son fils unique, de propos délibéré, pour lui communiquer une maladie qu'il n'aura peut-être jamais, & qui peut lui donner la mort? Quelque petit que soit le risque de l'Inoculation, ne fût-il que d'un sur mille, ou moindre encore, le père y doit-il exposer son fils volontairement?*

Oui sans doute, s'il veut le préserver d'un autre risque incomparablement plus grand; & si le préjugé n'offusque pas dans ce père les lumières de la raison, s'il aime son fils d'un amour éclairé, il ne doit pas balancer à le faire inoculer: je le démontre.

Je suppose que le père que j'entreprends de persuader, s'est déjà convaincu que la religion ni la morale ne lui défendent pas ce que la raison & le bon sens lui conseillent. Il n'est donc plus question ici de morale ni de théologie, c'est une affaire de calcul: gardons-nous de faire un cas de conscience d'un problème d'arithmétique. Cet homme n'hésiteroit pas à faire inoculer son fils, si cette opération n'eût jamais été suivie d'aucun accident; mais comme il en est arrivé quelquefois, le père craint que son fils ne soit la victime d'un malheureux hazard; c'est-là tout ce qui le retient: dans une circonstance si délicate, il ne veut rien hazarder. Ses intentions sont très-louables; mais faisons-lui voir qu'il est dans l'erreur; qu'il ne dépend pas de lui de ne rien hazarder; que la vie de son fils est nécessairement exposée, soit qu'il le fasse inoculer, soit qu'il laisse agir la nature; qu'il ne lui reste que le choix entre deux hazards, & que la prudence exige qu'il choisisse le moindre: enfin comparons les deux risques, pour l'aider à se déterminer.

Comme je parle ici pour tout le monde, & moins aux mathématiciens qu'à qui que ce soit, puisqu'aucun d'eux ne doute de ce que je veux prouver, j'éviterai non seulement les formules algébriques, mais toute expression qui ne soit pas de l'usage le plus commun.

Il est évident que lorsqu'on attend la petite vérole des mains

de la nature, on s'expose au danger d'en mourir un jour; mais on envisage ce risque comme fort éloigné, parce qu'il semble ne devoir commencer que lorsqu'on sentira les atteintes d'un mal qu'on n'éprouve point encore, & qu'on ose se flatter de n'éprouver jamais. Dissipons un nuage trompeur, qui nous fait paroître dans le lointain un objet auquel nous touchons.

Pour déterminer exactement le risque de mort que court celui qui n'a jamais eu la petite vérole naturelle, il faudroit savoir exactement quelle partie du genre humain n'est pas sujette à cette maladie: c'est sur quoi les avis sont fort partagés. Le célèbre évêque de *Worcester*, dans le sermon déjà cité, pose pour principe qu'à peine un sur plusieurs centaines en est exempt parmi ceux qui vivent âge d'homme (a). Il a suivi le sentiment de *Dolæus* (b). Cette opinion paroitra moins paradoxale, si l'on considère que beaucoup d'enfans ont la petite vérole à la mamelle à l'insû de leurs parens, à qui les nourrices en font souvent mystère. Ces enfans élevés dans ce préjugé le conservent toute leur vie avec complaisance: on s'applaudit en secret de se croire exempt d'une loi presque universelle. D'ailleurs les vieillards qui n'ont point encore payé ce tribut, n'en sont pas affranchis; on a vû des gens de quatre-vingts ans contracter cette maladie naturellement; on en a même vû se faire inoculer à cet âge (c) & s'en bien tirer. On ne manqueroit donc pas de raisons pour soutenir que comme tous les chevaux ont la maladie qu'on nomme gourme, tous les hommes sont sujets à la petite vérole, & qu'il n'y a d'exceptés que ceux qui ne vivent pas assez long-temps pour subir cette épreuve.

J'ai commencé sur ce sujet quelques recherches, qui ne sont pas assez avancées pour que j'en rende compte ici; mais

(a) *The instances of those, who pass through life after having arrived at manhood, and having been within the reach of infection, without undergoing this direful disease, are so extremely few, as scarce to form an exception; learned calculations have made it as one to many hundreds.*

Sermon du lord Évêque de *Worcester*, sur l'Inoculation. *Lond.* 1752.

(b) Voy. l'*Abrégé de la médecine pratique* d'Allen, traduction française. *Paris*, 1752.

(c) Je ne puis me rappeler où j'ai lû ce fait, mais je trouve plusieurs exemples jusqu'à 67 ans. *Kirkpatrick*, p. 49.

en attendant un nombre fuffifant d'observations, il y a bien de l'apparence qu'on s'éloignera peu de la vérité, fi l'on juge du nombre de ceux qui ne font pas fufceptibles de la petite vérole par ceux fur lesquels l'Inoculation n'a point de prife. M. *Jurin*, par un grand nombre d'expériences, a trouvé que ce nombre étoit de quatre fur cent, ou d'un fur vingt-cinq. Cette évaluation paroît même plus propre à augmenter qu'à diminuer le nombre des privilégiés, puifqu'elle comprend ceux qu'on a foupçonnés, quelques-uns même qu'on a reconnus depuis avoir eu la petite vérole dans leur enfance, & de plus ceux qui n'ont réfifté peut-être à l'opération, que parce qu'elle n'avoit pas été bien faite.

Ceci pofé, rien ne nous manque plus, pour réfoudre l'important problème de la comparaifon des deux rifques, entre lesquels il faut néceffairement choisir: l'un d'attendre la petite vérole naturelle; l'autre de la prévenir en fe faifant inoculer.

Si tous les hommes fans exception avoient tôt ou tard la petite vérole, le rifque d'en mourir, quoique moins prochain, feroit auffi grand pour celui qui n'a pas encore la maladie que pour celui qui l'a déjà; mais l'efpérance d'être un de ceux qui ne l'ont jamais, diminue le rifque que l'on court d'en mourir: voyons dans quelle proportion. Je ferois fondé, comme on vient de le voir, à réduire ce degré d'efpérance à quatre fur cent, c'est-à-dire à un vingt-cinquième: mais au lieu d'en juger par le petit nombre des inoculations fans effet, qui n'eft que de quatre fur cent, augmentons ce rapport de plus du double, & fupposons que de cent fujets propres à inoculer, dix n'auroient jamais la petite vérole naturelle. Que s'enfuivra-t-il de cette fuppoſition? que le rifque de mort, pour celui qui n'a pas encore la maladie, fera moindre d'un dixième, que pour celui qui ſent déjà la violence du mal. Or le rifque dans ce dernier cas, comme nous l'avons dit tant de fois, eft au moins d'un feptième: retranchez donc de ce feptième une dixième partie, & le reſte exprimera le rifque de mort que court celui qui n'a pas encore eu la petite vérole.

Rendons ceci sensible par un exemple. De sept malades de la petite vérole naturelle, il en meurt un; donc de dix fois sept malades, ou de soixante-dix, il en mourra dix. Veut-on savoir, sur un pareil nombre d'hommes en santé qui n'ont pas encore eu cette maladie, combien il en mourra probablement? voici comme je raisonne. Si tous les soixante-dix devoient l'avoir, il en mourroit au moins dix; mais on a supposé qu'un dixième des hommes faits étoit exempt de ce fléau: retranchons donc un dixième de soixante-dix, c'est-à-dire sept; il ne restera que soixante-trois sujets exposés au péril. Un de sept y succombera: la septième partie de soixante-trois est neuf; il en mourra donc neuf, au lieu de dix qui seroient morts, si tous les soixante-dix avoient subi l'épreuve. La différence des deux risques n'est donc que d'une soixante-dixième partie.

Si quelqu'un avoit peine à suivre un calcul aussi simple; qu'il se contente de savoir que le risque de mourir un jour de la petite vérole, qui paroît dans un si grand éloignement quand on se porte bien, est presque aussi grand que si l'on étoit déjà frappé de la maladie. En un mot, de soixante-dix malades de la petite vérole, il en meurt dix: de soixante-dix qui l'attendent, il en mourra probablement neuf. Auroit-on cru qu'entre ces deux risques il y eût si peu de différence!

Avant que de tirer les conséquences de ce principe, prévenons une objection qui se présente naturellement. Il est prouvé par les listes mortuaires de quarante-deux ans, recueillies par M. *Jurin*, & montant à plus de neuf cens mille morts, qu'il ne meurt de la petite vérole (a) que soixante-douze personnes par mille, c'est-à-dire environ la quatorzième partie du genre humain: le risque d'en mourir n'est donc que d'un quatorzième; je l'ai donc supposé presque une fois trop grand, en l'évaluant à près d'un septième. Cette objection n'est fondée que sur un mal entendu. Quoique vrai-semblablement il y ait des omissions dans les listes de morts de la petite vérole, je suppose, avec M. *Jurin*, qu'il ne meurt de cette maladie, année commune, qu'un quatorzième des hommes qui naissent:

(a) Lettre de M. *Jurin* à M. *Caleb Cotefworth*.

malgré cela, je le répète encore, il meurt environ la septième partie, & peut-être plus, de ceux qui l'attendent sans se faire inoculer, & c'est-là ce dont il étoit question dans la discussion précédente. Ces deux propositions, loin d'être incompatibles, se confirment mutuellement: c'est qu'environ la moitié du genre humain meurt avant que d'avoir eu la petite vérole, & que la quatorzième partie de ceux qui naissent devient la septième de ceux qui restent quand leur nombre est réduit à moitié.

Selon M. *Jurin*, dans sa lettre à M. *Caleb Cotesworth*, les accidens ordinaires à l'enfance, & différens de la petite vérole (*a*), tels que l'avortement, les vers, les convulsions, la toux, les dents, le rachitis, &c. enlèvent à *Londres* trois cens quatre-vingt-six enfans sur mille dans la première année de leur vie. Ce n'est donc pas sur les mille enfans nouveaux nés, mais sur les six cens quatorze échappés à ces maladies, qu'il faut prendre les soixante-douze victimes de la petite vérole; ce qui fait déjà près d'un huitième des enfans d'un an; or, on ne les inocule guère avant quatre ans: à cet âge (*b*), suivant M. *du Pré*, de tous les enfans qui naissent il ne reste guère plus de la moitié de vivans. C'est donc sur les cinq cens restans qu'il faut prendre les soixante-douze, & c'en est la septième partie. Ainsi le risque de mourir de la petite vérole va toujours en croissant depuis le moment de la naissance: il est d'un quatorzième pour l'enfant qui vient de naître; d'un huitième pour celui d'un an; je l'ai supposé d'un septième à l'âge où l'on inocule le plus ordinairement (*c*); plus tard il est d'un sixième, d'un cinquième, d'un quart, & peut-être

(*a*) Il est vrai qu'on suppose ici que ces enfans morts en bas âge d'autres maladies, n'ont pas eu la petite vérole, quoique probablement quelques-uns l'aient eue; mais un plus grand nombre, parmi les survivans, meurt dans l'adolescence avant que de l'avoir; ce qui fait plus qu'une compensation.

(*b*) Et même dès l'âge de trois ans, à l'égard des enfans nourris dans les campagnes, parmi lesquels un grand

nombre sont des enfans-trouvés. Voy. tables de M. *de Parcieux*, & celles de M. *Dupré de Saint-Maur*, dans l'Hist. Nat. de M. *de Buffon*, t. II.

(*c*) On a souvent inoculé des enfans à la mamelle avec succès, mais quelquefois une convulsion les emporte en peu d'instans. De pareils accidens, ordinaires à cet âge, ont été mis injustement sur le compte de l'Inoculation. On n'inocule plus guère avant l'âge de quatre ou cinq ans.

n'y a-t-il pas deux contre un à parier pour la vie de celui qui parvient à l'âge de trente ans sans avoir payé le fatal tribut.

Résumons les faits, & tirons-en les conséquences.

Le risque de mort auquel on s'expose en attendant de la nature le funeste présent de la petite vérole, est donc de neuf sur soixante-dix, c'est-à-dire de plus d'un huitième: le risque de mourir à la suite de l'Inoculation est évalué, dans la première partie de ce mémoire (*page 13*), à un sur trois cens soixante-seize par plus de six mille expériences.

Revenons au père qui balance pour faire inoculer son fils; c'est à lui que j'adresse la parole.

Il est question, dites-vous, de la vie de votre fils, & vous ne voulez rien hazarder. Vous auriez raison sans doute, si la chose dépendoit de vous; mais il faut hazarder ici malgré vous: c'est en vain que vous vous en défendez. Vous n'avez que deux partis à prendre; ou d'inoculer votre fils, ou de ne pas l'inoculer: voilà deux hazards à courir, dont l'un est inévitable. En inoculant votre fils, contre trois cens soixante-quinze événemens heureux, il en est un à redouter: en ne l'inoculant pas, il y a plus d'un à parier contre sept (*a*) que vous le perdrez. Ce dernier risque est cinquante fois plus grand que l'autre: choisissez maintenant, & balancez encore si vous l'osez.

Vous avez pû suivre mes calculs: soupçonnez-vous qu'ils soient exagérés? Il est pourtant vrai que *M. Jurin*, après avoir jugé, par ses premières énumérations, qu'il mouroit, année commune, un septième des malades attaqués de la petite vérole, ainsi que je l'ai supposé, a trouvé, par des informations postérieures & plus exactes, d'abord sur quatorze mille cinq cens, & ensuite sur plus de dix-sept mille personnes, qu'il en mouroit souvent une sur cinq, & communément deux sur onze (*b*). Je n'ai donc point exagéré le péril de la petite vérole

(*a*) Puisque de soixante-dix il en meurt neuf (*voy. ci-dessus*), le pari sera de neuf contre soixante-un; ce qui est plus d'un contre sept.

(*b*) Ou plus exactement six sur trente-un. *Voyez* la Relation des succès de l'Inoculation, 1723 & 1724,

par *M. Jurin*. A la fin de la lettre à *M. Caleb Coteworth* il avoit conclu que des personnes de tout âge, malades de la petite vérole naturelle, il en mouroit une sur cinq ou six, ou plus exactement, ajoûte-t-il, deux sur onze.

naturelle, en le supposant d'un sur sept. Quant à l'Inoculation, au lieu du risque, d'un contre trois cens soixante-quinze, que j'ai supposé, il est prouvé, par les succès journaliers de cette opération dans le nouvel hôpital de *Londres* & sur des gens de tout âge (a), que j'ai plutôt augmenté que diminué le péril de cette méthode; mais j'en passerai par où bon vous semblera. Voulez-vous qu'au lieu d'un septième, la petite vérole naturelle n'enlève en France communément qu'une dixième partie des malades, comme à *Genève*, où cette maladie est moins meurtrière, & où l'on n'a pas laissé d'adopter l'artificielle? j'y consens. Au lieu d'un mort sur trois cens soixante-seize malades, voulez-vous en supposer trois ou quatre? Voulez-vous que de cent personnes inoculées il en meure une, ce qui est visiblement faux? je vous l'accorde. Vous voyez que j'abandonne plus des trois quarts du terrain que je puis défendre. Tirez vous-même la conséquence des suppositions que vous exigez. Le risque de perdre votre fils de la petite vérole naturelle ne fera plus, me direz-vous, d'un sur sept, mais seulement d'un sur dix: j'en conviens: mais le risque de le perdre par l'Inoculation ne sera, de votre aveu, que d'un sur cent. Ainsi, malgré toutes vos réductions, le risque de l'Inoculation est encore dix fois moindre que celui d'attendre la petite vérole: risquerez-vous dix sur cette vie si précieuse, pour éviter de risquer un?

Il est donc *démontré*, dans toute la rigueur de ce terme, que quiconque n'inocule pas son fils, sous prétexte de ne pas hazarder sa vie, risque tout au moins dix fois plus qu'en l'inoculant. Je ne saurois trop répéter, qu'il importe peu qu'il y ait quelque petite erreur de fait dans les nombres sur lesquels mes calculs sont fondés. J'ai pris les proportions les plus favorables aux ennemis de l'Inoculation, sans quoi j'aurois tiré des conséquences encore plus avantageuses; mais quelque supposition que l'on fasse, les conclusions ne peuvent différer que du plus au moins: Il sera toujours évident qu'il n'y a pas de proportion entre le risque auquel on s'expose dans

(a) Depuis 1751 jusqu'à la fin de 1754, à peine est-il mort un inoculé dans cet hôpital, sur environ quatre cens.

l'expectative de la petite vérole naturelle, & celui que l'on court en la prévenant par l'Inoculation.

Quel que soit l'avantage de la petite vérole artificielle, & quand il n'en mourroit pas un sur dix mille, je ne conseilerois pas à un père d'y soumettre son fils, s'il pouvoit être sûr que la petite vérole naturelle l'épargnera; mais puisqu'au lieu d'une pareille révélation qui nous manque, le père n'a que la certitude du danger beaucoup plus grand auquel il expose son fils en laissant agir la nature, il est évident que la raison lui conseille, & que la tendresse paternelle exige qu'il diminue, autant qu'il est en son pouvoir, un risque qu'il ne peut anéantir.

Quand il n'obtiendrait, en inoculant son fils, qu'une diminution de moitié sur le risque, & même du tiers, du quart, de moins encore, il le devrait: à plus forte raison le doit-il quand le risque est vingt, quarante, cinquante fois moindre, & si petit en un mot, qu'il a dans ce moyen une certitude morale de sauver la vie de son fils.

Quel reproche n'auroit-il pas à se faire s'il venoit à le perdre par la petite vérole naturelle, en se rappelant qu'il a pu sauver ses jours & qu'il ne l'a pas voulu!

Au lieu d'un enfant, supposons qu'un père en ait sept: s'il laisse agir la nature, il doit s'attendre à les voir tôt ou tard attaqués de la petite vérole, & d'en perdre un des sept au moins, peut-être deux ou trois, si l'épidémie est violente; peut-être aussi quand ils auront reçu toute leur éducation & qu'il aura conçu d'eux les plus grandes espérances: en les faisant inoculer, il les sauvera tous. La chose est probable, direz-vous, mais il est possible que le plus chéri succombe sous l'épreuve de l'Inoculation, tandis qu'il eût échappé peut-être à la petite vérole ordinaire. Crainte chimérique! puisque la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & sur-tout puisque celui qui ne l'auroit jamais naturellement ne la recevra pas par l'Inoculation. Mais quand cet enfant chéri mourroit contre toute vrai-semblance, le père n'auroit rien à se reprocher. Tuteur né de son fils, il étoit obligé

obligé de choisir pour son pupille; & la prudence a dicté son choix. Elle consiste à peser les inconvéniens & les avantages, & sur-tout à bien juger du plus grand degré de probabilité. Tandis qu'un instinct aveugle retenoit le père, l'évidence lui crioit: *de deux dangers entre lesquels il faut opter, choisissez le moindre.* Devoit-il, pouvoit-il résister à cette voix? le sort a trahi son attente; en est-il responsable? Un autre père dit à son fils, la terre tremble, la maison s'écroule, sortez, fuyez: le fils sort, la terre s'entrouvre & l'engloutit. Ce père est-il coupable? le nôtre est dans le même cas. Si sa fille étoit morte en couche, se reprocheroit-il sa mort? il en auroit plus de sujet: ce n'étoit pas pour sauver la vie à sa fille qu'il l'a livrée au péril de l'accouchement; & cependant il a plus exposé ses jours en la mariant, que ceux de son fils en le soumettant à l'inoculation (a).

Faisons une supposition différente, & prenons un nombre qui rende le calcul exempt de fractions. Un maître a trois cens cinquante esclaves qui n'ont pas encore eu la petite vérole. Qu'il les abandonne à leur sort, selon la loi commune il en mourra du moins la septième partie; il en perdra donc cinquante: qu'il les soumette à l'Inoculation, l'expérience prouve qu'à peine en perdra-t-il un (b): quel parti doit-il prendre? J'interroge ici la conscience des plus scrupuleux adversaires de l'Inoculation: que feroient-ils, s'ils étoient à la place de cet homme?

Présentons sous un nouveau point de vûe l'importante vérité que nous cherchons à rendre évidente.

Vous êtes obligé de passer un fleuve profond & rapide, avec un risque évident de vous noyer si vous le passez à la nage: on vous offre un bateau. Si vous répliquez qu'il vaut encore mieux ne point traverser la rivière, vous n'entendez pas l'état de la question: vous ne pouvez vous dispenser de

(a) Il est prouvé, par les dénombremens, que de soixante femmes en couche, il en meurt une, & toute fille qui se marie s'expose à courir plusieurs fois ce risque.

(b) Un ami du D.^r Méad inocula de sa main trois cens esclaves dans l'isle de *Saint-Christophe*, & n'en perdit pas un. *Analys. by J. Kirkpatrick.*

passer à l'autre bord, on ne vous laisse que le choix du moyen. La petite vérole est inévitable au commun des hommes, le nombre des privilégiés fait à peine une exception, & personne n'est sûr d'être de ce petit nombre. Quiconque n'a point passé ce fleuve est dans la cruelle attente de se voir forcé d'un moment à l'autre à le traverser. Une longue expérience a prouvé que de sept qui risquent de le passer à la nage, un, & quelquefois deux, sont emportés par le courant: de ceux qui le passent en bateau, il n'en périt pas un sur trois cens, quelquefois pas un sur mille: hésitez-vous encore sur le choix?

Tel est le sort de l'humanité: plus d'un tiers de ceux qui naissent sont destinés à mourir dans la première année de leur vie (a) par des maux incurables ou du moins inconnus: échappés à ce premier danger, le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable; il se répand sur tout le cours de la vie & croît à chaque instant. C'est une loterie forcée, où nous nous trouvons intéressés malgré nous: chacun de nous y a son billet: plus il tarde à sortir de la roue, plus le danger augmente. Il sort à *Paris*, année commune, quatorze cens billets noirs, dont le lot est la mort. Que fait-on en pratiquant l'Inoculation? on change les conditions de cette loterie; on diminue le nombre des billets funestes: un de sept, & dans les climats les plus heureux un sur dix étoit fatal; il n'en reste plus qu'un sur trois cens, un sur cinq cens; bien-tôt il n'en restera pas un sur mille; nous en avons déjà des exemples. Tous les siècles à venir envieront au nôtre cette découverte: la nature nous décimoit; l'art nous *millésime*.

Ce que j'ai dit d'un père de famille, j'ose donc le dire d'un monarque à l'égard de l'héritier présomptif de sa couronne. Croira-t-on que toutes ces réflexions n'aient pas été faites avant que de se déterminer à faire courir au feu prince de Galles les prétendus risques de l'Inoculation?

(a) Voyez ci-dessus page 39.

*Nouvelles Réponses. Conséquences des Faits établis.
Réflexions.*

JUSQU'ICI, pour m'épargner de longues discussions, j'ai raisonné dans la supposition qu'il y avoit quelque risque dans la pratique de l'Inoculation, & je me suis attaché seulement à prouver que ce risque étoit si petit, en comparaison de celui qu'on court dans la petite vérole naturelle, qu'on pouvoit regarder le premier comme nul. En effet, le risque d'un sur trois cens, sur cinq cens, sur mille, n'est-il pas de même espèce, & moindre encore, que ceux auxquels on s'expose tous les jours volontairement & sans la moindre nécessité? on fait des exercices violens, des chasses dangereuses; on court la poste à cheval; on joue à la paume, au mail, &c. on s'embarque pour courir les mers, en mettant quatre doigts d'intervalle entre la mort & soi (a). Dira-t-on qu'il est permis de hazarder habituellement sa vie par curiosité, par passe-temps, par fantaisie, ou tout au plus par une raison de convenance ou d'intérêt pécuniaire; & qu'il est criminel, je ne dis pas de courir une seule fois un très-petit risque, dans la vûe de prévenir un grand danger, mais de convertir un grand risque que l'on ne peut anéantir, en un risque dix, vingt, trente, &c. fois moindre? Telle est la conséquence où sont réduits les adverfaires de l'Inoculation, & cela, même en supposant qu'elle n'est pas exempte de tout péril. Que seroit-ce si le prétendu risque qu'elle fait courir étoit absolument nul, comme plus d'un célèbre médecin le pense, & comme quelques-uns se proposent de le rendre évident?

Je ne m'engagerai point dans une dissertation sur un sujet qui demanderoit, pour être bien traité, de profondes connoissances dans la médecine théorique & pratique; je me borne à de simples réflexions. Quel peut être le danger de l'Inoculation? est-il dans l'opération même? est-il dans son effet?

(a) *Quatuor aut septem digitis à morte remotus*, Juvenal.

NOUVELLE
OBJECTION.

Il est, dit-on, dans l'un & dans l'autre: on insère dans le sang d'une personne saine une matière purulente, tirée d'un corps atteint d'une maladie dangereuse; cela ne fait-il pas horreur! Une pareille cause peut-elle manquer de produire un effet pernicieux!

RÉPONSE.

Ne prenons pas les mots pour des choses: laissons à des enfans des délicatesses puériles, & souvenons-nous que si la raison n'eût triomphé des préjugés & de la répugnance naturelle qu'inspire la dissection d'un cadavre humain, tous les maux dont l'anatomie a trouvé le remède seroient incurables. La nature ne se révolte-t-elle pas à la vûe de l'amputation d'un membre, de la perforation du thorax dans l'empyème, de la taille, du trépan, &c? Toutes ces opérations d'ailleurs sont très-cruelles, leur succès est fort douteux, & le danger d'en mourir très-grand: on les pratique cependant tous les jours avec confiance. Quelle prodigieuse différence entr'elles & l'Inoculation!

J'ai distingué dans celle-ci l'opération même & ses effets: quant à l'opération, elle n'a rien d'effrayant ni de dangereux. Une incision superficielle qui ne fait qu'effleurer la peau, ne diffère d'une égratignure qu'en ce que celle-ci seroit plus douloureuse: dira-t-on qu'on peut mourir d'une égratignure?

Quant aux effets de l'opération, je m'en rapporte à l'expérience. Je ne m'arrêterai donc point à discuter si le venin contagieux de l'épidémie n'est que dans l'air qu'on respire, c'est-à-dire, dans une cause extérieure; d'où il s'ensuivroit que le choix du sujet qui fournit la matière de l'Inoculation est indifférent; j'observerai seulement que puisqu'on a le choix non seulement du sujet, mais aussi de l'espèce de petite vérole la plus bénigne & la mieux conditionnée, on ne peut reprocher à ceux qui la choisiront telle, qu'ils insèrent dans les veines d'un homme sain le produit d'une maladie dangereuse. D'ailleurs il est prouvé par l'expérience de plusieurs siècles tant en Asie qu'en Afrique, & de près d'un siècle en Europe, qu'entre les mains d'un praticien habile, le danger disparaît par le choix du sujet, la préparation &c, que l'Inoculation ne fait naître qu'une petite vérole simple, qui donne

issue à la plus grande partie du venin, par les incisions, qui par cette raison même n'est presque jamais confluyente, mais toujours plus bénigne que la naturelle. Il est prouvé de plus qu'elle ne laisse point de marques, qu'elle n'est point suivie de la fièvre de supuration, si commune & si funeste dans les petites véroles naturelles. En faut-il davantage pour conclure que la vie du malade est en sûreté dans la petite vérole inoculée avec les précautions prescrites, & que les accidens qui l'ont suivie dans un très-petit nombre de cas, doivent être attribués à des causes étrangères? N'est-il pas évident, par les loix de la probabilité, que sur des milliers de sujets inoculés il peut & doit mourir quelqu'un, non seulement quarante jours après, mais dans la semaine, & peut-être dans le jour, par la même raison que cette personne pouvoit payer le tribut à la nature huit jours, un jour, une heure avant l'opération? L'Inoculation prévient les dangers & les suites de la petite vérole naturelle; mais je ne la donne pas pour un remède contre tous les dérangemens auxquels une machine aussi composée que le corps humain est sujette, encore moins pour un préservatif contre la mort subite (a).

Pour n'être pas arrêté par les chicanes des adversaires de cette méthode, je n'ai fondé tous mes calculs que sur des suppositions faites à leur gré: il est temps de réclamer les droits de la vérité. Retranchons d'abord du nombre des prétendues victimes de cette opération ceux qui sont morts d'accidens étrangers, par exemple, ces enfans à la mamelle, emportés subitement dans le cours d'une petite vérole inoculée très-bénigne, par une convulsion ou par une colique (b); ce qui n'arrive que trop fréquemment à d'autres enfans de leur âge, qui paroissent jouir de la plus parfaite santé. Ne mettons point sur le compte de la petite vérole artificielle la mort de ceux qui, dans un temps d'épidémie, avoient déjà reçu le mal par

(a) On m'a cependant fait remarquer qu'un homme qui seroit menacé d'un accident d'apoplexie, pourroit en être garanti par la saignée, la diète & le régime qu'on prescrit à ceux

qu'on prépare pour l'Inoculation.

(b) Voyez lettres du capitaine Osburn & du docteur Nettleton à M. Jurin, en 1722 & 1723.

la contagion naturelle, avant que d'être inoculés : ce qu'on a lieu de présumer quand les symptômes se manifestent avant le temps où l'opération a coutume de produire son effet. Exceptons encore, comme il est juste, d'une part les morts causées par l'intempérance ou par d'autres excès bien caractérisés des malades; & de l'autre les accidens qu'on doit visiblement attribuer à l'imprudencce de quelques Inoculateurs qui font leur coup d'essai; accidens plus rares aujourd'hui, mais assez fréquens dans les premiers temps où la méthode s'est introduite. Quand on aura fait toutes ces exceptions, dont jusqu'ici nous n'avons fait aucune, il ne restera peut-être pas une seule mort qu'on puisse imputer légitimement à l'Inoculation.

Choisissez un sujet sain, jeune & bien constitué; qu'un médecin habile veille à le préparer; préservez-le de la contagion épidémique; inoculez-le hardiment, sa vie est en sûreté.

DERNIÈRE
OBJECTION
ET
RÉPONSE.

Puisque l'Inoculation par elle-même n'est jamais mortelle, on ne peut plus objecter que celui qui ne seroit peut-être mort de la petite vérole naturelle qu'à l'âge de cinquante ans, après avoir eu des enfans, après avoir servi sa patrie, seroit perdu pour la société, s'il mourroit dans son enfance de la petite vérole inoculée. On voit que cette objection, plus spécieuse que solide, & qui ne porte que sur la supposition du danger réel de l'Inoculation, est désormais détruite dans son principe. Je puis donc me dispenser d'en faire remarquer la foiblesse, même dans le cas où l'Inoculation ne seroit pas absolument sans péril pour la vie. Il est clair qu'alors même la grande inégalité des risques de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, l'incertitude de l'âge où l'on peut être attaqué de la première, & le danger d'en mourir d'autant plus grand que l'âge est plus avancé, sont autant de raisons décisives en faveur de l'Inoculation.

On a pû prendre pour exagération ce que j'ai dit que la petite vérole détruisoit, mutiloit, ou défiguroit le quart du genre humain (j'entens ici le quart de ceux qui survivent aux premières maladies de l'enfance) : en voici la preuve.

Sur la fin du seizième siècle, environ cinquante ans après

la découverte du Pérou, cette maladie fut apportée d'Europe à *Carthagène* d'Amérique; elle parcourut tout le continent du nouveau monde, & fit périr plus de cent mille Indiens dans la seule province de *Quito*. J'ai tiré cette remarque d'un ancien manuscrit de la cathédrale de cette ville: j'ai moi-même été témoin dans les colonies portugaises, voisines des bords de l'*Amazone* (a), que la petite vérole étoit mortelle à tous les naturels du pays, j'entends aux Américains originaires. M. *Maitland* (b), à qui l'Angleterre doit l'usage de l'Inoculation, rapporte qu'il y a des années où la petite vérole est une espèce de peste dans le Levant, qui tue au moins le tiers de ceux qu'elle atteint: cette proportion terrible n'est pas rare en Barbarie (c). Si l'on consulte les listes rapportées par M. *Jurin*, ou jointes à son ouvrage, entre autres celles du docteur *Nettleton*, qui s'étoit informé dans plusieurs villes de maison en maison, du nombre des malades & des morts de l'année (moyen le plus sûr pour parvenir à quelque chose d'exact), on verra qu'à *Londres* & en d'autres provinces d'Angleterre, il est mort en quelques années un cinquième, & quelquefois plus, des malades attaqués de la petite vérole; mais parmi ceux qui n'en meurent pas, combien restent privés de l'ouïe ou de la vûe en tout ou en partie! combien affectés de la poitrine, languissans, valétudinaires, estropiés! J'en ai pour garant la thèse même qui nous peint l'Inoculation comme une pratique criminelle (d). Combien d'autres défigurés pour la vie, par des cicatrices cruelles, deviennent des objets d'horreur pour ceux qui les approchent! Enfin dans ce sexe où la figure est un si grand avantage, combien n'en est-il pas qui perdent avec leurs agrémens, les unes la tendresse de leurs époux, les autres l'espérance d'un établissement, d'où s'ensuit une perte réelle pour l'État!

(a) Mém. de l'Acad. 1745, page 478.

(b) Chirurgien de Milord *Wortley Montagu*, par qui les enfans de cet Ambassadeur furent inoculés à *Constantinople* & à *Londres*. Voyez ses lettres, citées par M. de la *Cofte*.

(c) Voyez le certificat de *Cassem-*

Aga, Envoyé de *Tripoli*, rapporté par M. *Scheuchzer*.

(d) *Quos non jugulat, deformitate turpes, orbos organis, languentes & causarios relinquit. Quæstio medica in scholis medicorum. Paris, 30 décembre 1723.*

La petite vérole (p. 38) lève un tribut d'un quatorzième sur l'espèce humaine : quand le nombre des victimes, blessées de ses traits, ne surpasseroit pas le nombre de celles qu'elle frappe mortellement, il seroit toujours vrai, que de cent personnes échappées aux premiers dangers de l'enfance, treize ou quatorze sont emportées par cette maladie, & que pareil nombre en porte toute la vie le triste signalement. Voilà donc sur cent personnes, vingt-six ou vingt-huit témoins qui prouvent que ce fléau détruit ou dégrade le quart de l'humanité.

On a vû, par le détail des expériences que j'ai rapportées, que l'Inoculation prévient tous ces malheurs. Non seulement la petite vérole inoculée n'est pas mortelle, non seulement elle n'est pas dangereuse, mais elle ne laisse point de reste qui rappelle un cruel souvenir (a). Cette seule considération paroît décisive pour cette moitié du genre humain, à qui la beauté semble quelquefois plus chère que la vie.

CONCLUSION.

Ce ne sont point ici des conjectures hasardées par esprit systématique : c'est le résultat de faits discutés contradictoirement, recueillis & publiés à la face de l'univers par de savans théologiens, des médecins éclairés & des chirurgiens habiles. J'ai cité mes garans, sans tous ceux dont je n'ai pas fait mention, tels que *Sydenham* & *Boerhaave*. Les noms de l'évêque de *Worcester*, du docteur *Jurin*, secrétaire de la Société royale, du docteur *Mead*, l'*Hippocrate* de l'Angleterre, & de *M. Ranby*, premier chirurgien de S. M. B. sont à la tête de la liste, & me dispensent de répéter les autres.

A la vûe de tant de témoignages respectables en tout genre, réunis depuis trente ans en faveur de l'Inoculation, *M. Hecquet* ne diroit plus que *ce n'est encore qu'un remède de bonne femme, qui n'a pas fait ses preuves, & qu'on veut transmettre ainsi tout*

(a) Le contraste étonnant, dit *M. Maty*, auteur du journal britannique, dans la traduction angloise du présent Mémoire, page 58, qu'on remarque quand on visite l'hôpital de la petite vérole, comme je l'ai fait aujourd'hui 26 mars 1755, entre les inoculés &

ceux qui ont eu la petite vérole naturelle, du côté des effets de la maladie sur le visage, suffiroit seul pour déterminer ceux qui comptent pour quelque chose l'avantage de n'être pas desfigurés.

brute entre les mains des médecins. Ce docteur mieux informé rendroit aujourd'hui les armes à l'évidence: sa probité rigide, son amour pour la vérité, feroient, s'il vivoit encore, un défenseur de l'Inoculation, de celui qui l'a le plus décriée.

La prudence vouloit qu'on ne se livrât pas avec trop de précipitation à l'appât d'une nouveauté séduisante; il falloit que le temps donnât de nouvelles lumières sur son utilité. Trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes & perfectionné la méthode: les listes des morts de la petite vérole ont diminué d'un cinquième en Angleterre (a) depuis que la pratique de l'Inoculation est devenue plus commune: les yeux enfin se sont ouverts. C'est une vérité qui n'est plus contestée à *Londres*, que la petite vérole inoculée est infiniment moins dangereuse que la naturelle, & qu'elle en garantit: enfin dans un pays où l'on s'est déchainé long-temps avec fureur contre cette opération, il ne lui reste pas un ennemi qui l'ose attaquer à visage découvert: l'évidence des faits, & surtout la honte de soutenir une cause désespérée, ont fermé la bouche à ses adversaires les plus passionnés. Ouvrons les yeux à notre tour: il est temps que nous voyions ce qui se passe si près de nous, & que nous en profitons.

Ce que la Fable nous raconte du *Minotaure* & de ce tribut honteux dont *Thésée* affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois? Un monstre altéré du sang humain s'en repaissoit depuis douze siècles (b): sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire sur l'élite du genre humain, souvent il se choisissoit deux cens victimes, & sembloit faire grace quand il se borroit à moins. Desormais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une nation savante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant, de l'art de dompter ce monstre &

(a) Sermon déjà cité de l'Évêque de *Worcester*.

(b) La petite vérole, apportée par les Arabes, n'est connue en Europe que depuis le sixième siècle.

de l'appriivoiser ; elle a sù le transformer en un animal domestique, qu'elle emploie à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proie.

Cependant la petite vérole continue parmi nous ses ravages, & nous en sommes les spectateurs tranquilles, comme si la France, avec plus d'obstacles à la population, avoit moins besoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le suivre.

Il est prouvé (a) qu'une quatorzième partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille personnes qui meurent par an dans *Paris*, cette terrible maladie en emporte donc quatorze cens vingt-huit. Sept fois ce nombre, ou plus de dix mille, est donc le nombre des malades de la petite vérole à *Paris*, année commune. Si tous les ans on inoculoit en cette ville dix mille personnes, il n'en mourroit peut-être pas trente, à raison de trois par mille ; mais en supposant contre toute probabilité qu'il mourût deux inoculés sur cent au lieu d'un sur trois ou quatre cens, ce ne seroit jamais que deux cens personnes qui mourroient tous les ans de la petite vérole, au lieu de quatorze cens vingt-huit. Il est donc démontré que l'établissement de l'Inoculation sauveroit la vie à douze ou treize cens citoyens par an dans la seule ville de *Paris*, & à plus de vingt-cinq mille personnes dans le royaume (b), supposé, comme on le présume, que la capitale contienne le vingtième des habitans de la France.

Nous lisons avec horreur que dans des siècles de ténèbres, & que nous nommons barbares, la superstition des druides immoloit aveuglément à ses dieux des victimes humaines ; & dans ce siècle, si poli, si plein de lumières, que nous appelons le siècle de la philosophie, nous ne nous apercevons pas que notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le

(a) Voyez les listes annuelles des morts de *Londres* & des environs, pendant quarante-deux ans, rapportées par M. *Jurin*.

(b) J'ai réformé mon premier calcul d'après les remarques de M. *Maty*.

bien de l'humanité dévouent stupidement à la mort chaque année, dans la France seule, vingt-cinq mille sujets qu'il ne tiendrait qu'à nous de conserver à l'État. Convenons que nous ne sommes ni philosophes ni citoyens.

Mais s'il est vrai que le bien public demande que l'Inoculation s'établisse, il faut donc faire une loi pour obliger les pères d'inoculer leurs enfans. Il ne m'appartient pas de décider cette question. A *Sparte*, où les enfans étoient réputés enfans de l'État, cette loi sans doute eût été portée; mais nos mœurs sont aussi différentes de celles de *Lacédémone*, que le siècle de *Lycurgue* est loin du nôtre: d'ailleurs, la loi ne seroit pas nécessaire en France; l'encouragement & l'exemple suffiroient, & peut-être auroient plus de force que la loi.

Portons nos vûes dans l'avenir. L'Inoculation s'établira-t-elle un jour parmi nous? je n'en doute pas. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de désespérer du progrès de la raison humaine. Elle chemine à pas lents: l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, l'indifférence pour le bien retardent sa marche & lui disputent le terrain pas à pas; mais après des siècles de combats vient enfin le moment de son triomphe. Le plus grand de tous les obstacles qu'elle ait à surmonter, est cette indolence, cette insensibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement & personnellement; indifférence qu'on a souvent érigée en vertu, que quelques philosophes ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience, & sous les spécieux prétextes de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on fait pour les guérir de leurs erreurs, des traverses qu'on se prépare en combattant leurs préjugés, des contradictions auxquelles on doit s'attendre, au risque de perdre son repos, le plus grand de tous les biens. Il faut avouer que ces réflexions sont bien propres à modérer le zèle le plus ardent; mais il reste au sage un tempérament à suivre, c'est de montrer de loin la vérité, d'essayer de la faire connoître, d'en jeter, s'il peut, la semence, & d'attendre patiemment que le temps & les conjonctures la fassent éclore.

Quelque utile que soit un établissement, il faut un concours

de circonstances favorables pour en assurer le succès ; le bien public seul n'est nulle part un assez puissant ressort.

Étoit-ce l'amour de l'humanité qui répandit l'Inoculation en Circassie & chez les Géorgiens ? Rougissons pour eux , puisqu'ils sont hommes comme nous, du motif honteux qui leur fit employer cet heureux préservatif : ils le doivent à l'intérêt le plus vil, au desir de conserver la beauté de leurs filles pour les vendre plus cher & les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'Inoculation en Grèce ? l'adresse & la cupidité d'une femme habile, qui sût mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens. J'ai vû des Marseillois à *Constantinople* faire inoculer leurs enfans avec le plus grand succès : de retour en leur patrie, ils ont abandonné cet usage salutaire. Avoient-ils été déterminés par l'amour paternel ou par la force impérieuse de l'exemple ? A *Genève* celui d'un magistrat éclairé n'eût pas suffi, sans une épidémie cruelle qui répandoit la terreur & la désolation dans les premières familles. (a). Dans la Guiane, la crainte, peut-être le desespoir de voir tous ses Indiens périr l'un après l'autre sans ressource, purent seuls déterminer un Religieux timide à faire l'essai d'une méthode qu'il connoissoit mal, & que lui-même croyoit dangereuse (b). Un motif plus noble, on ne peut le nier, anima la femme courageuse qui porta l'Inoculation en Angleterre : rien ne fait plus d'honneur à la nation angloise, au collège des médecins de *Londres* & au roi de la Grande-Bretagne, que les vûes qui la firent adopter & les sages précautions avec lesquelles elle y fut reçûe ; mais n'a-t-elle pas essuyé trente ans de contradictions ?

Quand toute la France seroit persuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous sans la faveur du Gouvernement ; & le Gouvernement se déterminera-t-il jamais à la favoriser sans consulter les témoignages les plus décisifs en pareille matière ?

(a) Voyez Mémoire de M. Guyot, tome II des Mémoires de l'Académie de Chirurgie.

(b) Relation de l'Amazone, *Mém. de l'Acad. des Sc.* 1745.

C'est donc aux facultés de théologie & de médecine, c'est aux académies, c'est aux chefs de la magistrature, aux savans, aux gens de lettres, qu'il appartient de bannir des scrupules fomentés par l'ignorance, & de faire sentir au peuple que son utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'État, que la conservation des hommes sont intéressés à l'établissement de l'Inoculation. Quand il s'agit du bien public, il est du devoir de la partie pensante de la nation, d'éclairer ceux qui sont susceptibles de lumière, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule sur qui l'évidence n'a point de prise.

Faut-il encore des expériences? ne sommes-nous pas assez instruits? Qu'on ordonne aux hôpitaux de distinguer soigneusement, dans leurs listes annuelles, le nombre de malades & de morts de chaque espèce de maladie, comme on le pratique en Angleterre; usage dont on reconnoîtroit, avec le temps, de plus en plus l'utilité: que dans un de ces hôpitaux l'expérience de l'Inoculation se fasse sur cent sujets qui s'y soumettront volontairement; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle; que tout se passe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, sous les yeux & sous la direction d'un administrateur dont les lumières égalent le zèle & les bonnes intentions: que l'on compare ensuite la liste des morts de part & d'autre, & qu'on la donne au public: les moyens de s'éclaircir & de résoudre les doutes, s'il en reste, ne manqueront pas quand, avec le pouvoir, on en aura la volonté.

L'Inoculation, je le répète, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plus tôt; mais quand arrivera ce jour? oserai-je le dire? ce ne sera peut-être que lorsqu'un événement pareil à celui qui répandit parmi nous en 1752 de si vives alarmes, & qui se convertit en transports de joie (a), réveillera l'attention publique; ou, ce dont le ciel veuille nous préserver, ce sera dans le temps funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la nation

(a) La petite vérole de M. le Dauphin.

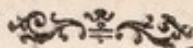
56 SUR L'INOCULATION
dans le deuil, & parut ébranler le trône en 1711 (a). Alors si l'Inoculation eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus chères espérances, nous eussent fait recevoir comme un présent du ciel ce préservatif que nous négligeons aujourd'hui. Mais, à la honte de cette fière raison qui ne nous distingue pas toujours assez de la brute, le passé, le futur font à peine impression sur nous : le présent seul nous affecte. Ne serons-nous jamais sages qu'à force de malheurs? ne construirons-nous un pont à Neuilly qu'après que *Henri IV* aura couru risque de la vie en y passant le bac? n'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de son sang (b)!

Quelques-uns traiteront peut-être encore de paradoxe ce qui depuis trente ans devoit avoir perdu ce nom: mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la Capitale, & moins encore dans cette académie. On pourroit au contraire, avec bien plus de fondement, m'accuser de n'avoir exposé que des vérités communes, connues de tous les gens capables de réfléchir, & de n'avoir rien dit de nouveau pour une assemblée de gens éclairés. Puisse cet écrit ne m'attirer que ce seul reproche! loin de le craindre, je le desire: & sur-tout puisse-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires que j'étois dispensé de rappeler, que si l'usage de l'Inoculation étoit devenu général en France depuis que la famille royale d'Angleterre fut inoculée, on eût déjà sauvé la vie à près d'un million d'hommes (c), sans y comprendre leur postérité!

(a) La mort de *Louis Dauphin*, ayeul de *Louis XV*, mort de la petite vérole le 14 Avril 1711, à quarante-neuf ans. (L'Empereur *Joseph* mourut de la même maladie, le 17 du même mois, dans sa trente-troisième année).

(b) On fait que *Henri IV* fut assassiné, son carrosse étant arrêté par un embarras dans la rue de la *Féronnerie*, alors très-étroite, aujourd'hui l'une des plus larges de *Paris*.

(c) Il est prouvé ci-dessus, page 52, que l'Inoculation sauveroit la vie chaque année en France à vingt-cinq mille personnes, ce qui seroit sept cens soixante & quinze mille en trente & un ans qui se sont écoulés depuis 1723 jusqu'en 1754, temps où je lisois ce mémoire. Il faudroit augmenter aujourd'hui ce nombre de plus de cent mille: ce seroit donc environ neuf cens mille personnes.



S E C O N D M É M O I R E

S U R

*L'INOCULATION DE LA PETITE VÉROLE,**Contenant la suite de l'Histoire de cette méthode & de ses progrès, de 1754 à 1758.*

L'ACADÉMIE m'a permis, en faveur de l'utilité publique, de faire imprimer mon premier Mémoire sur l'Inoculation de la petite vérole (lu dans cette assemblée il y a quatre ans & demi), sans attendre qu'il parût dans le recueil académique. L'importance de la matière en a multiplié les éditions en plusieurs langues. Il va paroître, avec un assez grand nombre de changemens & d'additions, dans le volume de nos Mémoires de l'année 1754, qui est sous presse *. J'ai profité, pour la révision que j'ai faite du mien, des avis que j'ai reçus à ma seconde lecture, dans nos assemblées particulières, & de ceux que j'ai tirés de plusieurs Savans étrangers, particulièrement de M. Maty, garde de la bibliothèque du cabinet britannique, qui m'avoit fait l'honneur de traduire mon ouvrage en anglois.

Assemblée
publique du 15
Nov. 1758.

Mais comme de 1754 à 1758 l'Inoculation s'est introduite en divers endroits de l'Europe, qu'il a paru des ouvrages pour & contre, & que l'histoire de cette méthode s'est accrûe d'un grand nombre de faits nouveaux, qui ne pouvoient entrer dans mon premier Mémoire sans en changer la date, j'ai cru qu'il étoit plus à propos de faire de ces différens objets la matière d'un second Mémoire pour servir de supplément au premier.

Je rappellerai dans celui-ci des faits qui m'étoient échappés

* Le tome des Mémoires de l'année 1754 n'a paru qu'en 1759; ce Mémoire y étoit annoncé pour le volume suivant de 1755, qui n'a été imprimé qu'en 1761; mais on a jugé plus convenable de suivre l'ordre des dates, & de n'imprimer le présent Mémoire que dans le volume de 1758, année où il a été lu.

dans le précédent, ou qui ne sont venus que depuis à ma connoissance, & particulièrement ceux que j'ai recueillis pendant le cours de mon voyage d'Italie, en 1755 & 1756.

Supplément à l'histoire de l'Inoculation, donnée en 1754.

La *Circassie* paroît être le centre d'où l'Inoculation s'est répandue à la ronde de toutes parts. *La Motraye (a)*, qui voyageoit en cette contrée en l'année 1712, y vit pratiquer cette méthode, dont il parle comme d'un usage commun parmi ces peuples. La tradition à *Constantinople* est, que ce moyen de communiquer la petite vérole, vient des pays voisins de la mer caspienne. Il est connu de temps immémorial aux Indes (b) & à la Chine (c). Il n'est pas moins ancien sur les côtes d'Afrique (d), en Barbarie, au Sénégal, & même dans l'intérieur du Continent (e) : soit que cette pratique y ait été portée par les Arabes dans le temps de leurs conquêtes, soit qu'elle ait été depuis introduite en Égypte par les *Mamelus*, originaires de *Circassie*, & que de l'Égypte elle se soit étendue dans les terres.

Tous ces faits historiques donnent un nouveau poids à l'ingénieuse conjecture de M. *Maty*, qui se rappelant que *Bockarah* près de *Samarcand*, à l'orient de la mer caspienne, étoit la patrie d'*Avicène* au x.^e siècle, soupçonne que les

(a) Voyage de la *Motraye*, t. II, p. 98, édition de la *Haye*.

(b) *Postscriptum* de la lettre de M. *Chais* à M. *Schwenke*, *Essai apologétique de l'Inoculation*. La *Haye*, 1754, page 122.

(c) Lettre du P. *Dentrecolles*, tom. XX des *Lettres édif. & curieuses*.

(d) Certificat de *Cassem Aga*, Envoyé de *Tripoli* en Angleterre : voy. Relation de M. *Scheuchzer*, ou son extrait en françois dans le recueil des pièces sur l'Inoculation, Paris, 1756, page 138.

(e) Les Nègres inoculent généralement les jeunes gens dès que l'infec-

tion gagné leur voisinage. Le régime qu'ils observent, consiste principalement à s'abstenir de toutes sortes de viandes, & à boire abondamment de l'eau acidulée avec le jus de citron : ce qui mériteroit peut-être d'être imité parmi nous dans les saisons chaudes. *Mém. de M. Cadwallader Colden, de la Nouvelle-York*, le 1.^{er} octobre 1753, inséré dans les observations & recherches de médecine, à Londres, 1757, in-8.^o page 227. Dans un petit traité, imprimé à Boston en 1722, il est dit que plusieurs Nègres avoient affirmé que l'Inoculation étoit commune dans leur pays.

médecins arabes, qui les premiers ont observé ce mal venu d'Éthiopie, pourroient bien être les inventeurs du préservatif, qu'il a peut-être pour auteur *Avicène* lui-même ou quelqu'un de ses disciples, & qu'il est fort vraisemblable qu'on trouveroit sur cela des éclaircissémens dans les manuscrits arabes dont nos bibliothèques sont remplies. Il juge que la pratique de l'Inoculation aura voyagé du lieu de son origine, d'un côté dans les Indes à *Surate*, à *Bengale*, à la Chine (a), par le canal des Tartares & des Chinois, qui commercent à *Bockarah*; de l'autre à la *Mecque*, par les pèlerinages des Mahométans, & de là dans les parties voisines de la mer méditerranée en Afrique, & en divers endroits de la Grèce (b).

Quant à la partie occidentale de l'Europe, ce n'est seulement pas dans la principauté de Galles en Angleterre que l'Inoculation a pénétré (peut-être dès le temps des croisades), ce n'est pas seulement dans le duché de *Clèves* & dans le comté de *Mæurs*, où le docteur *Schwenke* trouva cet usage établi en 1713: il y a près d'un siècle qu'on le connoissoit en Danemarck, puisque *Bartholin* en fait mention dans une lettre sur la transplantation des maladies, imprimée à *Copenhague* en 1673. Il y en a des vestiges dans quelques provinces de France, particulièrement en Auvergne & en Périgord.

J'ai cité dans mon premier mémoire les ouvrages sur l'inoculation qui sont venus à ma connoissance. Il me reste quelques omissions à réparer, & sur-tout à faire mention des écrits qui n'ont paru que depuis 1754.

(a) Une seule chose paroît ne pas s'accorder avec cette conjecture, quant à la Chine: c'est la remarque du P. *Dentrecolles*, rapportée dans mon premier Mémoire, que l'Inoculation est plus ancienne dans la province de *Kiagnan*, à l'orient de la Chine, que dans les provinces occidentales: voyez *Lettres édifiantes & curieuses*, tome XX: mais le Missionnaire étoit-il bien informé de ce fait, dont il ne paroît parler que par oui-dire!

(b) Le docteur *Carburi*, premier professeur de médecine en l'Université de *Turin*, natif de *Céphalonie*, m'a dit en 1756, que l'Inoculation étoit en usage dans cette isle avant l'an 1537, temps où sa famille s'y étoit établie. Je tiens du même docteur, que ses douze frères ont été inoculés; & que le docteur *Tipaldi*, son compatriote, l'avoit assuré, qu'il avoit vu pratiquer l'Inoculation en *Morée* & dans l'isle de *Candie*, de la même manière qu'à *Constantinople*.

La dissertation latine de *Timoni* (a), premier medecin du Grand Seigneur, sur la maniere de communiquer artificiellement la petite vérole (b), depuis imprimée dans les voyages de la *Motraye*, fut apportée en France par le chevalier *Sutton*, ambassadeur d'Angleterre à la *Porte*, à son retour de *Constantinople*, quelques années avant les premières expériences faites à *Londres* sur des criminels. L'abbé *Dubois*, depuis cardinal, alors ministre des affaires étrangères, chargea M. *Hulin*, aujourd'hui ministre du roi de Pologne, duc de Lorraine, de la traduire en françois; elle fut lûe au conseil de régence, & la matière mise en délibération. Des affaires plus pressantes firent perdre cet objet de vue.

Dans un ouvrage anglois qui parut à *Londres* en 1715, sous le titre d'*Essai sur les remèdes externes*, par J. *Kennedi*, chirurgien-médecin (c), on trouve l'histoire de l'appareil & du succès de l'Inoculation grecque, que l'auteur avoit vu pratiquer à *Constantinople*, & que *Timoni*, par son écrit inséré dans les transactions philosophiques, venoit de faire connoître à l'Europe. L'auteur dont je parle, est lui-même un témoin oculaire: il est encore vivant à *Londres* (d): aucun écrivain anglois ne l'a précédé sur cette matière: il est extraordinaire qu'il n'ait été cité par personne.

On a faussement supposé que tous les medecins françois se sont de tout temps soulevés contre l'Inoculation. Le livre de M. *Hecquet* qui parut en 1723, & la thèse soutenue à *Paris* la même année (e), ont donné lieu sans doute à cet injuste préjugé qu'il importe de détruire. Ce fut sur l'invitation de M. *Dodard*, premier medecin du Roi, que M. *de la Coste* écrivit, & lui

(a) Je l'ai nommé *Timone* dans mon premier mémoire, d'après la *Motraye*, qui l'avoit connu particulièrement à *Constantinople*, & qui le nomme ainsi, mais j'ai su depuis que son vrai nom étoit *Timoni*: j'ai reçu une lettre de son fils, qui est premier Interprète d'Angleterre à la *Porte* ottomane.

(b) Voyez le premier mémoire

sur l'Inoculation, ci-dessus, p. 3.

(c) *An essay on external remedies*, by J. *Kennedi*, Chir. Méd. in-8.^o *London*, 1715.

(d) Il l'étoit en effet en 1758. On m'a assuré, cette année 1763, à *Londres* qu'il étoit mort depuis environ deux ans.

(e) Voyez premier mémoire sur l'Inoculation, ci-dessus, page 9.

dédia sa lettre sur l'Inoculation qu'il vouloit établir en France. Outre les témoignages (a) de M.^{rs} *Dodard, Chirac, Helvétius, Astruc*, & de plusieurs autres membres illustres de la Faculté de *Paris*, cités par M. *de la Coste* en faveur de la nouvelle méthode, je puis mettre le nom de M. *Boyer*, doyen actuel, à la tête de la liste de ses apologistes en France, lui qu'on a voulu compter au nombre de ses adversaires. Dans une thèse qu'il soutint à *Montpellier* au mois de février 1717, plus de quatre ans avant les premiers essais d'inoculation faits en Angleterre, je trouve une exposition claire & précise de la raison la plus plausible, & la plus satisfaisante qu'on ait donnée depuis, pour expliquer d'où vient que la petite vérole inoculée est plus bénigne que la naturelle: c'est, dit-il (b), que les incisions, par un artifice salutaire, transportent dans les parties externes & charnues le siège de l'inflammation, en la détournant des parties internes où elle ne peut agir qu'au péril de la vie. M. *Boyer* peut-il se déclarer plus hautement en faveur d'une méthode alors nouvelle, & tout-à-fait inconnue en France, qu'en concluant que le tribut que tout homme doit payer, au moins une fois en sa vie, à la petite vérole, paroissant inévitable, il est plus à propos d'en exciter une bénigne par cet artifice, que d'abandonner une affaire de cette importance aux soins de la nature, qui dans la plupart des autres cas agissant en mère tendre, semble souvent dans celui-ci ne se montrer que sous les dehors d'une cruelle marâtre.

Six ans après, c'est-à-dire en 1723, M. *de la Coste*, autre médecin françois, exposa les avantages de l'Inoculation dans

(a) Voyez premier Mémoire sur l'Inoculation, ou Mém. de l'acad. des Sciences pour 1754, p. 626.

(b) Ideò nempe quod hoc artis presidio leves excitentur inflammationes aut suppuraciones, quarum ope periculum ab internis averti possit; cum ejusmodi salutari velut artificio sedes seminio seu stimulo phlegmonodeo paretur, in quâ sævitiem consuetam exerceat, absque fatali vitæ periculo. . . . ut

nempe commoti stimuli vehementiam sola cutis excipiat. Etenim quatenus innuimus. . . variolarum insultum cui libet mortali semel aut iterum subeundum, satius est hoc artificio benignas excitari, quam tanti momenti negotium naturæ, in plurimis quidem aliis vitæ casibus, almæ parentis officio defungenti, sed in hoc frequenter sævum novercæ præferenti habitum, committere.

sa lettre à M. *Dodard*, de laquelle j'ai donné l'extrait dans mon premier mémoire. Ainsi, des deux premiers auteurs qui ont écrit de l'Inoculation en France, tous deux médecins, l'un en fut l'apologiste, l'autre fit tous ses efforts pour en introduire l'usage.

Il est vrai que la même année M. *Hecquet* éleva sa voix contre elle ; mais quelle voix ! Son principal grief contre l'Inoculation est qu'elle *ressemble à la magie*. Aussi le savant M. *Burette*, docteur de la Faculté de *Paris*, laissa-t-il voir ce qu'il pensoit de cet ouvrage, dans l'approbation même qu'il ne pouvoit refuser comme censeur de la librairie ; & le silence qu'observa le journal des savans sur une matière si intéressante, donne lieu de penser que M. *Andri*, quoique chargé des extraits de médecine de ce journal, & d'ailleurs prévenu contre la nouvelle méthode, n'osa donner l'analyse d'un livre qui la combattoit si mal.

L'année suivante 1724, M. *Noguez*, médecin de *Paris*, appuya de nouvelles preuves la cause de l'Inoculation dans la dissertation préliminaire qui précède sa traduction de la relation angloise que fit M. *Jurin*, des succès de la petite vérole artificielle. Depuis 1724, aucun médecin en France n'a, je crois, écrit sur cette matière jusqu'en 1752, que M. *Butini*, médecin de *Montpellier*, donna son traité de l'Inoculation, dont il est zélé partisan, & que M. *Bagard*, président du collège royal de médecine de *Nanci*, fit réimprimer en cette ville à la suite d'une consultation, la relation de *Timoni* sur l'Inoculation, & une lettre sur ses succès à *Londres*. Enfin, en 1756 M. *Joachim*, docteur en médecine à *Strasbourg*, donna un Traité latin * sur les avantages de la petite vérole inoculée.

M. *Hecquet* est donc le seul médecin françois dont on voie le nom à la tête d'un ouvrage contre l'Inoculation, tandis que plusieurs d'entre eux, soit dans des thèses ou des traités exprès, soit dans le cours de leurs ouvrages, ou par des témoignages publics, se sont hautement déclarés en sa faveur. M. de *Senac*, premier médecin du Roi, consulté par M.^{gr} le duc d'*Orléans*, a donné une preuve publique qu'il approuvoit cette méthode. M.

* *Traëctatio chirurgico-medica proponens quæstionem, An variolas, &c.*

Chomel, depuis doyen de la Faculté de *Paris*, m'a dit en 1754, qu'il espéroit en voir l'usage s'établir sous son décanat: *M. de la Virote* dans ses extraits du journal des savans: *M.^{rs} le Camus* & le premier auteur du journal de médecine, ont joint leurs suffrages à ceux des journalistes étrangers. J'ai déjà cité de leur aveu *M.^{rs} Falconnet* & *Vernage*, comme fauteurs de la petite vérole artificielle; j'en pourrois nommer un grand nombre d'autres qui pensent comme eux, & j'en fais qui sont prêts de faire inoculer leurs enfans. *M. Lieutaud* de cette académie, & médecin des enfans de France, dans son excellent traité de médecine (*publié depuis la lecture de ce mémoire*) fait des vœux pour l'établissement de cette pratique, &c. Dira-t-on encore que tous les médecins françois se sont de tout temps soulevés contre l'Inoculation?

Quant aux thèses de médecine qui paroissent défavorables à la nouvelle méthode, je n'en connois que trois, dont il faut d'abord exclure celle du 28 avril 1757, puisque l'auteur examine ce dont on n'a jamais douté, *si l'air de la petite vérole inoculée est contagieux!* peut-être a-t-il voulu ridiculiser l'opinion de ceux qui feignoient de douter que ce fût une petite vérole véritable.

La première des deux autres thèses est celle de 1723, dont j'ai déjà parlé dans mon premier mémoire, & dont l'auteur décidoit théologiquement sur les bancs des écoles de médecine un pur cas de conscience, si toutefois il est permis de donner ce nom à une question qui ne paroît pas bien sérieuse. Il s'agissoit de savoir si l'Inoculation est un crime: *an variolos inoculare nefas!* Enfin dans la thèse du 14 avril 1757, l'insertion de la petite vérole ne paroît incidemment rappelée, que pour donner lieu à des personnalités & à des expressions indécentes..... Cette thèse que le censeur de la Faculté déclara n'avoir pas lûe, ne fut célèbre que par sa suppression.

Au reste, les thèses de médecine ne présentent que l'opinion d'un particulier, & les précédentes ont été contredites par un plus grand nombre d'autres soutenues en France. La conclusion de celle que *M. Gelée* soutint à *Caen* le 12 octobre 1753, est *ergo variolis inoculatio*: je parlerai des autres à leur date.

J'ai omis en 1754 de faire mention de plusieurs ouvrages sur l'Inoculation qui ont paru en Angleterre, en Danemarck & en Allemagne depuis 1730 jusqu'en 1746, & dont je n'ai eu connoissance que depuis.

Je reprends l'histoire de l'Inoculation où je l'ai laissée dans mon premier mémoire.

A N N É E 1754.

Les derniers ouvrages sur cette matière que j'ai pu citer alors ; étoient ceux de M.^{rs} *Butini* & *Guyot*, qui avoient précédé le mien, & celui de M. *Kirkpatrick*, que je reçus sortant de la presse de *Londres*, peu de jours avant la lecture de mon mémoire. J'ignorois que ce docteur eût donné dès 1743 un *Essai sur l'Inoculation*, qu'il avoit vu pratiquer dans les colonies angloises. Dans le même temps où parut son dernier traité, M. *James Burges*, apothicaire & grand praticien de *Londres*, publioit une petite brochure instructive, sur la manière de préparer & de conduire les inoculés. Il en a paru depuis à *Londres* quelques autres qui ne me sont point parvenues.

L'Essai apologétique de l'Inoculation par M. *Chais*, ministre de l'église françoise à *la Haye*, n'étoit pas encore public. L'auteur y traite son sujet en théologien moraliste : il s'attache particulièrement à lever les scrupules des consciences timorées. Cet écrit ne respire que la religion & l'humanité : il y règne un ton de modération & de douceur, qui n'ôte rien à la force des raisons.

Dans le cours de la même année M. *Tiffot*, docteur de la faculté de *Montpellier*, établi à *Lauzanne*, y fit imprimer son *Inoculation justifiée*, l'ouvrage le plus étendu que nous ayons en notre langue sur cette matière. C'est un maître de l'art qui parle : il n'oublie rien & répond victorieusement à toutes les objections. Quoiqu'on trouve à *Paris* * des exemplaires de ces deux traités, ils ne sont malheureusement pas assez connus en France : j'ai vu des personnes qu'ils ont fait revenir de leurs préjugés ; j'en ai même vu sur qui la lecture de mon mémoire a produit le même effet.

* Chez *Briasson*, rue Saint-Jacques.

Quatre ouvrages en faveur de l'inoculation, dont trois en françois, publiés en moins d'une année, en Angleterre, en France, en Hollande & en Suisse, & leurs extraits dans les divers journaux littéraires, forcèrent enfin l'attention publique de se tourner vers cet objet. Nous étions alors en pleine paix : l'Inoculation devint la nouvelle du jour. On fit des rubans à l'inoculation ; & dès ce moment les oreilles se familiarisèrent avec un terme, qui jusqu'alors avoit à peine retenti dans nos écoles de médecine. Introduit sous la protection de la mode, on l'entendit sans effroi prononcer dans les cercles ; mais ce n'est point dans la conversation qu'on s'instruit sur un objet sérieux, qui demande de l'examen & de la discussion : du moins n'est-ce pas dans les conversations ordinaires, où l'on effleure à peine les objets, & cependant l'unique source où la plupart des gens du monde puisent leurs opinions. C'est-là qu'on voit répéter avec confiance l'objection la plus triviale, par tel qui n'a jamais attendu une réponse, & qui s'imagine ingénûment avoir un avis. J'ai souvent observé que ceux qui parloient le plus décidivement contre cette pratique, même parmi les médecins, ne répétoient que des oui-dire, & n'avoient absolument rien lû de ce qui pouvoit les éclairer ; tandis que d'autres également prévenus contre elle, avoient vu leurs doutes se dissiper à mesure qu'ils avoient étudié la matière.

Mais il est des esprits sur lesquels la vérité dès son premier aspect a le droit de persuasion. Trois mois après la lecture de mon mémoire, j'eus l'honneur de le présenter à S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine. Ce prince, ami de l'humanité, fut frappé de l'efficacité d'un moyen auquel tant de gens devoient la vie ; & sur le rapport favorable du collège royal de médecine de *Nanci*, l'une des nombreuses fondations qui ont illustré son règne, il prit dès-lors la résolution d'autoriser dans ses États une méthode qui secondoit si bien les mouvemens de son cœur.

Le 24 octobre * *M. Macquart*, jeune docteur de la Faculté de *Paris*, agita dans les écoles de médecine la question,

* Voyez Journal de médecine, février 1755.

si l'on doit communiquer la petite vérole par l'Inoculation ; & conclût pour l'affirmative, en opposant des raisons & des faits aux injures des ennemis de cette pratique.

Le 30 du même mois, trois princes de la famille royale & électurale d'*Hanovre*, qui n'avoient pas encore eu la petite vérole, la reçurent par insertion & très-heureusement. Je ne ferai plus mention des succès de l'opération, que lorsque j'y ferai invité par quelque circonstance particulière. Les gazettes de *Londres* font foi * qu'on s'étonnoit alors en Angleterre que quelqu'un en France eût osé, même dans l'académie des sciences, faire l'apologie de l'Inoculation. La prévention nationale qui semble agir plus fortement sur les anglois que sur les autres peuples, & qui leur fait présumer avoir un siècle d'avance sur le reste de l'Europe en matière de raisonnement, leur permet d'oublier que l'Inoculation ne s'est établie chez eux qu'après plus de trente ans de contradictions : ils se plaisent à croire que le préjugé contre cette pratique est encore général en France ; ils s'en félicitent : ils font des vœux publics pour que nous restions dans cette erreur, & nous appliquoient dans un discours oratoire, prononcé à *Londres* en 1755, ce vers de *Virgile*, qui ressembloit à une déclaration de guerre anticipée,

Dii meliora piis, erroremque hostibus illum !

Cette invective seule ne prouve-t-elle pas que la façon de penser du peuple s'étend plus loin chez nos voisins que parmi nous ? Les hommes de tout péis, quand ils pensent, ne sont-ils pas compatriotes ?

Le 26 novembre *M. Maty*, auteur d'un journal fort estimé, aujourd'hui garde de la bibliothèque du cabinet britannique, à *Londres*, voulant s'assurer par sa propre expérience que l'Inoculation de la petite vérole n'a point de prise sur ceux qui ont eu naturellement cette maladie, résolut d'en faire l'épreuve sur lui-même. Le troisième jour, les bords des deux plaies qu'il s'étoit faites au bras gauche avec un rasoïr, & qu'il avoit imbues de

* Voyez aussi les gazettes d'Hollande & l'*Année littéraire de 1755*, tome VI, page 340.

virus variolique, s'étoient rejoints comme ceux d'une égratignure; il n'eut ni mal de tête, ni le plus léger symptôme de la maladie (a).

L'année entière 1754 se passa, sans qu'on parût songer en France à faire l'essai de l'Inoculation, & sans que personne écrivît pour en décrier l'usage.

A N N É E 1755.

Le 1.^{er} avril 1755, M. *Turgot* le maître des requêtes, & le chevalier de *Malthe* son frère, chez lesquels l'amour du bien public est une vertu héréditaire, firent inoculer sous leurs yeux un enfant de quatre ans, du consentement de sa mère; l'aîné de ces deux frères qui n'avoit pas encore eu la petite vérole, se proposoit de subir la même épreuve. Un voyage à *Bordeaux* suspendit l'exécution de son projet. Dans cet intervalle, M. le chevalier de *Chatelux*, âgé de vingt-un ans, non moins zélé pour le bien de l'humanité, voulut donner l'exemple à sa patrie, & en recueillir le fruit. Il fut inoculé le 14 mai (b); la petite vérole ne parut que le 24, & fut assez abondante, à la fin du mois il étoit parfaitement guéri. L'opération fut faite par M. *Tenon*, alors premier chirurgien de l'hôpital de la salpêtrière, aujourd'hui de l'académie des Sciences: M. *Geoffroy*, fils & neveu de deux de nos plus célèbres académiciens, fit à la faculté de médecine le rapport de la cure de M. de *Chatelux* qu'il avoit suivie assidûment.

Dès le mois précédent, M. *Hofly* docteur-régent de la faculté de *Paris*, étoit parti pour *Londres*, muni de recommandations de notre ministère, dans le dessein de s'instruire plus particulièrement sur la pratique de l'inoculation. Pendant son séjour de trois mois à *Londres*, M. *Hofly* suivit le cours de la cure de deux cents cinquante-deux inoculés, tant dans les hôpitaux que dans les maisons particulières, depuis l'âge de trois ans jusqu'à celui de trente-six.

(a) Voyez Journal britannique, novembre 1754.

(b) Lettre de M. *Geoffroi*, docteur-régent de la Faculté de *Paris*, Journal économique, juin 1755, page 139.

Rapport de
M. HOSTY.

Il atteste « qu'aucun n'est resté marqué, que les rougeurs
 » mêmes qui souvent durent plusieurs mois après la petite vé-
 » role naturelle, passent fort vite dans l'inoculée; que dans l'hô-
 » pital de *Londres*, fondé pour traiter cette seule maladie, de
 » quatre cents soixante-treize malades soumis à l'opération, il n'en
 » est mort qu'un seul dans les quatre dernières années expirées
 » le 14 de mai 1755*, tandis que les registres du même hôpital
 » prouvent qu'il en meurt communément de la petite vérole
 » naturelle deux sur neuf, ou près d'un quart. M. *Ranbi*, premier
 » chirurgien de S. M. B. avoit alors inoculé seize cents per-
 » sonnes, & M. *Bell*, élève de M. *Morand*, neuf cents trois,
 » le tout sans accident. Les deux salles du même hôpital, dans
 » deux corps-de-logis séparés, l'une remplie de malades attaqués
 » de la petite vérole naturelle, l'autre de ceux qui la reçoivent
 » par insertion, forment un contraste frappant dont M. *Hosty*
 » fut témoin. Ce spectacle, dit-il, suffiroit pour ramener les gens
 » les plus prévenus contre l'Inoculation. Elle n'a plus un seul
 » adversaire à *Londres* parmi les maîtres de l'art: médecins,
 » chirurgiens, apothicaires, tous font inoculer leurs enfans ». Le
 » rapport de M. *Hosty* confirme « qu'on ne connoît aucun
 » exemple en Angleterre, qu'un sujet sur lequel l'inoculation
 » a produit son effet, soit par une éruption en forme, soit par
 » la suppuration des incisions, ait repris la petite vérole. Quant
 » au prétendu danger que l'inoculation communique d'autres
 » maladies, comme le scorbut, les écrouelles, &c. non-seulement
 » on n'en a pas d'exemple, mais il est prouvé par le fait,
 » que l'insertion faite avec de la matière prise d'un sujet infecté
 » de virus vénérien, n'a communiqué que la petite vérole. La
 » rougeole même ne se complique point avec elle, quoique son
 » venin lui semble plus analogue qu'aucun autre. Dans quelques
 » inoculés chez lesquels la rougeole s'est manifestée la première,
 » elle a eu son cours naturel, pendant lequel l'effet de l'inocu-
 » lation a paru suspendu: l'éruption de la petite vérole s'est faite
 » ensuite & n'en a pas été moins heureuse. Ainsi l'expérience a
 » dissipé les seuls doutes raisonnables qu'on pouvoit former sur

* Voyez plus loin à la fin de l'article d'Angleterre.

le danger de l'inoculation ». Le rapport de M. *Hofly* publié dans différens journaux littéraires (a), me dispense d'un plus long extrait.

Au moment où la multitude & la publicité de faits jusqu'alors trop peu connus, subjugoit les plus incrédules, le public vit avec surprise un membre de la faculté de *Paris*, que ses yeux & sa propre expérience avoient, à ce qu'il assure, convaincu des avantages de l'inoculation, dans un temps où il étoit encore permis d'en douter, nous révéler en un même jour ses succès inconnus dans cette espèce de cure, & s'en déclarer l'ennemi (b) sur de purs ouï-dire, sur des rapports vagues & sur quelques allégations que lui-même savoit fausses, ainsi qu'il en est convenu (c). Il est évident que supposant vrais les sept ou huit faits douteux allégués par l'auteur du libelle contre l'inoculation, ils ne balanceroient pas cent mille expériences contraires, discutées contradictoirement depuis quarante ans aux yeux de toute l'Europe. Mais lorsque je me suis contenté de dire (d) que des faits rapportés sans preuve, dépourvus de dates & de circonstances qui pussent aider à les vérifier étoient suspects; quand le journaliste des savans, docteur-régent de la faculté de *Paris* (e), sans les nier positivement, en a réfuté les conséquences; ni lui ni moi ne nous attendions, que tous ceux de ces faits, à la source desquels il seroit possible de remonter, seroient positivement niés & formellement démentis, tant par le témoignage même des garants cités, que par le décret

(a) *Mercur de France*, août 1755, p. 148. *Journal de Verdun*, même mois; *Année littéraire* 1755, t. VI, p. 242; *Journal de médecine*, &c. *Recueil de la Haye*, 1755.

(b) *Dissertation de M. C***. sur l'Inoculation*, *Paris*, 1755. Voyez *Année littér.* 1755, t. V, p. 261.

(c) *Lettre de M. C***. en réponse à M. Fréron*, *Année littéraire* 1756, tome I, page 71. M. C***. citoit le témoignage de M. *Miffa*, pour accrédi- ter un fait qu'on lui a prouvé

faux; il répond, page 18 de sa lettre à M. *Fréron*, qu'il savoit que M. *Jofnet* s'étoit trompé; & page 19, qu'il savoit le contraire de ce qu'avoit dit M. *Miffa*, mais qu'il ne changeoit rien dans les écrits d'autrui, & qu'il étoit fidèle quand il citoit quelqu'un.

(d) *Lettre à M. l'abbé Trublet*, *année littéraire* 1755, tome VI, page 87.

(e) *M. de la Virotte*. Voy. son extrait, octobre 1755.

public porté par le collège des médecins de *Londres* (a), assemblés extraordinairement à l'occasion de cet écrit. Le déferteur de l'inoculation n'a donc point à se plaindre de n'avoir pas été jugé par ses pairs. Avant ce temps, presque tous les journalistes, tant de littérature que de médecine, aidés de leurs troupes-légères, avoient déjà mis en poudre sa dissertation; mais les seules lettres de M.^{rs} *Kirkpatrick & Maty*, insérées dans le journal étranger (b), suffisoient pour l'anéantir. Je me contente d'observer que cet auteur, quoique membre de la faculté de *Paris*, n'augmente pas la liste des médecins françois, qui jusqu'à ce jour ont écrit ouvertement contre l'inoculation: cette liste commence & finit à M. *Hecquet*.

Dans le cours des années 1755 & 1756, quelques autres brochures, la plupart anonymes, furent les écôs de la précédente. Si l'intérêt de la religion, si le zèle du bien public ont seuls conduit la plume de leurs auteurs, qui les empêchoit de combattre à visage découvert, en défendant une si noble cause? les uns par des plaisanteries déplacées sur un objet aussi grave, semblent n'avoir cherché qu'à faire rire leurs lecteurs, en flattant le préjugé qu'ils auroient dû combattre: les autres séduits par un faux zèle, ont tenté d'alarmer les consciences délicates, par un scrupule si peu fondé, qu'on ne peut être persuadé de leur bonne foi, sans juger peu avantageusement de leurs lumières: quelques-uns sont peut-être assez à plaindre pour trouver leur excuse dans l'espérance du débit momentané d'un essai sur une matière intéressante: d'autres n'ont fait que répéter des doutes déjà très-éclaircis, & le moment qu'ils ont pris pour les publier (c), rend au moins la pureté de leurs intentions suspecte.

Parmi ces auteurs, il en est qui non-seulement avouent n'avoir pas lu les ouvrages qui prouvent l'utilité de la méthode qu'ils décrivent, mais qui en font gloire. Est-ce respecter le

(a) *Qui plurima de rebus anglicis quæ falsa esse sciret temerè effuziit.* Voyez *Oratio Harveiana*, 1755. Année littér. 1756, tome II, p. 102. Voyez

Journal britannique, nov. & déc. 1755.

(b) Février 1756.

(d) A la veille de l'inoculation des princes de la maison d'Orléans.

public que prétendre l'éclairer, quand on fait profession d'ignorer les faits, dans une matière où les faits seuls décident?

Je vois au contraire que tous ceux qui dans leurs écrits ont pris le parti de l'inoculation, sans en excepter un seul, se font nommés hautement, ou fait connoître. De ce nombre sont tous les journalistes *libres* de l'Europe, tant nationaux qu'étrangers. Organes de la littérature & de la philosophie, chez les nations éclairées, & trop souvent peu d'accord entre eux, dans les jugemens qu'ils portent sur des matières de goût, ils semblent s'être réunis, pour célébrer les avantages du nouveau préservatif; comme dans les vœux qu'ils font pour son établissement & ses progrès. Juges clairvoyans, instruits, désintéressés.... que dis-je? la plupart médecins de profession & qui pourroient, à ce titre, être tentés de décrier la petite vérole artificielle, si le motif de l'intérêt personnel l'emportoit chez eux sur l'amour du bien public.

Je m'en tiens à ces observations générales, sans en faire d'application particulière à chacun des différens écrits publiés depuis quatre ans sur la matière que je traite, & sans y répondre plus en détail. Ce n'est pas que je prétende accuser de mauvaise foi tous ceux qui se sont déclarés contre l'Inoculation; il en est sans doute qu'il seroit injuste d'en soupçonner: je ne laisserai pas leurs objections sans réponse.

Les inoculations continuèrent pendant l'automne de 1755, & déjà l'on parloit d'en établir l'usage dans l'hôpital des enfans-trouvés de *Paris*: moyen d'autant plus assuré de conserver à l'État un grand nombre de citoyens, que l'on fait combien peu de cette classe échappent aux maladies de l'enfance, & sur-tout aux épidémies varioliques. La proposition de cet établissement alloit être faite, lorsqu'un malheureux accident suspendit à *Paris* les progrès de la nouvelle méthode. Une mère tendre & courageuse prit la résolution de faire inoculer sa fille aînée, âgée de dix-sept ans. Sa sœur cadette qui en avoit quatorze, demanda la même grace à sa mère avec instance, alléguant pour l'obtenir, le risque qu'elle courroit de prendre par contagion la maladie de sa sœur, dont elle ne pouvoit pas s'éloigner. La

jeune personne avoit été réglée pour la première fois, il y avoit fix mois, & n'avoit eu depuis aucune évacuation périodique. Comme sa santé ne paroissoit point en être altérée, on ne fit pas attention à cette suspension, & l'inoculateur assure qu'il n'en fut point instruit: cependant cette circonstance vint à la connoissance de M. *Hofsy*, & lui fit augurer mal de l'évènement, avant même que la malade qu'il ne connoissoit pas, fût en danger. Quoi qu'il en soit, les règles survinrent en forme de perte. Cet accident rentroit dans le cas des petites véroles naturelles & imprévues, dans lesquelles il est assez ordinaire: il exigeoit de nouveaux secours que la malade ne reçut point à temps: la frayeur augmenta le danger: elle y succomba. Sa sœur qui n'étoit point dans les mêmes circonstances, eut une petite vérole très-bénigne*.

Ce triste évènement ne pouvoit affecter que ceux qui ne raisonnent, ni n'examinent. Aussi le 13 novembre suivant M. *Morizot des Landes*, aujourd'hui docteur-régent de la Faculté, vengea l'Inoculation dans les écoles de médecine de *Paris*, de l'insulte qu'elle avoit reçue sur les mêmes en l'année 1723. Il prouva dans sa thèse que son usage convenoit particulièrement aux habitans de *Paris*. Je n'ai pas une liste exacte des thèses soutenues en faveur de cette doctrine en diverses universités du royaume: je fais seulement qu'elle a déjà trouvé des défenseurs dans le collège des médecins de la ville de *Marseille*, dans les universités de *Paris*, de *Caen* & de *Strasbourg*, sans parler de celles d'*Avignon* & de *Pont-à-Mousson*.

Je n'ose louer le *Recueil de pièces intéressantes sur l'Inoculation*, imprimé cette année à *la Haye*. Mes éloges seroient trop suspects.

A N N É E 1756.

Il y a bien loin de la conviction intérieure d'une vérité à la fermeté nécessaire pour la mettre en pratique, sur-tout quand cette vérité choque les préjugés les plus universellement reçus, & plus encore quand les mouvemens de la nature fortifient ces

* Voyez *Journal économique*, novembre 1755.

préjugés. Que de pères intérieurement convaincus des avantages de l'Inoculation, ne peuvent se résoudre à la pratiquer sur leurs enfans! Une pareille résolution exige un courage d'esprit beaucoup plus rare que cette valeur brillante qui captive plus fréquemment nos hommages. Monseigneur le Duc d'Orléans a donné des preuves de l'un & de l'autre : ce Prince persuadé par un examen réfléchi, qu'il est du devoir d'un père de prévenir, autant qu'il est en son pouvoir, les dangers dont la vie de ses enfans est menacée, se détermina de son propre mouvement à faire inoculer M.^{gr} le Duc de Chartres & Mademoiselle. Des vies si précieuses ne pouvoient être confiées à des mains trop sûres. M. de Senac, premier médecin du roi, applaudit aux vues de S. A. S. & décida le choix de ce prince en faveur de M. Tronchin. Cette préférence étoit dûe à un médecin qui avoit inoculé son propre fils, & dont la grande expérience dans cette pratique en rendoit le succès plus assuré. M. Tronchin fut appelé dès le commencement de l'année 1756 à Paris : le jeune prince & la princesse sa sœur furent inoculés le 12 mars suivant. L'un & l'autre jouissent depuis ce temps d'une parfaite santé.

On n'avoit presque vu l'inoculation pratiquée que sur des enfans sous les yeux de leurs pères : M. le chevalier de Chatelux étoit jusqu'alors le seul adulte qui s'y fût soumis. Cependant cette opération en préservant la vie, a de plus le rare privilège de conserver la beauté ; & c'est sur-tout aux dames ; ce n'est pas même à toutes, qu'il appartient d'en tirer ce double avantage. Trois d'entr'elles, qu'on auroit pu choisir pour en établir la preuve, furent les premières à donner cet exemple à leur sexe : M.^{me} la comtesse Walle, M.^{me} la marquise de Villeroi, M.^{me} la comtesse de Forcalquier, osèrent se faire inoculer. Ce fut M. Tronchin qui dirigea l'opération des deux dernières, ainsi que beaucoup d'autres, pendant son séjour à Paris. Les plus célèbres furent celles de M. Turgot, maître des requêtes, de M. le marquis de Villequier, du fils de M. d'Héricourt, ancien Intendant des galères, de celui de M. de Vernege, major des chevaux-légers de la garde, & celle du fils aîné de M. le duc d'Estissac. M. Hosty partagea l'honneur de cette dernière cure :

avec M. *Tronchin*, comme avec M. *Kirkpatrick* celle de M. le comte de *Gisors*, destiné à causer les regrets de la France par une mort glorieuse. Au printemps de la même année M. *Hofly* seul avoit inoculé M.^{me} la comtesse *Walle*, M.^{lle} *Quanne*, les deux fils de M. le marquis de *Gentil*; & l'automne suivante il inocula M. le marquis de *Belzunce*, âgé de quatorze ans.

Dans ce même temps à peu-près il sortit de la presse deux ouvrages sur la même matière; mais d'un genre fort différent. Le premier est un recueil curieux de pièces intéressantes sur l'Inoculation, la plupart peu connues ou qui n'avoient point encore paru dans notre langue: telles que les relations des premiers succès de la petite vérole artificielle en Angleterre, par M.^{rs} *Jurin* & *Scheuchzer*, l'un secrétaire, l'autre membre de la société royale. Il contient plusieurs autres extraits de productions angloises, avec des réflexions de l'éditeur: le tout est suivi d'un catalogue raisonné des divers écrits publiés jusqu'alors sur le même sujet. Cette collection, différente de celle imprimée à *la Haye*, & beaucoup plus nombreuse, est dûe à M. *Montucla*, de l'académie de Prusse, auteur modeste de la nouvelle histoire des mathématiques, où il montre autant d'érudition que de connoissances dans les différentes parties de ces sciences.

Dans le second ouvrage, l'Inoculation est *désérée solennellement*, par un anonyme, à *nosseigneurs les archevêques & évêques de France*, à *tous messieurs les curés & autres ecclésiastiques ayant la charge des âmes*, à *tous messieurs les docteurs en théologie, &c.* à *tous nosseigneurs les magistrats ayant la grande police de l'État*. Ce titre abrégé de l'épître dédicatoire, & l'épigrafe, *agitur enim de pelle humanâ*, suffisent pour donner une idée de l'ouvrage & de l'auteur. Il ne paroît pas que ce livre ait produit tout l'effet qu'en attendoit le pieux dénonciateur; cependant la communauté de prêtres, auxquels le roi de Pologne, duc de Lorraine, a confié la direction d'une maison qu'il a fondée à *Nanci*, a cru qu'il lui étoit réservé de faire droit sur la dénonciation négligée par messieurs les évêques: en conséquence ils se sont opposés à l'exécution des ordres qu'avoit

qu'avoit donné Sa Majesté Polonoise, après avoir consulté son collège de médecine, pour inoculer les orphelins qu'elle entretenoit dans cette maison: ce prince n'a pas voulu faire usage de son autorité. Il est mort, depuis quatre ans, plusieurs de ces enfans, auxquels il est évident que l'inoculation auroit conservé la vie. Ceux qui ont mis obstacle à l'exécution des ordres du roi de Pologne, & ce ne sont pas les seuls directeurs de la communauté, n'ont pas informé le public des raisons qu'ils ont eues, de ne pas sauver les victimes qu'ils auroient pu dérober à la mort.

ANNÉES 1757 & 1758.

Je ne donnerai qu'une simple liste des inoculations faites à Paris en 1757 & dans le cours de la présente année 1758, la plupart sous la direction de M. *Hofly*. Au printemps de 1757, la fille du baron de *Prangin*, celle de M. le duc d'*Aiguillon* & M.^{lle} d'*Étancheau*, sur qui l'insertion ne prit pas: on a vérifié depuis qu'elle avoit eu la petite vérole dans son enfance au couvent de la *Magdeleine de Traisnel* *: au mois de septembre suivant, le fils unique de M. le marquis de *Courtivron* de cette académie.

Les inoculations ont été plus nombreuses cette année: voici les principales. Au printemps, Mad.^{lle} de *Vaucanson*, fille de l'académicien, a prouvé qu'un enfant de neuf ans étoit capable de résolution. C'est M. *Hofly* qui l'a traitée, ainsi que le fils de M. *Bouffé* banquier, Mad.^{lle} de *Loches*, un fils de M. le marquis de *S.^t Vians*, & tout récemment aux mois de septembre & d'octobre derniers, un fils de M. le comte d'*Houdetot*, âgé de quatorze ans, dont l'aîné venoit de mourir de la petite vérole naturelle à l'armée; enfin Mad.^e la comtesse de *Gacé* qui avoit beaucoup à perdre par la maladie qu'elle a prévenue. M.^{lle} de *Senecterre*, petite fille du maréchal de France, avoit été préparée par M. *Hofly*, M. *Petit*, médecin de M. le duc d'*Orleans*, a conduit l'inoculation. Je ne parle point de plusieurs autres moins célèbres, ni des premières expériences également heureuses faites

* Voyez *Mercure de France*, Janvier 1758, volume I, page 117.

à *Paris* sur des gens obscurs: je n'ai cité que les noms les plus connus.

Ce n'est pas seulement dans la capitale que cette méthode s'est étendue depuis 1754; mais dans diverses villes du royaume. Elle a été pratiquée à *Nismes*, à *Lyon*, à *Bordeaux*, à *Nantes*, à *Rennes*, à *Angers*, & dans plusieurs autres lieux dont je ne suis pas exactement informé, mais je fais qu'en France comme en Hollande, plusieurs personnes par des raisons particulières se sont contentées de se mettre secrètement eux ou leurs enfans sous la sauve-garde de l'inoculation, sans en faire confidence au public. On trouve cependant dans le journal de médecine de septembre 1757, le détail de la cure d'une petite vérole inoculée avec succès à *Nismes* par M. *Razoux* docteur de *Montpellier*; M. *Deidier* de la même faculté, n'a pas moins heureusement réussi dans la même ville de *Nismes* en deux autres occasions. Mais c'est sur-tout à *Lyon* que les expériences se sont multipliées sur des gens riches & des fils uniques, par M.^{rs} *Grassot* & *Pouteau*, docteurs en médecine & de l'académie royale de chirurgie. Le premier a fait un assez long séjour à *Genève*, où il étoit allé pour s'instruire dans la pratique de l'insertion. Le nombre de leurs opérations approche de cent en 1758. Aucune n'a été funeste: ce qui n'empêche pas que la méthode, à *Lyon* comme ailleurs, n'ait ses ennemis, qui se servent, comme on a fait à *Londres*, en Hollande & à *Paris*, de toutes sortes d'armes pour la combattre: tantôt en répandant de faux bruits: tantôt en attribuant à l'inoculation des accidens étrangers: tantôt en supposant que la diète & le régime d'une trop longue préparation ont affoibli le tempérament des inoculés. Si ce dernier fait étoit vrai, ce ne seroit pas à l'inoculation qu'il faudroit s'en prendre: mais qu'on interroge les personnes intéressées, les pères & mères, les parens, les inoculés mêmes; personne ne se plaint, & tous se louent des opérateurs. Trois des plus belles femmes de la ville, qu'on a détournées de la résolution qu'elles avoient prises de se faire inoculer, victimes de la petite vérole naturelle, ont payé de leur vie le mauvais conseil qu'on leur a donné. Plusieurs personnes de la même ville, de celle

de *Grenoble*, & même de *Paris*, ont été se faire inoculer à *Genève*, sous la direction de *M. Tronchin*; *Mad.^e la marquise de Baral-Montferrat* y a conduit dans cette vue le seul enfant qui lui restoit, & l'a ramené en parfaite santé.

On peut compter depuis quatre ans en France au moins deux cents personnes inoculées : la moitié sont des adultes pour qui le danger de la petite vérole est plus grand que pour les enfans. De ces deux cents personnes, cent quatre vingts au moins auroient eu cette maladie, & la septième partie, c'est-à-dire plus de vingt-cinq, qui en seroient mortes, doivent la vie à l'inoculation. N'est-ce donc rien que la vie de vingt-cinq citoyens ? A la vérité c'est un assez petit nombre de victimes sauvées, sur quatorze ou quinze cents, au moins, que la petite vérole immole, année commune, dans la seule ville de *Paris* *, & qu'on pourroit soustraire à ses coups ; mais si nous ne lui en dérobons pas un plus grand nombre, ce n'est la faute ni de la méthode, ni de ceux qui font des vœux pour en voir l'usage généralement établi parmi nous.

J'ai rapporté de suite ce qui s'est passé depuis quatre ans en France à l'égard de la petite vérole artificielle. Donnons un coup d'œil rapide sur ses progrès dans le reste de l'Europe depuis 1754.

Ce que j'ai dit à l'occasion du voyage de *M. Hostly*, suffit ANGLETERRE, pour donner une idée de l'inoculation en Angleterre : j'ajouterai seulement, d'après le même auteur, que depuis plusieurs années elle n'y a plus un seul adversaire parmi les gens de l'art. Médecins, chirurgiens, apothicaires, tous font inoculer leurs enfans. Faut-il chercher une autre preuve de la sûreté de ce préservatif ? Et que faut-il de plus qu'un tel exemple, pour déterminer ceux qui ne sont pas en état de juger par eux-mêmes avec connoissance de cause ?

Au lieu d'un mort sur quatre cents soixante-treize inoculés,

* Cette assertion n'est pas gratuite : il est prouvé, par les listes mortuaires des grandes villes, que la petite vérole enlève, année commune, tout au moins le quatorzième des morts, dont le nombre total est de vingt mille, année commune à *Paris*. Donc, le quatorzième est 1428.

qu'on lit dans la relation de *M. Hofly*, je vois, par une liste postérieure, imprimée à *Londres*, de quatre années expirées le 21 décembre 1755, que sur cinq cents quatre-vingt-treize inoculés, il en est mort un seul. Il en mourroit davantage dans un mois, d'un pareil nombre de personnes actuellement en santé, prises au hazard & sans choix.

HOLLANDE.

Dès 1748, *M. Tronchin*, alors inspecteur du collège des médecins d'*Amsterdam* avoit introduit en cette ville l'usage de la petite vérole artificielle, en la communiquant à l'un de ses fils, après avoir vu l'autre prêt à succomber sous la naturelle. Alors & depuis son retour de *Genève* en Hollande en l'année 1754, il fit un assez grand nombre d'expériences, suivies des plus heureux succès; sur des têtes chères & précieuses à l'État. Depuis ce temps *M. Chais* par son essai apologétique, *M. Schwenke*, professeur d'anatomie à *la Haye*, & plusieurs habiles médecins, ont, par leur suffrage, leur propre expérience & leurs écrits accredité de plus en plus l'opération. L'avis important sur l'Inoculation publié par *M. Schwenke* en françois en 1756 à *la Haye*, est sur-tout digne d'attention; il contient des faits récents & curieux, & en particulier sur les ravages de la petite vérole naturelle au cap de *Bonne-espérance* en 1755.

Une société de médecins & de chirurgiens de la ville de *Rotterdam*, que le seul amour du bien public peut avoir réunis, ont donné en commun un traité fort ample de l'inoculation. Cet ouvrage grand in-8° a paru en 1757 en hollandois: il est divisé en quatre parties. La première offre en deux colonnes un parallèle suivi des effets de la petite vérole naturelle & de l'artificielle, & une table qui présente les résultats de cette comparaison: dans la seconde on rapporte les autorités pour & contre l'inoculation; on y trouve une liste de la plupart des ouvrages publiés sur cette matière suivant l'ordre des temps & des lieux: la troisième partie contient les objections & les réponses; on y entre dans le plus grand détail: la quatrième qui appartient plus proprement encore aux auteurs de l'ouvrage, est un rapport détaillé de leurs procédés, de leurs succès & des cas singuliers qu'ils ont observés. Leur conclusion

est que, bien qu'ils fussent déjà prévenus en faveur de l'inoculation, avant de l'avoir pratiquée, les succès ont surpassé leur attente. Il seroit à souhaiter que ce livre fut traduit en françois. Plusieurs autres bons ouvrages de Hollande, écrits dans la langue du péis, sont perdus pour le reste de l'Europe.

Depuis la lecture publique de ce mémoire, j'ai recueilli les circonstances suivantes d'une lettre que M. *Werlhof* plus connu par son nom & ses ouvrages que par son titre de premier médecin du roi d'Angleterre dans l'électorat d'*Hanovre*, écrivoit à feu M. de *la Virotte*, & dans laquelle il répondoit à diverses questions que j'avois prié ce jeune médecin de lui faire. L'inoculation du feu prince de Galles en 1723, avoit été suivie de quelques autres dans la même ville; mais depuis le départ de M. *Maitland* pour *Londres* en 1727, & sur-tout depuis le départ du prince, elle avoit été négligée jusqu'à ces derniers temps, qu'elle a repris un nouveau crédit. M. *Werlhof*, avec le concours de son confrère M. *Ebell*, inocula d'abord le petit-fils de M. de *Hugo* son prédécesseur, & depuis il a fait plusieurs autres opérations. Feu M. *Berger* avoit déjà renouvelé la pratique de l'inoculation à *Zell*, d'où elle s'est répandue dans tout l'électorat & dans les villes voisines avec les plus brillans succès: à *Gottingen*, sous la direction de M. le professeur *Roederer*: à *Hambourg*, sous celle de M. *Middleton* anglois: à *Brême*, sous les yeux des médecins *Gondola* & *Duntze*, l'épreuve dans une maison établie exprès par le magistrat, après que M. le comte de *Lynard* eût fait inoculer ses propres enfans; à *Goltha*, sous l'inspection de M.^{rs} *Sultzer* & *Krugelstein*, médecins du duc régnant, & dont le premier avoit donné l'exemple sur sa propre famille. De plusieurs centaines d'inoculations que l'on compte dans le péis, une seule a été malheureuse.

En septembre 1754, les gazettes nous apprirent que M.^{me} DANEMARCK. la comtesse de *Bernsdorff*, jeune & riche héritière, venoit d'être inoculée à *Copenhague* avec le plus grand succès. La supériorité des lumières de M. le comte de *Bernsdorff* son mari, ci-devant ministre de Danemarck en France, aujourd'hui secrétaire

d'Etat en sa patrie, me rend son témoignage trop flatteur pour ne pas m'en glorifier. Il m'a fait l'honneur de m'écrire que je l'avois convaincu. C'est-à-dire que j'ai eu le bonheur d'exposer le premier à ses yeux une vérité qui n'étoit bien connue qu'en *Angleterre*, & qu'on avoit pris à tâche d'obscurcir par-tout ailleurs. Les circonstances suivantes des progrès de l'Inoculation en *Danemarck*, sont tirées d'un mémoire de M. *Berger*, premier médecin de S. M. D. que M. le comte de *Schmettau* a eu la bonté de m'envoyer au mois de mars dernier : j'en conserverai les expressions.

« Depuis l'exemple qu'a donné M.^{me} la comtesse de *Bernsdorff*
 » au mois d'août 1754, l'Inoculation gagne tous les jours en
 » ce royaume : au printemps de 1755, plusieurs pères de famille
 » garantirent par cette méthode leurs enfans des suites funestes
 » de la petite vérole naturelle ». (*Les trois fils de M. le comte*
de Schmettau sont de ce nombre : c'est lui-même qui me
l'écrit.) « La même année S. M. D. toujours attentive au
 » bonheur de ses sujets, accorda un fonds annuel pour l'Inocu-
 » lation des pauvres enfans. On fait les préparatifs & l'opération
 » dans une maison destinée à cet effet : on transporte ensuite les
 » enfans inoculés dans une autre pour les traiter. Aucun d'eux
 » n'a eu de symptômes fâcheux : aucun n'a été marqué. Trente-
 » six heures après l'éruption ils se portoient bien, & n'ont pas
 » eu de fièvre secondaire. On en a inoculé à dessein plusieurs
 » qui avoient eu déjà la maladie : les uns naturellement, les autres
 » par insertion : l'opération n'a produit sur eux aucun effet. Le
 » nombre des enfans inoculés depuis 1755, à *Copenhague*, est
 » assez considérable : il n'en est mort aucun. Un étudiant en
 » passant en *Jutland*, a sauvé la vie à plus de cent enfans par cette
 » méthode ; un chirurgien habile, à *Drontheim* en *Norvège*, en
 » a préservé plus de trente par le même moyen * »

SUÈDE.

Une lettre de *Stockolm*, du 7 février dernier, de M. le sénateur baron de *Scheffer*, ci-devant envoyé extraordinaire de *Suède* à notre cour, dont il a emporté les suffrages ainsi que

* Voyez le mercure danois, six derniers mois 1754, & le tome XIX de la nouvelle bibliothèque germanique, page 283.

les regrets de tous ceux qui l'ont connu, m'apprend « qu'au printemps de 1755, au retour du médecin suédois (M. « *Schultz*), envoyé par ordre du gouvernement à *Londres*, pour « s'instruire sur la pratique de l'Inoculation, on lui confia les « enfans qu'on élève à *Stockolm* aux dépens de l'État pour les « inoculer: que l'Inoculation réussit à souhait: que beaucoup de « particuliers suivirent cet exemple: que la ville de *Gottembourg* « vient d'établir à l'imitation de *Londres* un hôpital pour l'Ino- « culation: qu'on est actuellement occupé à *Stockolm* à faire le « même établissement; & que plusieurs autres villes paroissent « disposées à rendre le même service à leurs habitans: qu'on « travaille à rendre l'Inoculation universelle par tout le royaume, « pour en étendre les secours dans les campagnes; sur-tout aux « laboureurs, dont les enfans périssent en grande quantité par la « petite vérole; eux qui font la plus grande richesse de l'état, « & qu'il importe par conséquent si fort de conserver & de « multiplier (je ne change rien aux termes): enfin qu'un cé- « lèbre médecin de *Stockolm*, M. *Rosen*, avoit fait inoculer toute « sa famille. »

J'ai reçu depuis une médaille frappée à *Stockolm* en l'honneur de l'Inoculation. Le type est un autel d'*Esculape* entouré d'un serpent, emblème de la petite vérole, avec ces mots pour légende, *sublato jure nocendi*. Au revers on voit une couronne civique, au dedans de laquelle on lit *ob infantes civium felici ausu servatos*, & sur le lien de la couronne le nom de M.^{me} la comtesse de *Géers*, la première dame suédoise qui l'a méritée en faisant inoculer ses enfans.

M. *Schultz*, à son retour d'Angleterre, a publié sur cette matière & dans sa langue un ouvrage qu'on a traduit en anglois.

L'état de l'Inoculation à *Genève* est assez connu. Sur plus GENÈVE. de deux cents expériences favorables, on n'en compte qu'une seule malheureuse, dont tout le danger avoit été prévu par le médecin qui s'y refusoit, & qui l'a faite contre son gré. Aussi la méthode n'a-t-elle rien perdu de son crédit à *Genève*; mais plus d'une raison qu'il est facile d'imaginer, s'oppose à sa propagation parmi le peuple.

SUISSE. Elle a passé de *Genève* en *Suisse* dès 1753 : une dame de *Lauranne* voyant que son fils ne prenoit pas la petite vérole de ses deux sœurs qui l'avoient très-bénigne, l'inocula elle-même & mit sa vie en sûreté. En 1756 M. *Tissot*, auteur de l'*Inoculation justifiée*, avoit déjà dirigé quarante-deux inoculations dans la même ville sans accident. On en comptoit un assez grand nombre d'autres à *Neuchâtel* & dans d'autres villes de *Suisse*, toutes également heureuses.

A *Berne* en 1757, M. *de Haller*, président de l'académie de *Gottingen*, dont les plus grands médecins ne récuseront point le suffrage, & dont les plus grands poètes pourroient envier les talens, après avoir soutenu l'Inoculation par ses écrits, après avoir persuadé plusieurs pères, & changé leurs préjugés en remerciemens, a fini par inoculer sa propre fille.

A *Bâle*, M.^{rs} *Bernoulli*, dont le nom seul pourroit à plusieurs titres autoriser une opinion douteuse, ne se sont pas contentés de se déclarer ouvertement en faveur de l'Inoculation, & d'obtenir pour les premières épreuves l'approbation des facultés de médecine & de théologie de *Bâle* : le cadet des deux frères, M. *Jean Bernoulli* & le seul marié, voulut y joindre son exemple. Il fit inoculer en 1756 les deux plus jeunes de ses fils ; & l'année dernière leur frère aîné. Ce jeune philosophe qui dès l'âge de douze ans marche sur les traces de ses pères, à peine convalescent signala sa reconnoissance envers l'Inoculation dans un discours latin prononcé dans l'Université de *Bâle*, & d'autant plus persuasif pour ses auditeurs, que la présence & la santé de l'orateur, chez qui le mal n'avoit pas laissé de traces, étoient une preuve vivante qui donnoit un nouveau poids à ses raisons.

ITALIE. L'automne de l'année 1754 fut fameuse en *Italie* par le ravage que fit la petite vérole naturelle dans plusieurs endroits de la *Toscane* & de l'État ecclésiastique, sur-tout à *Rome*. Selon les listes des curés de cette capitale, dressées par ordre du feu pape *Benoît XIV*, le nombre des morts emportés par cette maladie montoit à près de deux mille personnes dès la fin d'octobre *, temps où l'épidémie n'avoit pas encore eu

* Gazette de France.

la moitié de son cours, dans une ville où le nombre annuel de tous les morts est d'environ cinq mille, & où par conséquent celui des morts de la petite vérole ne passe guère trois cents cinquante. Tandis que ce fléau dévastoit la capitale, l'Inoculation à trente lieues de *Rome* sauvoit autant de vies qu'on lui en avoit confiées.

J'eus occasion de m'instruire de ses progrès sur les lieux mêmes au commencement de l'année suivante 1755 : j'étois alors en *Italie*. Je trouvai cette méthode établie à *Livourne*, où le consul & la plupart des négocians anglois habitués en cette ville, avoient fait inoculer leurs enfans, & tous heureusement. M. l'abbé *Venuti*, associé-étranger de l'académie des belles-lettres, & prévôt de l'église de *Livourne*, qui me reçut chez lui, & me fit l'honneur de traduire mon mémoire en italien, m'apprit que l'Inoculation étoit pratiquée depuis plusieurs années dans l'intérieur du péis, dans la ville & dans les environs de *Cita di Castello*, sur les confins de la Toscane & de l'État ecclésiastique, & qu'il avoit été témoin que ce moyen employé par M.^{me} la marquise *Buffalini*, avoit sauvé la vie à tous les enfans de ses terres, dans un temps où tous ceux du même canton succomboient sous la malignité de l'épidémie. La même dame avoit inoculé trois de ses propres enfans de sa main. Elle tenoit cette recette du docteur *Peverini*, médecin pensionné de la ville de *Citerna*. M. l'abbé *Venuti* voulut bien, à ma prière, écrire à ce docteur, dont il reçut peu de temps après les éclaircissémens suivans; d'après lesquels on seroit tenté de croire que l'intention de ce médecin avoit été, dans son premier essai, de décréditer l'opération; mais en ce cas, il a bien expié depuis la mauvaise opinion qu'il avoit d'abord eue de la méthode.

Il fit sa première opération sur une petite fille de cinq ans presque étique & couverte de galle, nourrie par une mère infectée du mal vénérien. La pointe d'une épingle plongée dans une pustule d'une petite vérole confluyente dont le malade mourut, fut l'unique instrument qu'employa M. *Peverini*. Deux heures après avoir percé ce bouton, il fit avec la même épingle une légère piquûre à l'enfant, qui ne s'en aperçut pas. Le septième

jour la piquûre s'enflamma : le dixième la fièvre survint, la petite vérole suivit, il ne parut qu'onze grains. Nulle fièvre de suppuration : on ne put contenir l'enfant au lit : elle guérit en même temps de sa galle & prit de la couleur & de l'embonpoint. Encouragée par cet exemple, la mère fit la même opération à son autre fille âgée de neuf ans. Celle-ci ne fut pas plus malade que sa sœur : elle eut vingt-six grains. La matière de sa petite vérole servit au même médecin à faire cinq autres expériences non moins heureuses, sur autant d'enfans. Alors il n'hésita plus à divulguer son secret.

Il fit plus de deux cents inoculations. Très-peu de ses malades eurent la seconde fièvre : aucun ne mourut : aucun ne fut marqué : tandis qu'il périssoit un tiers de ceux qui étoient attaqués de la petite vérole naturelle, & qu'un aussi grand nombre demeuroient aveugles ou défigurés. Dans les campagnes voisines, les mères, effrayées de la multitude des accidens, embrasèrent avec ardeur cet heureux spécifique, & la tendresse maternelle aidée de la crainte du danger l'emportant sur les scrupules, elles inoculoient leurs enfans pendant leur sommeil & souvent à l'insu de leurs pères *. L'exemple du docteur *Peverini* fut suivi de près par le docteur *Evangelisti*, médecin de *Monterchi*. Celui-ci trouva plus commode de se servir de la lancette & d'un fil de coton imprégné de la matière, au lieu d'employer l'aiguille : on crut remarquer que les petites véroles qu'il communiquoit, étoient plus abondantes, mais non plus dangereuses. Sur deux cents inoculés, à peine il en perdit un ; & ce fut plutôt par le mauvais régime du malade, que par la violence du mal.

A mon arrivée à *Rome* au mois de mai 1755, je trouvai la contagion cessée ; mais la plaie saignoit encore : on disoit publiquement qu'il étoit mort quatre mille personnes de la petite vérole depuis l'été de l'année précédente. Quelqu'un avoit écrit de France par plaisanterie, & m'en avoit averti avant mon départ, que j'allois à *Rome* pour solliciter un bref en faveur

* Voyez *Giornale de letterati di Roma*, Luglio 1755. Journal étranger, Octobre 1756, p. 50.

de l'inoculation. Ce bruit se répandit & fut pris très-sérieusement. Feu M. le cardinal *Valenti*, premier ministre du feu pape *Benoît XIV* me dit expressément, lorsque j'eus l'honneur de lui être présenté par M. l'ambassadeur de France, aujourd'hui M. le duc de *Choiseul*, que si, pour autoriser l'usage de la nouvelle méthode en France, on n'attendoit qu'une approbation du saint-siège, la chose ne feroit aucune difficulté. Je ne répondis que par une révérence. Dans une seconde audience, S. E. me remit six exemplaires d'une nouvelle traduction italienne de mon premier mémoire, faite & imprimée à *Rome* par son ordre (a).

Dans les conversations que j'avois eues à *Florence* avec M. le comte de *Richecour*, président du conseil de régence de *Toscane*, au sujet de l'inoculation, ce ministre l'avoit jugée assez avantageuse au bien de l'État pour l'établir cette même année à *Sienna* par autorité du gouvernement, sous la direction du docteur *Peverini*. Les premières expériences (b) s'en firent avec succès le 1.^{er} octobre sur quelques enfans-trouvés dans l'hôpital de *la Scala*.

L'année suivante on fit les mêmes épreuves à *Florence* & sous la même protection. Les docteurs *Targioni* & *Scutellari*, furent chargés de conduire l'opération. Le premier déjà connu avantageusement dans la république des lettres par un voyage de *Toscane* fort estimé, donne dans sa relation, imprimée l'année dernière à *Florence*, le détail du traitement de six enfans & de la fille de M. *Sancedoni*, patricien de la ville de *Sienna*: tous inoculés à *Florence* avec le succès ordinaire dont je ne parle plus, pour éviter les répétitions.

Au printemps de 1756, une petite vérole épidémique de la plus grande malignité s'étant manifestée aux environs d'*Anghiari*, un grand nombre de personnes de cette ville,

(a) Cette seconde traduction est de M. l'abbé *Petroni*, Secrétaire de feu S. E. M. le Cardinal *Valenti*. Pour abréger quelques formalités qui pouvoient en retarder la publication, l'édition porte au titre le nom de *Lucques*, quoique faite à

Rome, où elle se vend publiquement chez les frères *Pagliarini*, place de *Pasquin*. Ceci est pour prévenir l'objection qu'on pourroit faire, en voyant le nom de *Lucques*.

(b) Journal étranger, octobre 1756, p. 70.

principalement parmi la noblesse, eurent recours à l'inoculation. Une lettre du docteur *Ranieri Gamucci*, professeur en médecine de *Borgo-san-sepolcro*, insérée dans les nouvelles littéraires de *Florence*, expose la préparation & le régime qu'il a fait observer à ses malades; mais en même-temps il avoue que ceux qui moins scrupuleux que lui, n'ont pas apporté les mêmes attentions, n'ont pas moins bien réussi. Cependant n'est-il pas à craindre que des gens imprudens, enhardis par le prodigieux succès des premières expériences faites en Italie, & regardant comme toujours superflues des précautions qui, dans certains cas au moins, & pour certains sujets, paroissent nécessaires, ne s'exposent légèrement à des accidens qui pourroient les faire repentir de leur témérité, & au risque de décréditer une méthode si salutaire quand on fait l'employer prudemment? Je répète ici les réflexions que j'entens faire aux maîtres de l'art, mais il faut convenir que dans tout ce qui concerne l'inoculation, c'est sur-tout l'expérience qu'il faut consulter.

Une lettre du 1.^{er} avril 1757, du docteur *Pauli* à feu M. de *la Virotte*, porte que toutes les inoculations tentées à *Lucques* n'ont produit que des petites véroles de la meilleure espèce, quoiqu'il y en eut aux environs de confluentes & de très-malignes. Il a continué cette année d'inoculer avec le même succès, & promet de publier bientôt un ouvrage sur cette matière.

J'ai eu communication dès 1755 à *Rome*, de deux dissertations manuscrites du docteur *Lunadei* premier médecin d'*Urbino*, qui ont pour titre *La méthode de l'inoculation éclaircie, soutenue & pratiquée dans l'État ecclésiastique même*. On en trouvera l'extrait dans le journal des savans de *Rome*, de juillet 1755, & dans le journal étranger, octobre 1756. Ce docteur est encore du nombre de ceux qui ont inoculé leurs enfans.

On voit que l'inoculation a beaucoup de partisans au delà des Alpes, il ne lui manquoit plus que des théologiens pour apologistes. J'ai cité les témoignages de plusieurs habiles docteurs protestans en sa faveur; l'évêque de *Worcester*, M.^{rs} *Some*, *Doddrige*, *Chais*, l'université de *Bâle*, & j'ai remarqué que

dans le cas présent leur autorité ne doit rien perdre de son poids auprès des catholiques, puisque les principes des protestans, ou ne diffèrent pas en ce point des nôtres, ou qu'ils n'en diffèrent qu'en ce qu'ils donnent plus de prises aux argumens tirés des décrets de la providence. J'ai de plus allégué l'approbation d'un inquisiteur de *Venise*, donnée à l'ouvrage de *Pilarini*, celle de l'inquisiteur d'*Avignon* imprimée à la suite de mon premier mémoire, celle des neuf docteurs de Sorbonne consultés en 1723 par M. de la Coste, le premier zéléteur de l'inoculation en France *, la seconde traduction italienne de mon mémoire qui se vend publiquement à *Rome*; l'extrait dans le journal romain d'un livre intitulé, *L'Inoculation pratiquée dans l'État ecclésiastique*. Si tout cela ne suffit pas pour les consciences scrupuleuses, voici un fameux théologien catholique d'une morale sévère, le P. *Berti*, augustin de *Florence*, qui, consulté par M. le cardinal *Corfini* sur la question de l'inoculation, conclut pour l'affirmative. Cette consultation que j'ai entre les mains est du 30 décembre 1756. J'en ai vu depuis plusieurs autres pareilles. C'en est plus qu'il n'en faut pour répondre à l'objection théologique qui paroît aujourd'hui abandonnée des adversaires de l'inoculation. Comment ceux qui prétendent qu'employer ce préservatif c'est s'opposer aux décrets de la providence, permettent-ils de fuir le mauvais air dans un temps d'épidémie?

Cette objection rebatue & victorieusement réfutée, est néanmoins encore celle que propose avec le plus de confiance l'auteur anonyme de deux dissertations morales & théologiques imprimées à *Rome* en 1757 en italien. Cet ouvrage est une invective violente & continuelle contre l'inoculation, par un auteur peu instruit, qui traite de fables les faits les plus notoires & les plus authentiques en France & en Angleterre, entr'autres l'inoculation des six criminels à *Londres* en 1722, enfin que la prévention aveugle au point qu'il soutient que l'inoculation fait périr plus de malades que la petite vérole

* Voy. la lettre de M. de la Coste à M. *Dodart*: Recueil des pièces sur l'Inoculation, chez *Dessaint & Saillant*, Paris, 1756.

naturelle. Je ne sache pas que personne ait daigné répondre sérieusement à cette déclamation *.

AUTRICHE.

M. le baron *Van-Swieten*, appelé de Hollande par son mérite, pour remplir la place de premier médecin de leurs majestés impériales, guidé par son amour pour l'humanité, se proposoit d'introduire l'usage de l'Inoculation dans les États de la maison d'Autriche, d'où un zèle plus ardent qu'éclairé semble lui fermer l'entrée. Il m'écrivoit il y a un an qu'il n'attendoit que le printemps pour en faire des expériences. L'exécution d'un projet si digne d'un premier médecin, a depuis été troublée, ou du moins suspendue. Peut-être est-ce l'effet d'un ouvrage publié l'année dernière, sous le titre de *Questions sur l'Inoculation*, par M. de *Haën*, Conseiller-aulique de L. M. I. professeur en l'université de *Vienne* en Autriche. Son auteur, qui paroît plein de candeur & de probité, proteste qu'il aura pour celui qui levera ses doutes une reconnoissance éternelle : je ne me flatte pas de la mériter à ce prix ; mais il me permettra de le tenter. En lui répondant, je réponds à tous ceux qui, dans leurs objections, cherchent comme lui la vérité.

Le temps destiné à la lecture publique de ce mémoire, ne me permet pas de répondre au long à M. de *Haën*, j'entreprends seulement de satisfaire sommairement à ses quatre questions & d'examiner un fait sur lequel il s'appuie, & qui, fût-il aussi vrai qu'il est douteux, ne diminueroit pas d'une dix millième partie les avantages de l'Inoculation.

Voici les quatre questions de M. de *Haën*.

QUESTION I.

Si l'Inoculation est permise par la loi divine ?

RÉPONSE.

Sans être théologien, j'ose répondre affirmativement. M. de *Haën* conviendra, & tous les docteurs catholiques & protestans s'accordent en ce point, que notre vie est un dépôt, à la conservation duquel nous sommes obligés en conscience

* On la dit d'un religieux Carme.

de veiller; donc si ce dépôt court risque de nous être enlevé, nous devons, par tous les moyens que la prudence peut suggérer, le mettre à l'abri de l'invasion: or il est évidemment prouvé par les faits que l'Inoculation est le moyen le plus efficace pour conserver ce dépôt; *donc l'Inoculation est permise par la loi divine.* Quant à ceux qui ne peuvent en juger par eux-mêmes ou s'en fier à leurs lumières, j'ai cité des théologiens de toutes les communions qui approuvent ce moyen & l'autorisent: que faut-il de plus pour rassurer les consciences les plus scrupuleuses?

QUESTION II.

Si par l'Inoculation on conserve plus de vies qu'en laissant agir la Nature!

R É P O N S E.

M.^{rs} *Jurin & Scheuchzer* ont démontré, dans les transactions philosophiques, que la petite vérole naturelle, année commune, enlève au moins un malade sur sept de ceux qu'elle attaque*. Les listes publiques de l'hôpital fondé à *Londres* en 1747, pour la cure des petites véroles, prouvent que dans les quatre années expirées le 21 décembre 1755, il est mort un malade au moins sur cinq de la petite vérole naturelle, & seulement un sur cinq cents quatre-vingt-treize de l'inoculée. Les plus ardens adversaires de cette pratique n'ont jamais fait monter qu'à un sur quarante-neuf ou cinquante le nombre des morts de l'Inoculation pratiquée dans les commencemens, sans précaution & sans choix des sujets, avant que la méthode fut perfectionnée. *Donc, quelque supposition que l'on fasse, on conserve par l'inoculation beaucoup plus de vies qu'en laissant agir la Nature.*

QUESTION III.

S'il est bien certain que presque tous les hommes doivent avoir la petite vérole tôt ou tard.

R É P O N S E.

Oui, sans doute, presque tous: & peut-être tous, sans exception;

* Même 1 sur 6 & sur 5. *Rec. de pièces, &c.* Paris, 1756, p. 62 & suiv.

s'ils vivent assez long-temps pour l'attendre. En voici la preuve.

1.^o Quelqu'avancé qu'on soit en âge, on n'est pas sûr d'être exempt de la petite vérole: les exemples de gens qui l'ont eue, à quatre-vingts ans, ne sont pas rares à *Paris* ni à la cour, & j'ai connoissance d'une péizanne qui paya ce tribut à l'âge de quatre-vingt-treize ans sans en mourir.

2.^o Si l'on examine avec attention ceux qui sont persuadés qu'ils n'ont jamais eu cette maladie; on en trouvera parmi eux un assez bon nombre, qui en portent les marques & qui sans doute l'ont eue dans leur enfance ou à la mamelle. Il est ordinaire aux nourrices de n'en point avertir les parens, dans la crainte qu'elles ont de voir appeler un médecin.

3.^o Il y a des enfans qui ont eu la petite vérole dans le sein de leur mère: on ne s'en seroit jamais douté si quelques-uns n'en eussent apporté les marques en venant au monde. Ne peut-il pas y en avoir d'autres, en plus grand nombre, dont les marques se sont effacées avant la naissance? Qui peut répondre qu'il n'est pas de ce nombre parmi ceux qui se croient sûrs de n'avoir jamais eu cette maladie?

4.^o *M. de Haën* n'ignore pas sans doute qu'il y a des petites véroles sans éruption extérieure: *morbis variolosus sine variolis*, dit *Boheraave*. Sans être médecin, j'en fais plusieurs exemples, & de diverses espèces.

Deux sœurs, âgées de quatorze ou quinze ans, & qui craignoient beaucoup la petite vérole, en sentirent en même temps les premières atteintes. Le médecin leur promit qu'elles n'en seroient point marquées. Il les fit mettre au lit & couvrir extraordinairement jusqu'au cou, en multipliant les couvertures: il fit approcher leurs lits de la fenêtre, qu'il ordonna de laisser ouverte pendant le temps de l'éruption: elles eurent un grand nombre de boutons depuis les pieds jusqu'à la gorge, & peu ou point au visage.

De deux jeunes gens de même âge, & proches parens, élevés ensemble, l'un fut attaqué de la petite vérole, & l'eut très-complète: peu de jours après, l'autre éprouva les mêmes symptômes,

à l'éruption près; il fut dangereusement malade, il eut des évacuations abondantes, qu'on entretint en suivant l'indication de la nature: il guérit sans avoir eu une seule pustule sur le corps.

M.^{me} la comtesse de P. attaquée de la petite vérole, déclara bien sérieusement qu'elle aimoit mieux mourir que d'en être marquée. Quelqu'un lui dit qu'il y avoit un moyen pour ne l'être pas, sans lui dissimuler que ce moyen étoit fort dangereux: elle n'hésita pas à l'embrasser. L'éruption étoit avancée: on étoit dans l'arrière-saison: elle s'alla promener dans son jardin en s'exposant à l'air froid. La petite vérole rentra: la malade fut traitée en conséquence: elle fut très-mal, mais en réchappa. La maladie se termina par une diarrhée.

Je vois dans l'histoire des maladies épidémiques de l'année 1754, par M. *Malouin* *, un fait à peu près semblable: une petite vérole rentrée par accident le quatrième jour de l'éruption, & dont la malade se tira heureusement.

On voit des inoculés, chez qui la suppuration des plaies artificielles tient lieu d'éruption, & leur petite vérole n'en est pas moins réelle; puisque la matière qui coule des incisions, étant inoculée, communique la petite vérole sous sa forme ordinaire. L'éruption ni les pustules ne sont donc essentielles ni à la petite vérole naturelle ni à l'artificielle; & peut-être l'art parviendra-t-il un jour à faire ce qu'ont espéré, ce qu'ont même tenté *Boerhaave* & *Lobb*; je veux dire de changer la forme extérieure de cette maladie, sans en augmenter le danger.

Les petites véroles sans éruption, que *Boerhaave* a connues, sont peut-être plus fréquentes qu'on ne pense. En ce cas, les gardes, les chirurgiens, les médecins mêmes, à moins d'une grande expérience, peuvent s'y méprendre. Il est plus aisé de ne pas reconnoître pour petite vérole, une maladie dépouillée de son caractère le plus apparent, qui est l'éruption, que de prendre pour petite vérole réelle une maladie cutanée, qui n'a de commun avec la vraie petite vérole que les premiers symptômes, & qui en diffère essentiellement d'ailleurs, dans ses effets, son progrès & sa durée; & cette erreur n'est pas sans exemple.

* Mémoires de l'académie 1754, page 506.

Voilà bien des moyens d'avoir une petite vérole méconnoissable, & propres à persuader qu'on ne l'a jamais eue. On peut donc soutenir, avec beaucoup de vraisemblance, que tous les hommes, sans exception, sont destinés à avoir cette maladie, comme tous les chevaux sont sujets à la gourme, & qu'il n'y a d'hommes exempts de la petite vérole que ceux qui ne vivent pas assez long-temps pour l'attendre. En voici une nouvelle preuve qui approche de la démonstration.

Près de la moitié des enfans succombe sous les maladies de l'enfance avant que d'avoir la petite vérole (*a*): ce qu'il s'en faut de la moitié, est abondamment compensé par ceux qui meurent plus avancés en âge, soit d'accident ou de diverses maladies, avant que d'avoir payé le tribut à la petite vérole. Il est donc très-apparent que la moitié des hommes meurt avant que d'avoir eu cette maladie. Mais elle enlève la quatorzième partie au moins du genre humain: donc de quatorze hommes (*b*) qui naissent, sept mourront avant que d'avoir eu la petite vérole, & l'un des sept survivans en sera la victime. Or cette victime ne peut être immolée que six autres ne soient frappées, puisque nous ne supposons ce fléau mortel qu'à un malade sur sept: donc tout ce qui ne meurt pas avant d'avoir eu la petite vérole est sujet à cette épreuve: donc tous les hommes ont la petite vérole, quand ils ne meurent pas d'une mort prématurée, &, à plus forte raison, *presque tous les hommes*: ce qui est la question de *M. de Haën*.

Les détracteurs de l'inoculation ne s'aperçoivent pas qu'ils supposent deux choses contradictoires, en prétendant d'une part qu'un très-grand nombre d'hommes n'a jamais la petite vérole, & de l'autre, que cette maladie n'est pas fort dangereuse. Plus ils supposent de gens exempts, moins il en restera

(*a*) *M. Jurin* a trouvé qu'à *Londres* il meurt les deux premières années trois cents quatre-vingt-six enfans par mille des maladies de l'enfance, la plupart sans avoir eu la petite vérole. Lettre de *M. Jurin* à *M. Caleb-Cotesworth*; Recueil

de pièces déjà cité, *Paris*, 1756.

(*b*) Voyez *ibid.* le résultat des tables de *M. Jurin* pour quarante-deux ans, confirmé par la liste de vingt-trois autres années, dans l'ouvrage hollandois déjà cité, des médecins & chirurgiens de *Rotterdam*.

pour payer le tribut fatal, mais constant, d'un quatorzième de l'espèce humaine. Puisque de quatorze personnes qui naissent il en meurt une de la petite vérole, il est clair que si treize en étoient exemptes, la quatorzième, qui seule l'auroit, en mourroit infailliblement. Cette maladie seroit donc toujours mortelle: ce qui est visiblement faux. Réciproquement; si de quatorze petites véroles une seule étoit funeste, chaque mort de cette maladie, supposant alors quatorze malades, il faudroit, pour remplir ce nombre, que tous les hommes sans exception, eussent la petite vérole: ce qui n'est pas moins faux. Accordez-vous donc avec vous-même, dirai-je à nos adversaires, & choisissez entre deux suppositions incompatibles. Si la petite vérole est moins commune que je n'ai supposé, convenez qu'elle est d'autant plus meurtrière pour le petit nombre de ceux qui l'ont. Si la petite vérole est rarement mortelle, avouez que presque personne n'en est exempt. Apelez-nous bourreaux, forcénés, impies; dites-nous tant d'injures qu'il vous plaira: mais ne dites pas des absurdités.

QUESTION IV.

S'il est hors de tout doute que l'inoculation suivie ou non de la petite vérole, en met à l'abri pour le reste de la vie!

RÉPONSE.

J'ai satisfait au long à cette question dans mon premier mémoire; M. de Haën me permettra de l'y renvoyer: je répète seulement ici qu'aucun exemple avéré n'a, depuis près de quarante ans, prouvé que, lorsque l'inoculation a produit son effet, soit en communiquant la petite vérole sous sa forme ordinaire, soit par une suppuration abondante des incisions, la même personne ait repris la maladie. Quant à ceux sur lesquels l'opération ne produit aucun effet, elle les laisse au même état où elle les a pris. Il est seulement très-probable, si l'opération a été bien faite, que le virus variolique, porté dans leurs veines, n'ayant pu fermenter avec leur sang, ils sont pour toujours à l'abri d'une pareille fermentation.

Dès les premiers temps où l'inoculation s'est établie en Angleterre, on a cité des exemples d'inoculés qui avoient repris la petite vérole. Tous ces faits discutés contradictoirement ont été convaincus de faux par les docteurs *Jurin & Nettleton (a)*. De pareils bruits se sont renouvelés en Hollande, au sujet des inoculés de M.^{rs} *Tronchin & Schwenke*; on articuloit, on circonstancioit plusieurs récidives. On prétendoit que M. *Schwenke* avoit inoculé la même personne jusqu'à sept fois; on publioit que ses inoculés étoient à l'article de la mort: on citoit des témoins oculaires, qui depuis ont nié hautement les faits (b). Quant aux prétendues rechutes après l'inoculation, le seul fondement qu'aient eu ces bruits, ce sont certaines éruptions cutanées tout-à-fait différentes de la petite vérole, dont celle-ci ne garantit point, & qui peuvent indifféremment la précéder ou la suivre; mais qui s'annoncent par des symptômes communs à ces éruptions & à la petite vérole ordinaire. La différence essentielle & caractéristique entre cette espèce d'éruption & la vraie petite vérole est, que les pustules de la première sont claires, transparentes, remplies de sérosités, qu'elles s'affaissent & se sèchent le troisième jour sans suppuration. Cette maladie est connue & caractérisée il y a plus d'un siècle en France, en Allemagne, en Angleterre & en Italie. Elle a été décrite, avant que l'on connut l'inoculation dans nos climats, & distinguée de la petite vérole, sous les noms de *vérolette, petite vérole lymphatique, séreuse, cristalline, volante, fausse petite vérole, &c.* Les allemands la nomment *shefsh blattern* (pustules de brebis); les anglois, *chiken pox, swin pox* (pustules de poulet ou de porc); les italiens, *ravaglioni, morviglioni*: mais tous, sans exception, donnent d'autres noms à la vraie petite vérole, & s'accordent à en faire une maladie absolument différente de celle-ci, qui n'est nullement dangereuse. Par tout péis, des chirurgiens, des apothicaires, & même des médecins peu expérimentés, ont quelquefois pris celle-ci pour la vraie petite vérole. Telle fut à *la Haye* celle du jeune baron de *Tork*, qui ne garda la chambre

(a) *Analysis of inoculation, by Kirkpatrick, p. 121.*

(b) Bibliothèque angloise, *Septembre, Octobre 1756.*

que deux jours, & qui pour détruire les bruits qu'on faisoit courir, donna la relation de sa maladie dans le journal déjà cité.

M. de Haën est trop grand médecin, pour avoir pris le change en pareil cas, & de trop bonne foi, pour se prévaloir de tels exemples; mais il insiste sur un fait qui lui paroît décisif & péremptoire; un fait dont tout *Constantinople* fut témoin, & de plus attesté par M. *Mackensie*, médecin sage & clairvoyant.

Cocona Timoni, fille du fameux *Émanuel Timoni*, médecin du grand Seigneur, & le premier qui ait fait connoître l'inoculation dans l'Europe occidentale, mourut à *Constantinople* en 1741, à l'âge de vingt-quatre ans, de la petite vérole naturelle, après avoir été, dit-on, inoculée par son père dans son enfance. Dira-t-on qu'elle est morte d'une éruption cristalline ou fausse petite vérole, qui n'est jamais dangereuse? Non sans doute: il est certain que cette fille prit la petite vérole par contagion de sa jeune sœur & qu'elle en mourut. Le témoignage respectable de M. *Mackensie* ne porte que sur sa mort, qui n'est pas contestée: quant à son inoculation, antérieure de plus de vingt-trois ans, il n'a pu que répéter ce qu'il en a ouï dire sur les lieux. Je n'ai rien négligé pour éclaircir toutes les circonstances de ce fait. J'ai dit dans les premières éditions de ce mémoire, que l'inoculation n'avoit point été faite par le père, alors absent: qu'on avoit même de fortes raisons de croire que les ordres qu'il avoit laissés en partant pour inoculer sa fille avoient été mal exécutés: que le frère de la demoiselle, interprète de S. M. B. que j'avois connu à *Constantinople* en 1731, à qui j'avois écrit trois fois & envoyé un mémoire de questions, ne m'avoit point répondu: que M. *Porter*, ambassadeur actuel d'Angleterre à la Porte ottomane, après avoir fait des informations, avoit écrit au docteur *Maty*, que le témoignage du fait de l'inoculation de la fille de *Timoni* étoit très-douteux (*J'ajoute que M. Porter, cette même année 1763, au mois de juillet, m'a confirmé la même chose à Londres*): que M. *Cardone*, secrétaire-interprète de la bibliothèque du roi, qui étoit enfant de langue à *Constantinople* dans le temps où cette jeune

personne mourut, m'avoit assuré que le fait de son inoculation n'avoit pu même alors être bien constaté, & que ceux de la famille qui l'avoient avancé, se retranchoient à dire que cette opération avoit été mal faite & n'avoit pas eu son effet. C'étoit en 1758 que je m'exprimois ainsi; mais à la fin de l'année suivante je reçus de nouveaux éclaircissémens, par une lettre du 2 juillet précédent, du frère de la demoiselle, avec le duplicata de sa première réponse du 2 octobre 1758, qu'il m'avoit adressée par *Vienne*, & qui ne m'étoit pas parvenue. En voici l'extrait.

Lettre de
M. Angelo
Timoni, frère
de Cocona.

« *Cocona Timoni*, née au mois de juillet 1717, fut inoculée au mois de décembre suivant à l'âge de six mois, par ordre de son père, qui étoit alors à *Andrinople* avec la cour ottomane. L'opération fut faite à un seul bras par un apothicaire de *Scio*: l'incision ne laissa point de cicatrice, mais seulement une petite marque comme celle d'une saignée. L'onzième jour après l'opération, sa mère voyant qu'il ne paroissoit aucun symptôme ni mal-aise, fit échauffer la chambre: vers le soir il parut dix petits boutons dispersés par tout le corps, dont un un peu plus grand, à la nuque; mais sa mère, (dont *M. Timoni* tient cette relation) n'ayant alors que quinze ans, n'a pu faire aucune observation, si l'opération a été suivie d'une éruption à la peau, ou si la plaie s'est d'abord séchée. Il s'est informé de plusieurs gens du péis, médecins & autres: tous lui ont dit n'avoir jamais vu un pareil accident, qui certainement ne seroit pas unique, si les personnes inoculées étoient sujettes à avoir deux fois la petite vérole: Apparemment (ajoute-t-il) l'apothicaire, qui étoit novice dans cette opération, avoit mal fait l'incision. L'oncle paternel de *M. Timoni*, âgé de quatre-vingt-cinq ans (en 1758), attribue toute la faute à cet apothicaire, qui passoit pour yvrogne, & qui peut-être avoit pris pour faire l'opération, la matière d'une fausse petite vérole ».

M. Angelo Timoni finit sa lettre, en me disant « que depuis deux ans il a fait inoculer aux deux bras, & par un médecin, cinq de ses enfans à la fois, dont l'aîné avoit six ans; que le plus jeune, qui n'avoit que quarante jours, est le seul sur qui l'opération n'a pas eu son effet: qu'aussitôt qu'il s'en aperçut,

il le fit séparer des autres, & qu'il compte le faire inoculer de «
 nouveau quand il sera un peu plus avancé en âge : qu'au reste «
 la méthode de l'insertion est toujours fort pratiquée à *Constan-* «
tinople, sur-tout parmi les grecs ». On voit par cette lettre, qu'il
 n'y a dans cette affaire que la mère de témoin oculaire; mais
 d'un fait qui s'est passé il y a plus de quarante ans : qu'elle
 n'avoit alors que quinze ans, & qu'elle ne se rappelle pas les
 circonstances les plus essentielles, puisqu'elle avoue qu'elle n'a
 pas remarqué si l'opération avoit été suivie d'une éruption à la
 peau ou si la plaie s'étoit d'abord séchée.

Par cette seule circonstance, le témoignage de la mère qui
 d'ailleurs est unique, doit perdre beaucoup de sa force. Il y a
 beaucoup d'apparence que les dix petites marques qu'elle crut
 apercevoir éparées sur tout le corps de l'enfant, qui n'éprouvoit
 aucun mal-aise l'onzième jour, marques que l'on prit pour des
 boutons, n'étoient que des élevures ou rougeurs, causées par la
 grande chaleur qu'on avoit excitée à dessein *, dans la chambre,
 & non une éruption variolique, d'autant plus que les deux
 incisions, qui pour l'ordinaire suppurent abondamment, formèrent
 une escarre & laissèrent une cicatrice très-sensible, laissèrent à
 peine une petite marque semblable à celle d'une saignée.

Plusieurs épidémies, dont *Cocona Timoni* brava le danger
 depuis 1717 jusqu'en 1741, dissipèrent probablement les
 doutes qui restoient à la mère sur la réalité de la petite vérole
 de sa fille, & lui persuadèrent qu'elle n'avoit plus rien à craindre
 de cette maladie. On ne peut cependant disculper entièrement
 la mère, d'avoir dans ces circonstances permis, que sa fille gardât
 sa jeune sœur du second lit, pendant sa petite vérole, & qu'elle
 la mit coucher avec elle. Il est très-vraisemblable que la con-
 science de la mère lui reproche cette imprudence; ce qui ne
 peut manquer de rendre son témoignage un peu suspect sur les
 faits qui pourroient la justifier, vu sur-tout la difficulté de s'en
 rappeler le souvenir après quarante ans d'intervalle.

Quant à la mort de la demoiselle *Hybsch* à *Constantinople*,
 citée par M. *Cantwel* dans sa lettre à un avocat en 1757,

* J'ai lû quelque chose de semblable dans la dissertation de M. *Cantwel*.

avec des circonstances pareilles à celles de la mort de *Cocona Timoni* ; c'est le même fait que nous venons d'examiner : si ce n'est que M. *Cantwel* désigne *Cocona Timoni* sous le nom de *Hybsch*, qui est celui du second mari de sa mère, veuve du docteur *Émanuel Timoni*. M. *Cantwel* donne encore à *Cocona* le nom de *Hybsch* en 1758, dans son *Tableau de la petite vérole*, p. 211 ; mais il convient que c'est une méprise dans une note à la fin de la traduction des questions de M. de *Haën*, qu'il a jointes à sa dissertation (a).

On voit à quoi se réduit l'unique fait que peuvent alléguer les ant'inoculistes, avec quelque apparence de droit, pour prouver que l'Inoculation ne préserve pas infailliblement d'une seconde petite vérole.

Tous les autres faits de même nature, cités avec le plus de confiance & à la source desquels on a pu remonter, ont été prouvés faux (b), je le répète. Telle est l'imposture du nommé *Jones*, confondue par M. *Jurin*, & dont le docteur *Kirkpatrick* rapporte les preuves (c). Telles sont les calomnies réfutées par le docteur *Nettleton* (d) & le docteur *Schwenke* (e), comme la prétendue rechute du baron de *Tork* (f). Tel est le fait du lord *Lincoln*, démenti publiquement par son frère (g) ; & ceux des lords *Inchiquin* & *Montjoie*, l'un & l'autre faussement supposés morts de l'Inoculation, eux dont les familles sont encore dans la douleur de ne les avoir pas fait inoculer. Tels sont, ou peu s'en faut, les histoires des lords *Plunket*, *Preston*, de *Grafton*,

(a) Le détail précédent servira de réponse & d'éclaircissement à l'objection que me fait M. *Tissot* dans sa lettre à M. de *Haën*, *Lausanne*, 1759, où il s'étonne que je révoque en doute l'inoculation de *Cocona Timoni*, & que j'assure qu'au moins elle ne fut pas inoculée par son père. Au reste, en disant qu'on avoit fait deux histoires d'une seule, je n'ai point imputé cette erreur à M. de *Haën*, qui n'a parlé que de la mort de *Cocona Timoni*.

(b) Voyez ci-dessus, pages 69 & 70, le texte & les notes.

(c) *Kirkpatrick*, page 123, *Recueil de pièces*, &c. Paris, 1756, p. 128.

(d) Même recueil, page 118 ; *Kirkpatrick*, page 121.

(e) Voy. ci-dessus, page 94.

(f) *Ibid.*

(g) Année littér. 1755, tome V, page 266. *Journal étranger*, février 1756, p. 127 & suiv.

Kanouet (a), noms imaginaires, disparus ainsi que les précédens, de la dissertation refondue sous un nouveau titre, & grossie du texte latin & de la paraphrase françoise des questions de M. de Haën. Cependant l'auteur du *Tableau de la petite vérole*, en supprimant dans cet ouvrage plusieurs faits convaincus de faux, renvoie ses lecteurs à sa première dissertation, qu'il ne rétracte point & dans laquelle il les donne pour vrais.

Quoique *Chirac*, *Boerhaave* & *Mead*, nos Esculapes modernes, après cinquante ans de pratique dans des villes, telles que *Paris*, *Amsterdam* & *Londres*, aient déclaré n'avoir jamais vu de seconde petite vérole dans un même sujet, j'en conclus seulement que le cas est fort rare : mais en voyant que tous les médecins de *Londres* s'accordent à soutenir que depuis quarante ans ils ne connoissent pas un seul exemple de rechute après l'Inoculation, quand elle a produit son effet ; & d'un autre côté, que les ant'inoculistes, malgré l'ardeur & la constance de leurs recherches, n'ont cité jusqu'à présent, à cet égard, que des faits faux ou très-suspects, je ne puis les admettre pour vrais. Après tout, à quoi bon disputer sur ce point ; comme si le sort de l'inoculation en dépendoit. Voyons seulement de combien cette possibilité supposée augmente le risque de l'opération.

Parmi les faits qu'on nous oppose, je reçois comme vrais tous ceux dont la fausseté n'est pas évidemment prouvée ; ce seront trois ou quatre rechutes sur plus de deux cents mille inoculations, que l'on compte depuis quarante ans, dans les seuls États de la couronne britannique (b) : je ne parle pas des millions d'inoculés, depuis plusieurs siècles, à la Chine, dans l'Inde, en Turquie & en Afrique. Sur cinquante mille inoculations, il y aura donc une rechute à craindre ; j'en suppose une sur dix mille, pour faire meilleure composition à nos adversaires.

(a) Année littér. 1755, tome V, page 266 ; & Journal britannique, février 1756.

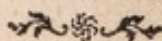
(b) Le docteur *Maty*, *Journal britannique*, mars & avril 1754, p. 394, estime que le total des listes d'inoculations du D.^r *Kirkpatrick*,

montant à 9308, ne contiennent pas, à beaucoup près, la vingtième partie de celles qui ont été faites dans les seuls États de la grande Bretagne. Et depuis 1754 leur nombre s'est beaucoup augmenté.

Cette seconde petite vérole doit naturellement être moins dangereuse que la première; mais je veux que le péril des deux soit égal: de sept rechutes, une sera donc mortelle. Or sur dix mille inoculations j'accorde une récidive: donc il faudra sept fois dix mille inoculations pour qu'il y ait sept récidives, dont une soit funeste: ainsi sur soixante-dix mille inoculés, sept auront une seconde petite vérole, & de ces sept un mourra.

J'entens s'écrier *on peut mourir d'une rechute; donc l'Inoculation est inutile*, & quelques-uns de nos adversaires ont donné cette conclusion par écrit: voici la mienne. Donc le danger de la rechute, supposé réel, rend l'Inoculation inutile à 1 sur 70000.

Quoi! vous saviez, leur dirai-je, que la petite vérole artificielle pouvoit, par un malheureux hazard, devenir funeste à un sur quatre cents, peut-être à un sur trois cents; vous étiez même obligé d'avouer qu'en supposant qu'il en mourût un de cent, l'inoculé hazardoit-encore dix fois moins que s'il attendoit la petite vérole naturelle: & parce qu'on vient vous annoncer la possibilité d'une rechute, qui peut augmenter le risque d'une soixante-dix millième partie, l'Inoculation, selon vous, perdra tous ses avantages! Puis-je vous croire assez déraisonnable pour tirer sérieusement une pareille conséquence? Croirai-je que vous en avez senti l'absurdité, mais que vous avez espéré qu'elle échapperoit à vos lecteurs? Je ne veux soupçonner ni vos lumières ni votre bonne foi, mais donnez-m'en au moins les moyens.



Je me suis abstenu d'ajouter au présent mémoire (imprimé en 1763) un grand nombre de faits intéressans qui concernent l'histoire de l'Inoculation, mais postérieurs à l'année 1758, date de cet écrit: j'ai cru qu'ils trouveroient mieux leur place ailleurs; ainsi que la réponse à des objections présentées sous un nouvel aspect & rendues plus spécieuses.

Pour me renfermer dans les bornes prescrites à nos lectures publiques, j'avois abrégé ce mémoire; & c'est ainsi qu'il a paru dans les éditions de *Genève* & d'*Avignon*. Je le donne ici plus étendu, & tel que je l'ai lû dans nos assemblées particulières, à un article près, que j'en ai retranché pour le transporter dans le premier mémoire, auquel il appartenoit plus naturellement. Cinq ou six lignes du texte de celui-ci, qui ne peuvent se rapporter à la date de 1758, sont distinguées par le caractère italique & par des parenthèses.